

MÉTÉOROLOGIE
ENSOLEILLE
Nuageux ce soir
Min.: 0 — Max.: 20
Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
LES CENDRES
Les librairies
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

10¢

Un comité d'étude réclame une réorientation complète du système

D'ici 10 ans, \$400,000,000 à l'enseignement technique

Par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC, (DNC). — La réalisation du programme que suggère le rapport, publié hier, par le comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, nécessitera \$400,000,000 d'ici 1971-72, pour les dépenses d'équipement, tandis que les dépenses annuelles d'administration devront passer de \$25,000,000 en 1963-64 à \$166,000,000 en 1971-72. Le rapport recommande, entre autres, la réorientation complète du système d'enseignement professionnel, la création d'une école normale technique, l'aménagement de l'enseignement régional par l'établissement de cités des jeunes et la transformation radicale du rôle des commissions scolaires.

Le fondement du programme repose sur la prémisse suivante: "Aucun enfant ne devrait quitter l'école sans avoir reçu un minimum d'enseignement professionnel; et le système scolaire devrait être aménagé de telle sorte qu'il puisse, au moment opportun, offrir à chacun l'enseignement professionnel qui convient à ses aptitudes et à ses ambitions."

Le rapport ne se contente pas de formuler des critiques, des appréciations et des recommandations; il élabore également un plan détaillé des structures, des modes et des étapes de la réalisation du programme, en plus d'en établir les coûts et les techniques de financement.

L'orientation des jeunes, la coordination entre les programmes de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, l'élaboration et le contenu des programmes d'étude de l'enseignement professionnel, la nature de la formation professionnelle, la formation des maîtres, la sanction et le contrôle de l'enseignement, l'évolution démographique, l'aménagement territorial et matériel des institutions, les relations avec le monde du travail, le rôle des différents types d'institutions, les structures de l'administration pédagogique et financière; le comité a recherché les solutions aux problèmes suscités par ces divers facteurs et il a ainsi élaboré les éléments du vaste projet dont il suggère l'exécution au gouvernement du Québec.

Le taux idéal de scolarisation professionnelle

Les membres du comité ont calculé que les inscriptions théoriquement nécessaires en fonction des aptitudes, dans les divers cours de formation technique et professionnelle, représenteraient une proportion d'environ 40 p.c. de l'ensemble du groupe des jeunes de 14 à 20 ans. C'est cette proportion qu'ils désignent sous le nom de taux idéal de scolarisation professionnelle. Ils ont cependant constaté que de 1957-1958 à 1960-1961 le taux ne s'élevait qu'à 7 ou 8 p.c. Il n'y avait alors que 23,000 inscriptions au lieu de 125,000, si le taux idéal avait été atteint.

Le comité a constaté que la cause principale de cette situation réside en ce qu'il y a déjà, à l'heure actuelle, plus d'élèves inscrits dans un cours de formation générale qu'il ne devrait y en avoir.

De l'avis des membres, nous devons réviser notre notion du progrès scolaire et la redéfinir, non plus en fonction de l'augmentation pure et simple des taux de fréquentation de l'enseignement secondaire de formation générale, mais en terme de l'amélioration des taux de fréquentation des écoles professionnelles de niveau infra-universitaire.

Les commissions scolaires

Le rapport du comité suggère que l'enseignement de toutes les écoles secondaires s'organise selon une formule d'options graduées réunissant les avantages du système des options et du système des sections adoptés depuis plusieurs années par les écoles secondaires catholiques. Cette formule, grâce à la souplesse qu'elle tire du système des sections, permet d'établir, avec le moins possible de hiatus et de chevauchement, une correspondance analytique entre les cycles de la

VOIR PAGE 2: D'ICI 10 ANS, \$400,000,000

Gérin-Lajoie: le rapport sera remis à la Commission Parent



QUÉBEC. — Le rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel sera transmis à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, a déclaré hier après-midi le ministre de la jeunesse, après la présentation du document au conseil des ministres.

M. Paul Gérin-Lajoie a expliqué que se conformer ainsi à la loi qui a créé le comité, ne voulait pas dire que les recommandations du rapport resteraient lettre morte jusqu'à la fin des travaux de la Commission Parent. Cette commission doit bientôt remettre la première tranche de son rapport et a obtenu au début de l'année une prolongation d'un an de son mandat pour lui permettre une tournée d'observation en Europe avant la conclusion définitive de son rapport.

Le ministre de la jeunesse n'a toutefois pas précisé de quelle façon les recommandations du comité ne resteraient pas lettre morte d'ici là.

M. Gérin-Lajoie a noté avec satisfaction le caractère représentatif du comité. Tous les secteurs intéressés à l'enseignement professionnel y figurent à sa satisfaction. On y retrouve des représentants des secteurs général et spécialisé de l'enseignement, des centres et des commissions d'apprentissage, des techniciens professionnels, du monde des affaires et des syndicats.

Le comité était présidé par M. Arthur Tremblay, conseiller technique au ministère de la jeunesse. Au moment de sa nomination, M. Tremblay était directeur adjoint de l'École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval.

M. Gabriel Rousseau, également conseiller technique au ministère de la jeunesse, était le vice-président du comité. On sait que M. Rousseau est décédé pendant la durée du mandat du comité.

VOIR PAGE 2: Gérin-Lajoie: le rapport

LE POINT

- Le principe de base de tout le rapport: "Aucun enfant ne devrait quitter l'école sans avoir reçu un minimum d'enseignement professionnel."
- Il faut en venir à ce que 40 pour cent des jeunes de 14 à 20 ans reçoivent une formation professionnelle; actuellement, seulement 7 à 8 pour cent des jeunes de cette catégorie d'âge reçoivent une telle formation.
- Pour ce faire, il faudra, d'ici 1971-72, consacrer \$400,000,000 à la construction d'écoles professionnelles. Les dépenses annuelles d'administration devront passer de \$25,000,000 à \$166,000,000 au cours de la même période.
- Les commissions scolaires devront dispenser tout le niveau inférieur de l'enseignement professionnel (initiation au travail) tandis que les écoles d'Etat continueront de dispenser les niveaux plus élevés.
- L'enseignement professionnel devra être conçu dans une perspective régionale; il faudra établir un réseau provincial d'institutions complémentaires les unes des autres.
- L'enseignement professionnel devra être adapté aux exigences du marché du travail et procurer une formation humaniste. Il devra favoriser l'acquisition de techniques polyvalentes de sorte que les techniciens soient capables de changer plusieurs fois d'occupations.

SELON UN QUOTIDIEN DE WASHINGTON,

Dans son Q.G. de Colorado, le maréchal Slemon fait campagne contre la politique de "Dief"

Des ogives aux "Honest John" ... en 2 heures si nécessaire

OTTAWA. — Le ministre de la défense a révélé hier que les batteries de fusées Honest John de l'armée canadienne en Allemagne pourraient être munies de charges nucléaires en moins de deux heures, si la nécessité s'en imposait.

M. Churchill commentait, au cours d'une entrevue, les déclarations qu'il fit hier à son passage à Londres, de retour d'une visite aux forces canadiennes cantonnées en Europe.

M. Churchill avait déclaré que les batteries Honest John répondent aux fonctions qui leur échoient dans le cadre de l'OTAN mais que l'autorité reste à l'Organisation de la défense ou non des charges nucléaires.

WASHINGTON. — Le *Daily News* révèle que le maréchal de l'air C. Roy Slemon, de l'Aviation royale canadienne, fait campagne activement contre la politique nucléaire du premier ministre Diefenbaker en endoctrinant soigneusement les Canadiens influents qui se rendent en visite au quartier général du NORAD à Colorado Springs, dans le Colorado, aux frais de l'armée de l'air.

Le quotidien de la capitale américaine ajoute que le dernier groupe de Canadiens qui se soit rendu à Colorado Springs se composait de membres du Board of Trade, de Toronto. Précédemment, on avait reçu au quartier général les directeurs de 28 hebdomadaires canadiens et des membres de l'Institut canadien des affaires internationales.

A Colorado Springs cependant, un porte-parole du NORAD a nié que le maréchal Slemon ait fait campagne contre le premier ministre Diefenbaker ou ait la moindre idée d'intervenir dans la poli-

GÉRARD PICARD:

L'OTAN n'a pas à nous dicter sa politique

"Non content d'avoir fait en sorte, comme membre d'un vieux parti, que nous ne sommes plus en mesure de diriger notre politique économique, M. Churchill, nouveau ministre de la défense, veut maintenant que notre politique militaire nous soit dictée par l'OTAN. Jamais, nous n'accepterons que l'OTAN décide pour le Canada et nous imposent malgré nous des armes atomiques". C'est ce qu'a déclaré M. Gérard Picard, leader québécois du Nouveau Parti démocratique et candidat de ce parti dans Montréal-Mercier, à l'issue d'une assemblée de l'exécutif.

VOIR PAGE 2: Dans son Q.G.

VOIR PAGE 2: L'OTAN



Pearson martèle le thème de la "stabilité"...

R'MOUSKI. — Dans sa tournée électorale du Bas du fleuve, hier, le chef libéral, M. Lester B. Pearson, a insisté sur la nécessité d'un gouvernement stable à Ottawa. Il a répété les propos acerbes qu'il avait tenus à Trois-Rivières, à l'endroit du Crédit social. M. Pearson a accusé les chefs de ce parti de se prononcer d'une façon dans l'est du pays et de dire le contraire dans l'ouest.

Le convoi qui transporte M. Pearson s'est arrêté à Rivière-du-Loup et à Rimouski. Un député créditiste a été élu dans le premier comté et un libéral, dans le second.

Un vote pour les créditistes, c'est un vote pour Diefenbaker, a soutenu M. Pearson au cours d'une assemblée à Rimouski; le député sortant, M. Gérard Légaré, l'accompagnait.

Le gouvernement devrait s'occuper davantage des prix de soutien des produits agricoles.

VOIR PAGE 2: Pearson

Jean XXIII demande à l'épiscopat canadien d'intensifier son aide à l'Amérique latine



LA LOI AGRICOLE EST MAL APPLIQUÉE

Entre le consommateur et le producteur, un vacuum

Par Evelyn GAGNON

QUÉBEC. — La loi des marchés agricoles, adoptée en 1956, est mal appliquée; c'est pour cela que naissent des antagonismes entre les deux parties qu'elle régit: les acheteurs et les producteurs de denrées agricoles.

C'est M. Léonard Roy, secrétaire de l'Association des industries laitières, qui a résumé ainsi hier, au comité de l'agriculture, à l'occasion de discussions sur la refonte de cette loi, l'ensemble du problème agricole.

Les discussions au comité ont donné l'impression au public, a-t-il dit, que nous traitions du syndicalisme agricole. Il ne s'agit pas de cela.

Le problème vient de ce que les producteurs sont unis en association, en syndicat, mais n'ont pas devant eux une association d'acheteurs avec qui négocier.

La loi de '56 prévoyait une solution à ce problème. L'un des articles parlait d'un "comité de consultation" qui aurait eu pour tâche de préparer la

planification dans le domaine agricole, en faisant faire des études économiques, et en

VOIR PAGE 2: Entre le

OTTAWA. — Sa Sainteté le pape Jean XXIII vient d'adresser une lettre aux cardinaux, archevêques et évêques du Canada pour les remercier de l'aide qu'ils ont apportée jusqu'ici à l'Amérique latine et pour leur demander d'intensifier cette aide en envoyant plus de prêtres dans ce continent. Le pape affirme que chez nous "il n'y a sans doute aucun diocèse qui ne puisse, pour commencer, assigner à cette fin au moins un ou deux ministres de Dieu".

Le pape demande aussi aux évêques canadiens de se faire les interprètes de sa volonté auprès des communautés religieuses d'hommes et de femmes pour que l'action harmonieuse des communautés s'exerce avec encore plus de diligence et de soin.

La lettre de S. S. Jean XXIII est datée du 31 janvier et c'est le délégué apostolique à Ottawa, Mgr Sebastiano Baggio, qui en a communiqué le texte aux services d'information de la Conférence catholique canadienne.

Dès le début de sa lettre, le pape rend hommage au "zèle prompt et généreux" avec lequel les évêques canadiens ont répondu à son invitation "qui visait à ce que, conjointement avec les évêques des autres pays, vous unissiez vos efforts pour aider les oeuvres d'apostolat en Amérique latine".

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce zèle et de la vitalité de la famille catholique canadienne. "Nous qui remplissons les fonctions de père et de pasteur de tous les peuples, continue le Saint-Père, chaque fois que nous tournons nos regards vers ces très vastes régions de l'Amérique latine où vit presque le tiers de l'ensemble des catholiques, aux joies dont nous avons parlé se mêle une inquiète sollicitude. Car même si de nombreux et importants secours ont été apportés par les diocèses d'Amérique septentrionale ou d'Europe, nous constatons cependant que ces peuples restent accablés de multiples né-

VOIR PAGE 2: Jean XXIII

La CEE, divisée sur l'association aux pays d'Afrique

BRUXELLES. — La division dont on soupçonnait l'existence au sein du Marché commun a transpiré publiquement hier lorsque le conseil supérieur de la Communauté économique européenne a échoué dans sa tentative de fixer une date pour l'entrée en vigueur du traité d'association de 18 Etats africains. La France est particulièrement touchée par cet échec puisque 16 des 18 Etats sont d'anciennes colonies à elle. Les ministres de la France, de l'Allemagne de l'ouest, de la Belgique et du Luxembourg se sont entendus sur le 19 mars, date proposée par les Etats africains concernés. Mais les Pays-Bas jugeaient que cette

VOIR PAGE 2: La CEE

Lapalme: "Mon département et moi-même sommes à la disposition de M. Lagarde"

QUÉBEC, (DNC). — Le procureur général a déclaré, hier, que son département était à la disposition de M. André Lagarde de si ce dernier avait des plaintes à formuler dans l'affaire des faux certificats d'élection. On sait que la cour avait exonéré de tout blâme dans cette affaire M. Lagarde, organisateur en chef de l'Union nationale à Montréal.

Vendredi dans une déclaration aux journaux, le chef de l'opposition disait: "Je regrette que Lagarde soit obligé de rechercher lui-même des preuves que le procureur général aurait dû exiger avant de permettre des arrestations, dont celle de l'organisateur en chef du district de Montréal."

Inviquant une question de privilège, Me Georges-Emile Lapalme a commenté cette déclaration en faisant remarquer que lorsque M. Gaston Archambault avait demandé la collaboration de la police provinciale "il n'a non seulement obtenu, mais la police a fait des perquisitions à des endroits qu'il a désignés et elle a même fait faire des expertises."

"Je voudrais rappeler, a dit Me Lapalme, qu'en fin de semaine, un intermédiaire m'a fait savoir que M. Lagarde, se plaignant de la non collaboration de la police, il serait à propos que je le rencontre. J'ai fait dire à M. Lagarde que j'étais à sa disposition, que tout le personnel du département du procureur général, soit la police, les procureurs de la Couronne et celui qui vous parle étaient à sa disposition et que je pourrais disposer de tout l'après-midi d'hier à mon bureau au parlement, s'il voulait formuler des plaintes de vive voix au procureur général."

Me Lapalme a répondu à une autre partie du communiqué de M. Johnson en expliquant comment il se faisait qu'il était au courant de l'affaire des faux certificats et qu'il en avait parlé, le 2 novembre, veille de l'arrestation de M. Lagarde.

Le procureur général a précisé que ce soir-là, à Brassardville, ce n'est pas dans son discours qu'il avait parlé de l'affaire. "Le mot bombe qu'on emploie, a-t-il dit, a été utilisé dans une conversation privée au cours de laquelle j'ai dit que la police surveillait un certain endroit et que, si les faits s'étaient avérés, tel que la police le croyait, il y aurait certainement une bombe."

VOIR PAGE 2: LAPALME: "MON DÉPARTEMENT



Nouvelle plainte portée contre J.-P. Boisjoli et Marcel Sauvé

Une nouvelle plainte, de fabrication de preuve celle-là, a été déposée hier au greffe de la Correctionnelle contre Jean-Paul Boisjoli et Marcel Sauvé. Une première plainte d'incitation au parjure avait amené l'arrestation des deux individus, il y a une semaine. Ils attendent présentement dans les cellules de subir leur

enquête jeudi, sous ce premier chef d'accusation.

Entre temps, le juge Marc-André Blain a poursuivi hier la pré-enquête qu'il a commencée il y a une dizaine de jours sur cette affaire des faux certificats.

Trois témoins ont été entendus hier, soit deux avocats, VOIR PAGE 2: Nouvelle plainte

CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT DES FINANCES FAMILIALES — IV

Un espoir surgit dans une société de requins

Par Evelyn GAGNON

ARVIDA. — Les responsables de la campagne pour l'assainissement des finances familiales insistent sans cesse sur ce fait: leur but n'est pas de dénigrer, de détruire des commerces, ni des réputations.

Cependant, ils ne craignent pas de se lancer à l'attaque quand c'est nécessaire. Ainsi, au début de décembre, le bulletin syndical du Saguenay-Lac-St-Jean, "Tirons ensemble", titrait: "Les avocats sont honnêtes... mais il y a des salauds".

L'article précisait que trois avocats de la région — on a découvert des dizaines de cas semblables depuis — chargés de saisies de salaire par les créanciers, n'ont pas remis l'argent à ceux-ci, mais l'ont gardé pour couvrir leurs "frais légaux". Au bout de cinq ans, huit ans, et même douze ans, les travailleurs en cause payaient toujours, sans qu'un seul sou ait été versé sur la dette initiale. (Le comité disciplinaire du Barreau est à régler ces cas).

Quant aux médecins, certains d'entre eux, soulignait-on, "qui se font des salaires

de \$15,000 à \$35,000 par année", refusent de donner des reçus d'impôt aux travailleurs — ceci pour camoufler leurs propres revenus.

L'article lançait un appel aux professions en cause: les ouvriers sont disposés à prendre leurs responsabilités, afin de recevoir la même protection de la loi que n'importe quelle classe, disait-on; mais ne laissez pas, de votre côté, certains individus isolés ternir votre réputation.

La réponse, tant du côté des avocats que des médecins, ne se fit pas attendre. Des individus, dans chacun des deux groupes, offrirent leur collaboration, tant pour ramener à la raison ceux de leurs confrères qui se rendaient coupables d'exploitation que pour fournir des services professionnels gratuits par l'entremise des comités de dépannage.

VOIR PAGE 2: UN ESPOIR

Gérin-Lajoie : le rapport...

(Suite de la première page)

Ce dernier comprenait également: Mlle Denyse Gauthier, alors présidente nationale de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, MM. Roy Leggo Campbell, président du comité d'éducation de la Canadian Manufacturers' Association, section de Québec et gouverneur de Sir George William University; Rémi Lair, directeur du service de l'aide à l'apprentissage, au ministère du travail; Lionel Thibeault, président de la Corporation des techniciens professionnels; Philippe Vaillancourt, directeur régional du service d'éducation du Congrès du travail du Canada; Albert Landry, directeur de l'Institut de technologie de Shawinigan; et Philippe Fortin, professeur à l'Institut de technologie Laval, de Montréal. M. Paul Doyon, aujourd'hui secrétaire général de l'Association professionnelle des professeurs de l'enseignement spécialisé, a agi comme secrétaire.

Le gouvernement du Québec a créé le Comité sur l'enseignement technique et professionnel le 10 janvier 1961.

Selon les termes de l'arrêté ministériel qui l'a constitué, le comité devait étudier les problèmes relatifs:

A) à la structure de l'enseignement technique et profes-

sionnel; B) à la coordination des institutions d'enseignement technique et professionnel avec les écoles de formation générale et les autres types d'institutions de formation professionnelle.

A compter du 20 janvier 1961, jusqu'en décembre 1962, le comité a tenu plus de 200 séances plénières.

Une autre institution, les Caisse populaires, est également atteinte, forcée de reviser certaines de ses positions. Par les cours, on invite les travailleurs à devenir sociétaires des caisses, et à participer en outre activement à leur direction, non seulement au niveau local, mais jusqu'à la fédération provinciale.

Les caisses, de leur côté, participent au financement de la campagne. On songe même, à long terme, à mettre sur pied, dans les caisses locales, un service de conseillers en budgets. Ce programme n'est pas encore à point, cependant.

Il y a d'autres répercussions de la campagne, qui, pour être moins spectaculaires, n'en sont pas moins importantes: ainsi les commissions scolaires, les municipalités, les journaux de la région ont tous offert leur collaboration, et leurs félicitations à la CSN.

M. Adrien Plourde, vice-président de la CSN, résume ainsi la situation:

"Ce qui me frappe, ce n'est pas tant le dépannage, c'est le changement de vie, la nouvelle philosophie. C'est très chrétien, car les premiers chrétiens, on les distinguait à l'amour qu'ils avaient les uns pour les autres, 200 personnes (les militants) qui se dévouent bénévolement, des professionnels qui mettent la main à la pâte, c'est un espoir dans une société de requins".

Une telle expérience mérite qu'on la tente ailleurs, cela va de soi. Mais la CSN ne veut rien brusquer. "Nous voulons d'abord, ajoute M. Plourde, nous assurer que nous laisserons sur place des institutions". Il faut mettre le temps nécessaire pour que tous les effets ne tombent pas après six mois, et qu'au contraire le travail se poursuive.

Cependant, la CSN envisage déjà la possibilité d'étendre la campagne. Elle est d'ailleurs commencée, à Québec, à Shawinigan, à Hull et Ottawa, là où la centrale a des succursales. Elle sera introduite sous peu dans les Cantons de l'Est. Comme un récent numéro du journal de la centrale, "Le Travail", patience, nous arrivons.

Selon papa Marcotte...

(Suite de la page 3)

semble. Puis Reeves partit pour revenir, toujours selon elle, vers 11h.30 du 2 heures.

QUI DIT VRAI ?

La conclusion de ces trois dépositions: Mlle Sicard n'a aucun intérêt à défendre Marcotte et pourtant, elle rappelle sa présence au Coffee Pot vers 10 heures du matin.

Harold Green n'a plus aucune attache avec Mlle Sicard. Mais il a "connu Marcotte" à Bordeaux. Pour sa part, il éloigne Reeves du restaurant à l'heure où Mlle Sicard situe l'arrivée de ce dernier.

Enfin, Mlle Pincine est l'amie de Reeves: elle situe la présence de ce dernier au restaurant alors que la Couronne a établi qu'il se trouvait au hold-up de la Côte-de-Liesse.

La déposition la plus digne de la défense, jusqu'à maintenant a été celle de M. Georges Marcotte, chauffeur de taxi, le père de l'accusé.

"Je suis arrivé à la maison vers 10 heures et demie. Georges, mon fils, était à se préparer une omelette: des oeufs et du bacon. Je me souviens bien de cette date. On venait de décorer des policiers pour bravoure, nous avons écouté ça à la radio et Georges m'a dit que les Lamarche avaient été bien chanceux de ne pas se faire tirer dans cette affaire-là.

"J'étais pour me coucher. Georges m'a demandé d'aller le conduire. Nous sommes partis vers 11 heures ou 11h.30. J'ai laissé Georges au coin de St-Laurent et de St-Viateur".

Que croient les jurés? Jean-Paul Fournel qui décrit Marcotte dans le rôle du Père Noël? Mme Paqueline Fournel qui rappelle que Marcotte lui a confessé l'assassinat de deux policiers... ou le papa de l'accusé qui affirme que son fils était tout bonnement à se faire une omelette au lieu d'être à tirer des policiers à St-Laurent.

LE DELATEUR EN COUR

Aujourd'hui, Mercredi des cendres, journée fériée au Palais, le procès de Marcotte se poursuit. La défense a réclamé l'aide de la Cour pour assigner les témoins témoins qui ne veulent pas se présenter à la demande de Me Mayrand.

Le juge Roger Ouimet qui préside le procès a ordonné par mandat d'amener ces témoins devant lui. Ils auront été cueillis par la police au cours de la soirée, de la nuit. Ils auront passé la nuit en garde.

Parmi ces témoins, signalons Réal Fournel, frère de Jean-Paul et André Cratenco, décrit comme un voleur de banque par Fournel et considéré comme le délateur de la bande du Père Noël.

Le témoin le plus important de la défense, aujourd'hui, sera l'accusé, Georges Marcotte lui-même.

Lapalme: "Mon département..."

(Suite de la première page)

Me Lapalme a expliqué que le soir même, vers onze heures, après son discours, un message du procureur senior de la Couronne lui apprenait qu'il était à la gare Windsor pour prendre possession des faux certificats.

"Voilà comment il se fait, a-t-il dit, que le soir même, alors que depuis 36 heures, à ce moment-là, la police surveillait, je pouvais parler de cette chose, sans en connaître la fin."

Puis tôt, le procureur général avait qualifié de "discutable" l'ordre du juge Blain défendant à toute personne d'interroger M. Moreau.

Dans le moment, a-t-il ajouté, ni la police provinciale ni la Couronne n'interroge qui que ce soit.



Vichy Supreme
L'unique eau minérale
d'origine naturelle
purifiée.

Un verre chaque matin
vous maintiendra en bonne santé.

MONTE CARLO - VICHY - CANADA
J. ALBERT OUMET INC. - MONTREAL

Entre le...

(Suite de la première page)

amenant acheteurs et producteurs à discuter ensemble, avant la mise en oeuvre d'un plan conjoint dans un secteur précis de l'agriculture des données du problème.

Cet article a été négligé, et le comité n'a existé que sur papier, à cause de l'incompréhension, des attitudes passives, des hésitations et des omissions de ceux qui étaient chargés d'appliquer la loi, l'Office des marchés agricoles n'a jamais joué son rôle de planification. Il en est resté au niveau d'un simple tribunal d'arbitrage qui reçoit les revendications des producteurs et porte jugement sur elles.

Nous n'avons pas à juger des raisons qu'on ait eues le gouvernement actuel ou des gouvernements antérieurs pour agir ainsi, affirma M. Roy. Le résultat, pourtant, a été de jeter les deux parties en cause dans des camps opposés et même antagonistes.

On peut vivre sans laxatifs

Etes-vous esclave des laxatifs? Cherchez-vous à briser cette habitude? SELECTION du Reader's Digest de mars vous propose un moyen facile et sûr d'y arriver et vous expose les dangers qu'entraîne l'emploi régulier des laxatifs. Lisez comment votre intestin est parfaitement capable de se débrouiller tout seul et pourquoi il faut le laisser tranquille. Achetez Selection aujourd'hui!

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
3100, rue DRUMMOND
MONTREAL 35

MEDECIN
Dr C. MELILLO
Gradué d'Europe
Gastro-urinaire, peau, sang, glandes, troubles psychosomatiques, sexuels, nervaux, insomnie, infirmités, anxiété, la timidité, dépression, bégaïement, névrosisme, bésilla, rhumatismes, etc...
134, rue Sherbrooke, — VI, 5-0334

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont déménagés à 915, ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage, appareils de mesure de bureau, etc... en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATION MONTREAL
Notre nouveau téléphone: 861-5771

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL

Un espoir surgit...

(Suite de la première page)

Par ricochet, la campagne de la CSN a amené les professionnels à réexaminer le sens de leur travail. A l'ouverture de la Cour supérieure, fin de janvier, le bâtonnier régional, Me René Boudreau, a rappelé notamment que "la profession, qui demeure un moyen au service d'une fin, ne peut jamais constituer une excuse suffisante pour tolérer ce qui nuit à la justice ou à la charité, à l'honnêteté ou à l'intégrité".

Une autre institution, les Caisse populaires, est également atteinte, forcée de reviser certaines de ses positions. Par les cours, on invite les travailleurs à devenir sociétaires des caisses, et à participer en outre activement à leur direction, non seulement au niveau local, mais jusqu'à la fédération provinciale.

Les caisses, de leur côté, participent au financement de la campagne. On songe même, à long terme, à mettre sur pied, dans les caisses locales, un service de conseillers en budgets. Ce programme n'est pas encore à point, cependant.

Il y a d'autres répercussions de la campagne, qui, pour être moins spectaculaires, n'en sont pas moins importantes: ainsi les commissions scolaires, les municipalités, les journaux de la région ont tous offert leur collaboration, et leurs félicitations à la CSN.

M. Adrien Plourde, vice-président de la CSN, résume ainsi la situation:

"Ce qui me frappe, ce n'est pas tant le dépannage, c'est le changement de vie, la nouvelle philosophie. C'est très chrétien, car les premiers chrétiens, on les distinguait à l'amour qu'ils avaient les uns pour les autres, 200 personnes (les militants) qui se dévouent bénévolement, des professionnels qui mettent la main à la pâte, c'est un espoir dans une société de requins".

Une telle expérience mérite qu'on la tente ailleurs, cela va de soi. Mais la CSN ne veut rien brusquer. "Nous voulons d'abord, ajoute M. Plourde, nous assurer que nous laisserons sur place des institutions". Il faut mettre le temps nécessaire pour que tous les effets ne tombent pas après six mois, et qu'au contraire le travail se poursuive.

Cependant, la CSN envisage déjà la possibilité d'étendre la campagne. Elle est d'ailleurs commencée, à Québec, à Shawinigan, à Hull et Ottawa, là où la centrale a des succursales. Elle sera introduite sous peu dans les Cantons de l'Est. Comme un récent numéro du journal de la centrale, "Le Travail", patience, nous arrivons.

D'une certaine façon, comment le journal, le maréchal Slemmon a dérogé délibérément à la hiérarchie normale du commandement pour mener une campagne contre ses supérieurs".

Le pape fait état du manque de prêtres en Amérique latine et ajoute que les évêques de ce continent, qui, depuis quand qu'ils sejourneraient à Rome pour la célébration du concile, lui ont demandé, "d'une voix unanime et souvent angoissée", d'envoyer des prêtres dans leurs diocèses. "Nous avons été touchés jusqu'au fond du coeur par leur prière", écrit le pape.

"Pour cette raison, nous vous écrivons, chers fils, éternels frères, en vous exhortant à n'épargner aucun labour pour vous efforcer de réaliser ce qui nous tient tant à coeur, surtout l'envoi de prêtres dans ces pays. Nous vous demandons cela avec une entière confiance, sachant que vous êtes unis à moi, et que vous travaillez avec un zèle infatigable à préparer les triomphes de la Sainte Eglise.

Hier, le procureur de Boisjoli et Sauvé, Me Marcel Landry, a tenté de se faire admettre dans le bureau où se tient la pré-enquête mais sans succès.

L'inspecteur Houle s'est présenté devant le juge Blain en compagnie de Me Guy Favreau, c.r.

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

M. Picard commenta une déclaration de M. Gordon Churchill, dans laquelle le ministre de la défense déclarait que c'était à l'OTAN de décider si oui ou non, nos troupes stationnées en Europe seraient dotées d'armes nucléaires. M. Picard, qui est co-président fédéral du N.P. a poursuivi: "Nous avons adhéré librement à l'OTAN mais les troupes que nous avons prêtées à cet organisme demeurent des troupes canadiennes et c'est nous qui déciderons de leur orientation. Il est inconcevable qu'un organisme basé sur une libre participation impose à ses membres une décision d'une telle importance. Trop longtemps, l'Angleterre et les Etats-Unis ont décidé pour nous de notre pays, faut-il maintenant que ce soit l'OTAN qui le fasse?"

D'ici 10 ans, \$400,000,000...

(Suite de la première page)

formation générale et le point de départ des divers niveaux de l'enseignement professionnel. D'autre part, grâce à la graduation qu'elle emprunte au système des sections, elle pourrait, par exemple, permettre que les français et les mathématiques soient enseignés à deux ou trois niveaux différents dans chaque degré de façon à tenir compte des groupes d'étudiants aux aptitudes diverses qui atteignent le degré en question.

De plus, dans l'optique du nouveau rôle qu'il confie aux commissions scolaires, le comité estime que les inscriptions aux cours professionnels dispensés par les commissions scolaires pourraient atteindre un niveau comparable à celui des inscriptions dans les écoles d'Etat. Il pourrait y avoir près de 80.000 étudiants inscrits dans l'un ou l'autre des cours de formation professionnelle que le comité propose d'organiser dans les commissions scolaires.

Celui-ci recommande, en effet, que les commissions scolaires régionales (ou locales, à certaines conditions) assument un rôle prépondérant, à tous les niveaux, y compris le niveau technique, dans l'enseignement des branches professionnelles qui ont pour caractéristiques de se rattacher au français, à l'anglais, aux mathématiques et aux arts, et qu'elles dispensent aussi tout l'enseignement au travail de l'initiative au travail dans les branches qui ne comportent que ce niveau. Les commissions scolaires assumeraient aussi une part de l'enseignement dans les branches qui ne dépassent

Selon papa Marcotte, l'accusé cassait des oeufs au lieu d'abattre des policiers le 14 décembre!

Par Marcel VLEMINCKX

"Je suis arrivé à la maison vers dix heures et demie et mon fils, Georges, était à se préparer une omelette: des oeufs et du bacon".

L'homme qui a formulé ces propos, c'est M. Georges Marcotte, père, demeurant au 1422 de la rue Visitation à Montréal. On prévoyait que Me Yves Mayrand appuierait sa défense sur une preuve d'alibi: M. Marcotte est l'amorce de cette défense.

Hier, c'était la septième journée du procès fait à Georges Marcotte, cet individu de 36 ans, accusé du meurtre (qualifié) du policier Claude Marineau de St-Laurent. A 11 heures et 40, Me Claude Wagner, substitut du procureur général à Montréal, terminait sa preuve contre Marcotte.

La Couronne venait d'établir que la Chevrolet '63 Impala, appartenant à l'entreprise Avis-rent-a-car, véhicule qui a servi dans certaines pégrinations du hold-up de St-Laurent, a bel et bien été loué le 22 novembre 1962 par Georges Marcotte. Et cette automobile a été retournée au locateur le 18 décembre 1962.

VENU DE QUEBEC

Lors de la location de ce véhicule, Georges Marcotte avait un permis de chauffeur dont le numéro d'inscription était M 253-425-0230. M. Denis Bussières, du bureau des véhicules-moteurs de la province, est venu de Québec expressément pour identifier légalement le permis en question. Permis qui indique, incidemment que Marcotte habitait au 1422 Visitation, chez son père.

Quant à l'assassin du policier Marineau, le doute n'est plus possible: c'est l'arme que tenait le Père Noël qui a tiré les trois balles fatales. Il s'agit d'une puissante carabine semi-

automatique, une FN (Fabrique nationale belge) Browning de pistolet en balistique, l'a savamment démontré.

Explications: l'arme meurtrière n'a pas été retracée. Toutefois, grâce à une carabine similaire, retracée jusqu'à Marcotte, le Dr Fontaine a déterminé sans crainte de se tromper la marque d'arme utilisée pour la tuerie de St-Laurent.

C'EST LE PERE NOEL

Le Dr Fontaine a établi que les balles tirées à l'aide de la carabine américaine 30-M1 que portait Fournel n'ont pas touché le policier Marineau. (On ne sait à l'heure actuelle si les balles tirées par ce Fournel n'auraient pas touché l'autre policier, Denis Brabant. Nous l'apprenons au procès de Fournel, également accusé de meurtre qualifié dans cette affaire).

La défense, imitant en cela la Couronne dont le témoignage est un récidiviste avoué, a eu recours à trois bagnards pour établir des éléments accessoires de sa preuve.

Yvan Lamarche, condamné au bagne à vie pour sa participation au coup de banque raté de St-Scholastique, le 23 mai dernier, coup qui a valu la mort à deux bandits et des blessures graves au capitaine-détective Marc Maurice de la brigade criminelle de la Sûreté municipale, a relaté que le 6 mai dernier, il rencontrait Jean-Paul Fournel et Réal Fournel, son frère, qui lui proposaient de "faire une banque".

ARMES PLUS PUISSANTES

"Je n'avais qu'un revolver .22, d'expliquer le plus naturellement du monde, Yvan Lamarche. J'ai réclamé une arme plus puissante pour travailler dans Montréal. Trois jours plus tard, les Fournel m'avaient pu me trouver les armes dont j'avais besoin. Le coup a été abondant".

Réal Lamarche a corroboré les dires de son aîné. Ce Réal est au bagne pour les 6 prochains années à cause de sa participation au hold-up de St-Scholastique.

On voit difficilement la nécessité des dépositions des frères Lamarche dans la preuve de la défense. Leur but consiste à avilir le témoin-clé, Fournel, dans l'esprit des jurés. Or qui mieux que Fournel lui-même a pu s'avilir devant ces messieurs du jury, la semaine dernière, par ses multiples aveux de hold-up?

L'autre but de la défense est de tenter d'établir que Fournel aurait été le "cerveau des hold-up" et que son frère, Réal, aurait hypothétiquement trempé dans le coup meurtrier.

Outre les bagnards Lamarche, la défense a présenté comme témoin accessoire, le dénommé Harold Green, qui purge à l'heure actuelle une peine de 30 jours à Bordeaux... depuis le 6 février. C'est un "artiste du chèque sans fonds". Citoyen américain établi au Canada depuis plus de deux ans, Green fait à l'heure actuelle l'objet d'une enquête de la part du ministère de l'immigration et les autorités policières réclament son expulsion du pays.

Green était un ami d'occasion de Mlle Jeanne Sicard, serveuse à l'emploi du restaurant Coffee Pot de la rue Chabanel le 14 décembre dernier. Lundi, Mlle Sicard avait relaté à la Cour que le dénommé Green lui aurait joué un sale tour, l'incitant à encaisser pour lui, dans un établissement Steinberg, un chèque de \$100.

Mlle Sicard avait précisé que le 14 décembre au matin, le dénommé Green et Jules Reeves, (le troisième accusé de meurtre) prenaient leur petit déjeuner ensemble vers les 9 heures au Coffee Pot. Elle avait ajouté que Green avait quitté les lieux

vers 9h.30 et qu'un peu plus tard, Marcotte s'était présenté au restaurant pour entraîner Reeves à l'extérieur.

PENSIONNAIRE A BORDEAUX

Harold Green, 39 ans, reconnaît qu'il est en prison pour avoir eu la "faiblesse" d'apposer son nom au bas de chèques sans fonds bancaires. Il nie, cependant, avoir roulé Mlle Sicard. Au contraire, il soutient qu'elle lui a consenti un prêt de \$100 qu'il a remboursé ultérieurement.

Quant à sa présence au Coffee Pot, le 14 décembre, il explique: "J'y suis arrivé avec Mlle Sicard à 7 heures, à l'ouverture. Jules Reeves est arrivé, lui, vers 8 heures".

"Nous avons déjeuné ensemble. Je n'ai pas vu Marcotte. Vers 9h.30, Reeves et moi sommes sortis du restaurant. Reeves s'est dirigé vers l'appartement de son amie, Dorothy Pincine (exact) et moi, je suis allé acheter du poisson. Dix minutes plus tard, je suis retourné au Coffee Pot. J'ai revu Reeves à 4 heures de l'après-midi alors que je parlais avec Mlle Sicard".

Green a été condamné à la prison le 26 janvier. A l'heure actuelle, il doit avoir connu Marcotte.

Green contredit donc Mlle Sicard quand, par sa déposition, il éloigne Reeves du Coffee Pot et d'une rencontre avec Marcotte.

D'autre part, Dorothy Pincine (encore une fois, exact) l'amie de Jules Reeves contredit à la fois Mlle Sicard et Green. Mlle Pincine, une rousse (seul son coiffeur le sait!) était également serveuse au Coffee Pot le 14 décembre dernier.

Ses heures de travail étaient normalement de 11h.30 le matin jusqu'à 9 heures le soir... Ce matin-là, elle était au restaurant des 11 heures. Elle y voyait, dit-elle, Reeves et Green en (Suite à la page 2)

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI, 27 FEVRIER 1963

Les camionneurs réclament des routes à péage dans le Québec

L'Association du camionnage du Québec actuellement en congrès à Montréal se propose de demander au gouvernement provincial d'uniformiser la signalisation routière et les règlements de vitesse dans toutes les municipalités.

Parmi les 33 résolutions soumises aux quelque 1,100 délégués au congrès annuel des camionneurs, il y en a une notamment qui souligne que le moment est venu pour le gouvernement d'imposer des mesures aux municipalités afin d'uniformiser les règlements de la circulation.

Pour ce qui a trait à la construction de route, l'association se prononce en faveur de l'aménagement de routes à péage dans le Québec comme un moyen d'établir rapidement un réseau routier répondant aux besoins actuels et futurs de la circulation.

Les camionneurs recommandent aussi fortement au gou-

vernement de faire construire dans le plus bref délai possible les autoroutes Montréal-Sherbrooke et Montréal-Québec par la rive nord.

Ils demandent aussi qu'on fasse pression auprès du gouvernement d'Ottawa pour obtenir l'abolition du péage sur le pont Champlain.

Une des résolutions propose aux autorités provinciales d'ouvrir une enquête sur l'assurance-automobile par suite de l'annonce d'une hausse prochaine des primes.

L'association se propose aussi de demander au gouvernement de Québec d'exiger que tout conducteur de camion de transport soit âgé de 21 ans au moins, "que le véhicule, soit un véhicule de service public ou serve à la livraison personnelle d'un marchand, d'un industriel ou d'un fermier".

Des partisans de "L'Esprit Nouveau" ont laissé entendre que Me Ferland a tenté de prendre les rênes du mouvement, tantôt à l'insu, tantôt à l'encontre des membres. En conséquence, Me Ferland se serait aperçu, hier soir, en se rendant à la réunion de "L'Esprit Nouveau", qu'il n'y avait pas suffisamment de gens dans la salle susceptibles d'appuyer sa candidature, ce pourquoi il a quitté le Cercle universitaire avant l'ouverture de la réunion.

Les trois vice-présidents élus sont M. Yves Benoist-Morin, du service des nouvelles de la société Radio-Canada; M. Jean Huberdeault, instituteur et président de la commission scolaire de Notre-Dame des Neiges; et M. Lionel Vezou, un des cinq directeurs de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le secrétaire de "L'Esprit Nouveau" est M. Jacques Marteau, et le trésorier, M. Louis-Philippe Boisseau, président du Centre de psychologie et de pédagogie. Les six directeurs du mouvement sont M. Adrien Courville, président des Chevaliers de Champlain, le Dr Sylvio Lynch, M. Jacques Falmagne, professeur d'histoire à l'université de Montréal; M. Jean-Marie Barrette, professeur à l'Institut Cardinal-Léger; M. Robert Marineau et M. Archelas Roy, professeur à l'École des hautes études commerciales. Interrogé sur la nature et les objectifs de "L'Esprit nouveau", M. Jacques Marteau a déclaré qu'il ne s'agit pas d'un mouvement populaire, mais strictement d'une association d'intellectuels.

L'objectif immédiat de "L'Esprit nouveau", a-t-il rappelé, est la fondation d'une revue qui véhiculerait la pensée d'intellectuels de toutes tendances, a-t-il précisé.

M. Marteau a ajouté que le premier numéro de la revue, qui sera mensuelle, paraîtra à Pâques. Il s'agira d'un numéro de propagande qui contiendra 68 pages et qui possèdera une allure des plus soignées. Parmi les collaborateurs retenus pour ce numéro, M. Marteau signale la présence d'un membre de l'Académie française et de trois membres de l'Académie canadienne-française.

Me PHILIPPE FERLAND QUITTE LA RÉUNION

"L'Esprit nouveau" choisit M. Victor Barbeau comme président

M. Victor Barbeau, professeur à la retraite de l'École des hautes études commerciales, a été choisi président du mouvement "L'Esprit nouveau", au cours d'une assemblée qui a eu lieu au Cercle universitaire et à laquelle ont participé plus de trente intellectuels de la métropole.

Le nom de Me Philippe Ferland ne figure pas parmi les membres du conseil d'administration. Ce dernier s'est présenté à l'assemblée d'hier en compagnie de Me Roger Reinhardt, et les deux sont par-

Meurtre au pénitencier

Un prisonnier non identifié a été poignardé à mort hier au pénitencier de St-Vincent-de-Paul.

Les autorités de l'institution ont refusé de fournir des détails sur l'incident et ont dit que le nom serait révélé aujourd'hui.

Tout ce que l'on a divulgué, c'est que le prisonnier avait été récemment condamné à deux ans pour cambriolage et retournait au pénitencier pour la sixième fois.

Débat public sur la laïcité de l'Etat

QUEBEC (DNC) — Les étudiants de droit, lettres et philosophie de l'université Laval présentent ce soir un grand débat public sur la laïcité de l'Etat. Le débat, qui aura lieu au Palais Montcalm, sera sous la présidence de M. Jean-Charles Bonenfant. Les participants seront M. Charles de Koninck, de la faculté de philosophie de Laval, M. Gérard Pelletier, directeur de LA PRESSE, Me Michel Pourcellet, de la faculté de droit de l'université de Montréal ainsi que M. Marcel Trudel, directeur de l'Institut d'histoire de Laval.

M. de Koninck prononcera un exposé sur l'aspect philosophique de la question. M. Trudel en énumèrera dans sa conférence les données historiques alors que Me Pourcellet traitera le sujet à titre de juriste. Ces divers exposés seront suivis d'une discussion générale à laquelle participera M. Pelletier après avoir précisé ses propres positions. L'assistance pourra de plus interroger les "pamphlistes". Le débat dont l'entrée est libre débute à 8h.30. Le grand public est invité.

DEMANDES

ARCHITECTE: pour faire des études de composition. 5 ans d'expérience.
INGENIEUR: ayant 5 ans d'expérience en construction.
DESSINATEUR EN ARCHITECTURE: pour faire mise en plan et études. 3 ans d'expérience.
Salaire à discuter. VI. 5-4161 - L. 377



M. Yvon Groulx, président du jury de paix «Olivar-Asselin»; M. Emery LeBlanc, rédacteur en chef de L'EVANGELINE; Mlle Denise Bélisle, en costume d'Évangéline; et M. Paul-Emile Robert président de la SSBJ de Montréal, lors de la remise du prix «Olivar-Asselin» à M. LeBlanc.

M. EMERY LEBLANC, LAUREAT DU PRIX "OLIVAR-ASSELIN"

Les Acadiens cherchent une dimension nouvelle: celle du Canada français

Le patriotisme que les Acadiens se sont créés en 1881 les isolait du reste du pays. Aujourd'hui, ils se demandent s'ils ne devraient pas repenser leur patriotisme et lui donner une nouvelle dimension, à la grandeur du Canada français.

Teis sont les propos tenus hier soir par M. Emery LeBlanc, rédacteur en chef du quotidien français "L'Évangéline", publié à Moncton, au Nouveau-Brunswick, au banquet offert en son honneur par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui lui a remis le prix "Olivar-Asselin" pour l'année 1963.

Par le passé, a dit M. LeBlanc, nous nous sommes considérés comme des Français du Canada, et nous avons fait cause commune avec nos frères du Québec quand l'occasion le demandait. Aujourd'hui, nous nous demandons si cela est suffisant, et s'il ne vaudrait pas mieux faire disparaître ce que notre patriotisme de 1881 avait d'isolacionniste pour nous rapprocher du Canada français et faire cause commune avec lui.

M. LeBlanc revient souvent sur l'idée du "patriotisme de 1881". En 1880, a-t-il expliqué, la SSBJ avait organisé un grand congrès auquel elle avait convoqué les représentants de tous les groupements français d'Amérique, dont les Acadiens.

M. LeBlanc ajoute: "C'était la première fois que les Acadiens étaient convoqués à une réunion depuis ce jour de septembre où ils avaient été convoqués à l'église de Grand-Pré, 125 ans plus tôt..."

Les Acadiens des différentes parties des provinces Maritimes ne se connaissaient pas alors. Quarante d'entre eux répondirent à l'appel de la SSBJ, et c'est à cette réunion qu'est née l'idée d'un congrès acadien, "qui allait marquer le commencement de la renaissance acadienne", a ajouté M. LeBlanc.

En 1881, a-t-il dit, quand on a convoqué les Acadiens à leur premier congrès à Memramcook, c'était la première fois qu'ils prenaient conscience de leur existence. Quand ils étaient revenus de la dispersion, ils avaient cherché les régions les plus isolées, car ils voulaient surtout se faire oublier. Et ils n'avaient aucun contact entre eux.

Au congrès de 1881, les Acadiens se sont créés un patriotisme "à leur taille", précise M. LeBlanc: ils se sont choisis un hymne national, une fête nationale, un drapeau national différents de ceux des Canadiens français du Québec.

M. LeBlanc ajoute: "Et on créa un patriotisme qui isolait l'Acadien du reste du Canada. Un patriotisme fait de sentimentalité: c'était la seule chose que nous avions dans le temps. Un patriotisme centré sur lui-même."

M. LeBlanc précise que, dans le temps, ceci répondait à un besoin, "et ce patriotisme nous a bien servis", ajoute-t-il. Par exemple, de nos jours, les Acadiens sont plus nombreux en Louisiane qu'aux provinces Maritimes, mais il n'y a pas le sentiment d'appartenance, cette fierté française qui caractérise la majeure partie de la population française des Maritimes.

Depuis 1881, poursuit le conférencier, nous avons grandi, et nous nous sommes donnés des cadres. Nous avons l'organisation religieuse, avec quatre diocèses acadiens, des institutions,

Insécurité économique

Un diplomate, qui a passé 25 années de sa vie en Afrique, au service du Colonial Office britannique, dit que l'insécurité économique est le problème le plus urgent du continent.

M. G. B. Cartland, secrétaire de l'Université de Birmingham, a déclaré au Canadian Club lundi que l'Ouest doit être prêt à fournir cette aide "sans y mettre aucun lien politique". Il a ajouté qu'on a lentement réalisé que l'aide communiste "n'est pas ce qu'on avait promis qu'elle serait".

M. Cartland est un ancien vice-gouverneur de l'Ouganda.

Etudes de groupe

Des études de groupe sur la recherche à l'hôpital Royal Victoria réunissent le personnel médical et les techniciens de laboratoires de ce vaste hôpital, demain, 28 février, à 8 heures 30 p.m.

Ces séances d'études seront présidées par le Dr D. Ewen Cameron. Elles ont lieu pour la première fois au bénéfice de techniciens à l'emploi de l'hôpital Royal Victoria. Des communications seront prononcées sur la chirurgie, l'obstétrique et la gynécologie; la médecine interne; la psychiatrie et la neurologie.

Les attaques atomiques préoccupent les radiologues en congrès à Québec

Le 26e congrès annuel de l'Association canadienne des radiologues aura lieu au Château Frontenac, à Québec, du 3 au 6 mars; environ 250 des 500 radiologues canadiens y prendront part.

Le Dr E.F. Crutchlow, radiologue de Montréal General Hospital et M. Otha W. Linton, directeur des relations extérieures de l'American College of Radiology, ont fait part aux journalistes hier, en présence de plusieurs radiologues montrealais, dont le Dr Jean-Louis Léger, de l'intérêt des 41 communications scientifiques qui seront prononcées au congrès de Québec.

Soulignons parmi celles qui sont le plus à la portée du public: "Le radiologue face aux problèmes de la radiation, en cas de guerre nucléaire", par le Dr J.J. Hazel, de Montréal; "Valeur radiologique de la mammographie simple", Dr Laurent Huot, Montréal; un groupe de radiologues montrealais, dont les Drs D.W. MacEwan et J. S. Dunbar attire-

ront l'attention sur les difficultés de l'examen radiologique des enfants qui souffrent de gêne respiratoire parce que des objets étrangers se sont logés dans leurs poumons.

Le Dr André Lapointe, de Québec, parlera de "l'ectopie pancréatique" ou de la présence de tissus pancréatiques, telle que révélée par l'examen radiologique, dans la région de l'estomac et la région abdominale sans liens avec le pancréas même; il s'agit de cas assez rares.

Le traumatisme thoracique et abdominal fera l'objet d'une étude du Dr E.F. Crutchlow, de Montréal. Le Dr Paul Roy, radiologue de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décrira la méthode de cathétérisme de l'aorte par l'artère axillaire, méthode qu'il

a perfectionnée avec grand succès.

Les assises seront présidées par le Dr Guillaume Gill, de Montréal, président de l'Association canadienne des radiologues; le Dr W.L. Sloan, de Vancouver, lui succèdera à la présidence.

Le Dr W.M. Court-Brown, radiothérapeute au Western General Hospital, à Edinbourg, Ecosse, sera le conférencier d'honneur, mardi et mercredi, des cinq et six mars. Il traitera des études sur les globules sanguins dans la leucémie ou cancer du sang et des transformations somatiques que l'exposition aux radiations entraîne dans les chromosomes des cellules sanguines. Neuf radiologues des hôpitaux de Québec participeront aux délibérations.

des collèges et des couvents. Nous avons l'Association acadienne d'éducation, la Société nationale des Acadiens, les deux avec leur secrétariat compétent et dévoué.

Et pour cimenter tout cela, donner les mots d'ordre, susciter les enthousiasmes, foudroyer les indolents, défendre nos causes, nous avons le journal quotidien "L'ÉVANGÉLINE".

M. LeBlanc a souligné la difficulté qu'entraîne le rapprochement des Canadiens français du Québec et les Acadiens: "Ce ne sera pas facile, dit-il, à cause des différences de mentalité. Pendant 350 ans, nous n'avons jamais été maîtres chez nous, et non seulement cela nous a formé une mentalité bien différente de la vôtre mais aussi, cela a fait naître chez nous des tactiques spéciales."

Au sujet de la différence de mentalités, le conférencier précise: "Le Canadien français est fier, sûr de lui-même, enthousiaste. L'Acadien est timide, timoré, je dirais même peureux."

Le port ne sera pas libre de glace avant la fin de février

C'est encore la nature qui aura le dernier mot au sujet de la navigation d'hiver dans le fleuve Saint-Laurent.

Dans les milieux maritimes à Montréal, en effet, tout le monde est maintenant d'accord pour dire que ni "l'Helga Dan" ni "l'Esquimo" ne pourront remonter le fleuve jusqu'à la tête du port de Montréal avant la fin du mois.

Presque tout le port est couvert de glace et les brise-glace doivent travailler fort pour passer à travers des embâcles qui se forment en aval de Montréal.

Les ingénieurs du ministère des transports se demandent si le cargo danois "Brita Dan" pourra entrer dans le port de Montréal le 2 mars tel que prévu à son horaire.

"l'Helga Dan", de la même compagnie, est arrivé hier à Québec et d'autres océaniques sont dans le Saint-Laurent en direction de Québec et Trois-Rivières.

Les brise-glace ont tenté de maintenir le chenal libre de

glace jusqu'à Montréal pour réduire au minimum le danger d'inondation. Cependant, ils ont été fort occupés en bas de Montréal et il leur a été impossible de conserver le chenal ouvert jusqu'à la tête du port.

Le pétrolier Edouard Simard a établi un record en arrivant au quai de Montréal-Est le 29 janvier dernier et a effectué trois voyages entre Québec et Montréal depuis.

Entre temps, les brise-glace "N. B. McLean" et "Ernest LaPointe" sont occupés à briser un nouvel embâcle près de St-Riel.

Quant au port de Montréal même, une glace épaisse en recouvre toute la surface solidement sur une distance de douze milles entre Montréal-Est jusqu'au pont Jacques-Cartier.

CENTRE MÉDICAL ST-URBAIN

3875 ST-URBAIN, à proximité des hôpitaux Hôtel-Dieu, Ste-Jeanne d'Arc, Notre-Dame, etc.

DANS UN CENTRE MODERNE EXCLUSIVEMENT MEDICAL

- Bureaux à louer le 1er mai pour: médecins, dentistes, opticiens, radiologie, laboratoire
- Un restaurant
- Un vaste stationnement
- CONSTRUCTION à l'épreuve du feu, insonorisée
- Air climatisé central.
- Deux ascenseurs.

OCCUPATION 1er MAI, 1963
Pour informations: RE. 7-6755

EDITORIAL

La clé de cette élection confuse est-elle à Washington

Avec le choix de M. Gérard Picard comme chef de file des candidats québécois du NPD, ce parti a donc un chef canadien-français qui devient le bras droit du chef fédéral, M. Douglas, M. Caouette étant déjà le chef québécois indiscuté du Crédit social, cela souligne davantage le fait qu'aucun des deux partis traditionnels ne possède dans le domaine fédéral de chef reconnu chez les Canadiens français, capable de parler comme l'adjoint du chef fédéral.

C'est un phénomène qu'on attribue à la faiblesse de notre personnel politique et la situation n'est guère meilleure pour les groupes anglophones des deux partis. M. Diefenbaker a perdu la confiance qui lui avait permis de porter son parti au pouvoir, et M. Pearson n'a jamais été vraiment le chef qu'attendaient les libéraux. Aucun des deux ne suscite l'enthousiasme qui pourrait assurer la victoire à son groupe.

Les programmes devraient prendre plus beaucoup plus d'importance. Pour la reconnaissance des droits des Canadiens français dans la Confédération, les quatre partis veulent manifester leur bonne volonté, et M. Pearson a formulé le programme le plus attrayant, mais tout est à faire.

Dans le domaine capital de la vie économique où des réformes majeures s'imposent, les deux grands partis n'ont aucune doctrine précise et s'en tiennent à des généralités ou à des promesses à court terme. Toutefois, on ne peut pas voir clairement si cette indécision vient de la faiblesse des vieux partis ou des faits économiques eux-mêmes, notamment de notre dépendance à l'égard des États-Unis. Le choix électoral ne serait donc pas facile à faire même sans l'imbroglio des armes nucléaires.

Or, ce problème vient compliquer les choses en divisant trois des quatre partis en présence. En s'appuyant sur les mêmes faits précis, MM. Diefenbaker et Green estiment que nous n'avons pas de raison d'armer nos Bomarcas parce que ce sont des armes désuètes. M. Pearson jure qu'il faut le faire parce que nous l'avons promis.

Les arguments changent quant aux armes nucléaires pour nos troupes en Europe; les libéraux invoquent l'efficacité, la solidarité du pacte atlantique, et M. Churchill répond que c'est l'OTAN qui décidera pour nous. Mais aux dernières nouvelles, les alliés européens n'auront pas d'autre décision à prendre, d'autre choix à faire, que celui devant lequel hérite le Canada.

Les propositions de Washington pour la force de frappe commune sont bien limitées. Les sous-marins armés de Polaris resteront sous l'autorité exclusive des États-Unis. Pour les navires de surface porteurs de Polaris, les alliés auront un rôle à jouer, sauf que les ogives nucléaires de ces fusées demeureront sous le contrôle et le veto de Washington. Partout en Europe comme pour nos Bomarcas les ogives resteront sous l'autorité du président Kennedy, parce que les États-Unis ne veulent pas étendre le cercle des nations atomiques.

Ces dernières semaines, on faisait une grande distinction entre les armes nucléaires offensives et défensives, pour réaccuser éventuellement que ces dernières, aujourd'hui on oppose armes stratégiques et tactiques. Nous n'avons jamais d'armes nucléaires stratégiques au sens fort du terme, c'est bien évident;

mais nos F-104 en Europe doivent participer à la force de frappe, ce seraient des armes offensives et tactiques. L'éventail s'étend, de nos Bomarcas désuets inutilisés, purement défensifs parce que bien loin de la Sibirie, jusqu'à nos avions d'Europe, dont les coups offensifs peuvent porter au-delà du rideau de fer.

Dans tout cela, nous-mêmes et les alliés d'Europe n'aurions qu'un rôle subalterne, nous tiendrions le fusil, mais c'est M. Kennedy qui placerait les balles dans l'arme et presserait la détente. Il s'agit de considérer toutes les implications d'un tel rôle de satellite nucléaire. Dans une question aussi grave et qui évolue rapidement, que valent les engagements, vagues et conditionnels, et qu'on n'a pas encore cru devoir tenir?

Le débat sur les armes nucléaires est non seulement confus, mais il semble délibérément camouflé. Les récentes interventions de Washington étaient inopportunes et malhabiles, elles ont été désavouées dans leur forme mais non pour le fond, et elles manifestaient l'impatience du gouvernement américain devant les hésitations d'Ottawa. Si le président Kennedy est déterminé à nous faire céder, c'est un élément majeur de la campagne électorale.

Or, quels sont les faits politiques? MM. Diefenbaker et Green voulaient dire non et n'ont pas osé aller jusque là; ils ont également refusé de dire le oui que préconisait MM. Harkness et Sévigny, et ces derniers ont démissionné là-dessus. M. Pearson savait quel risque il prenait par sa volte-face en faveur des armes nucléaires, et il a jugé nécessaire de poser ce geste électoralement dangereux. Tout cela ne s'est pas fait sur le fond de la question.

L'explication la plus plausible c'est que, à tort ou à raison, des hommes politiques estiment qu'il faut se soumettre à la volonté de Washington sans quoi le Canada risquerait des représailles commerciales, et des difficultés économiques qui feraient tomber n'importe quel gouvernement. Si M. Pearson obéit à une telle nécessité il ne peut pas le dire car ce serait susciter un courant d'indignation et de révolte qui pourrait provoquer ce qu'on veut éviter.

Quelle autre solution? Le NPD est le seul parti à garder une attitude rigoureuse et logique contre les armes nucléaires. Mais c'est un parti qui ne saurait prendre le pouvoir le 8 avril, et qui peut donc impunément faire preuve d'intransigeance devant la grande puissance voisine. Cela correspond à la pensée profonde du groupe, mais c'est rentable et sans danger. M. Picard inscrit la lutte contre le chômage comme l'un des trois grands objectifs de son groupe; mais quelles seraient les chances d'une lutte efficace contre le chômage au Canada dans l'hypothèse où un gouvernement NPD s'attirerait l'hostilité économique des États-Unis par un refus catégorique des armes nucléaires?

Si nous en sommes là, il serait bon de le savoir; le vote du 8 avril prouverait enfin un sens. Les électeurs auraient à décider s'ils veulent défendre la souveraineté et l'indépendance du Canada même au risque de difficultés économiques et d'une diminution notable de notre niveau de vie ou s'il vaut mieux nous incliner devant la volonté et la force d'un protecteur amical mais puissant.

Paul SAURIOL

Construire une administration solide

Une série d'articles publiés dans le Soleil la semaine dernière évoque des problèmes aigus qui se posent présentement au sein de la fonction publique au niveau provincial. Nous avons déjà souligné que ce problème est loin d'être résolu et que l'autorité compétente semble hésiter quant à la manière la plus efficace d'aborder la question.

En attendant que M. Lesage se décide à prendre le taureau par les cornes, il faut continuer de porter l'attention de l'opinion sur les mille et un aspects sur lesquels se manifeste ce malade de la fonction publique provinciale.

Le choc créé par les nouveaux venus

Au lendemain d'un article que nous consacrons récemment à ce sujet, un haut fonctionnaire nous téléphona amicalement de Québec, afin d'attirer notre attention sur certaines difficultés concrètes nées du "nouveau régime".

Le gouvernement de M. Lesage trouva, à son arrivée au pouvoir en 1960, une fonction publique passablement sclérosée. Plusieurs sous-ministres et hauts officiers, dont certains furent excellents, avaient vieilli. D'autres avaient épuisé dans une soumission servile à un régime partisan et corrompu leurs énergies créatrices. Il fallait aller chercher à l'extérieur des hommes capables d'occuper des postes de premier plan dans l'administration provinciale. On les trouva surtout dans les universités et dans la fonction publique fédérale.

L'arrivée massive de ces dirigeants "importés" d'Ottawa et des universités devait éveiller de profonds mélanges dans

plusieurs ministères. Certains voulurent dieter de haut des normes de travail à des vétérans qui croyaient avoir droit à plus de considération. D'autres, plus ingénieux, laissèrent les anciens à leurs papiers de routine et se construisirent, en marge de ces derniers, un réseau parallèle de travail, tout à fait distinct et autonome. Ces maux étaient peut-être inévitables, mais il en est résulté, dans plusieurs secteurs, un climat de méfiance et de frustration.

Un problème resté en suspens

Le vrai problème, celui du partage et de l'aménagement de la responsabilité dans les divers échelons de la hiérarchie administrative, n'a pas été attaqué de front. Ce qui fait que l'esprit neuf et "le changement de vie" annoncé par M. Lesage ne se sont pas encore diffusés dans l'ensemble de la fonction publique provinciale. Aux échelons supérieurs, malgré certaines nominations erratiques, on constate en général une notable amélioration. Aux échelons intermédiaires et inférieurs, on retrouve encore trop souvent "l'ancien esprit", doublé d'un mécontentement qui ne peut qu'affecter la qualité de la collaboration.

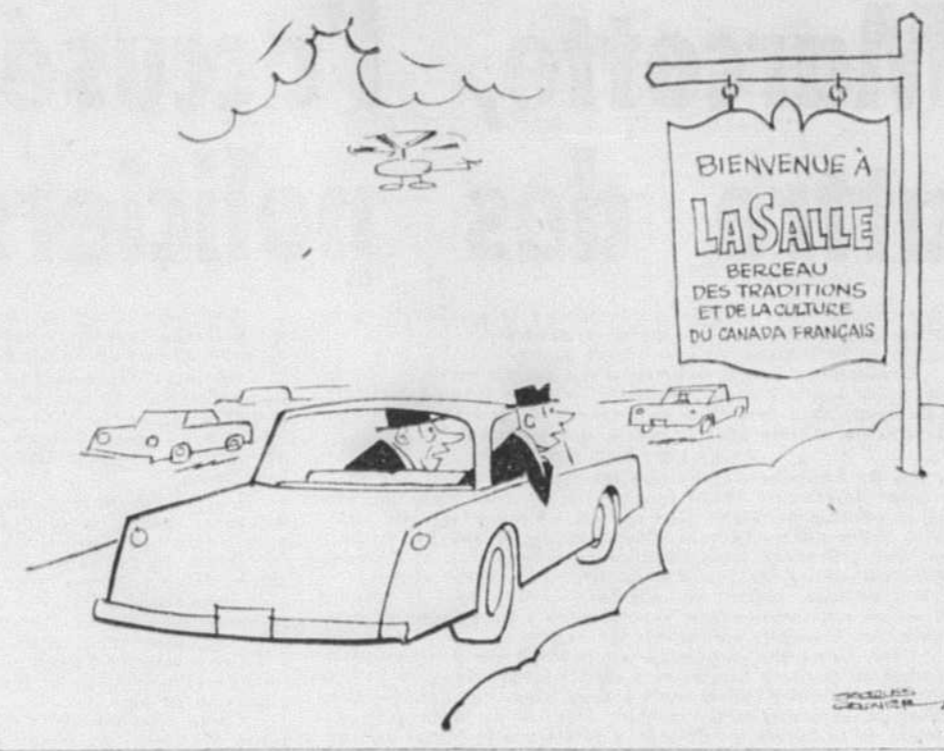
BLOCS NOTES

Il devient urgent d'examiner froidement ce problème de l'intégration des échelons inférieurs et intermédiaires à l'effort d'instauration d'une politique renouvelée.

On disait couramment, au temps de M. Duplessis, qu'il y avait souvent deux fonctionnaires là où un seul aurait suffi. Le chef du gouvernement, affirmait ses intimes, s'apercevait du problème, mais n'osait agir de peur de mettre sur le pavé des travailleurs peu aptes à se trouver du travail ailleurs.

Qu'en est-il aujourd'hui? M. Lesage et ses collaborateurs ont-ils constaté le même problème? Qu'ont-ils fait pour le résoudre? A-t-on entrepris un inventaire systématique des effectifs de la fonction publique? Quelle politique de recrutement entend-on mettre en oeuvre?

Sur tous ces points, nous ne savons pratiquement rien. On voit bien, de temps à autre, dans les journaux, un communiqué gouvernemental invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour tel ou tel poste administratif. Mais ce n'est là qu'un embryon de politique d'ensemble et Dieu sait que, même aujourd'hui, bon nombre de no-



L'OPINION DU LECTEUR

Pour nos coopératives d'électricité

Par Roland ROCHON, T.P.

Depuis le congrès de l'Association des coopératives d'électricité du Québec, tenu en fin de janvier dernier, les membres de nos coopératives s'interrogent sur le sort de leurs sociétés et discutent avec intérêt les différents points de vue que l'honorable René Lévesque venait d'exposer devant leurs délégués réunis à cette occasion. Depuis, plusieurs nous ont demandé nos impressions et nous avons pensé qu'il serait d'intérêt général de les rediger. Nous profitons donc de l'hospitalité du DEVOIR pour les exposer ici.

Il faut d'abord féliciter le ministre des ressources naturelles pour nous avoir livré son message de façon directe et précise, bien entraîné au "point de mire", il a visé juste. Les politiciens ne nous ont pas habitués à ce style, mais il nous a plu. Nous résumerons l'exposé du ministre en citant certaines affirmations que nous discuterons au fur et à mesure.

Maitres chez nous

M. Lévesque nous disait: "Nous croyons que les raisons qui justifiaient l'intégration des compagnies d'électricité à l'Hydro-Québec s'appliquent aussi en gros aux coopératives d'électricité." Pour nos membres, les raisons qui favorisaient l'étatisation sont celles qui résonnent toujours à leurs oreilles depuis les dernières élections provinciales. "Maitres chez nous..." "La Chef de notre économie..." "Le recouvrement de nos richesses..." etc. Il faut comprendre qu'il est assez difficile de faire croire que ces mêmes raisons prévalent pour l'intégration des coopératives d'électricité. En effet, les coopératives appartiennent à leurs membres et sont administrées par eux. C'est comme si l'on tentait de faire croire à un cultivateur qu'il est encore plus "Maitre" du chemin-de-fer qui traverse ses terres que de sa propre ferme.

L'honorable ministre disait aussi: "Les coopératives d'électricité souffrent d'un mal congénital..." C'est vrai, nous sommes nées "infirmes", mais nous nous sommes habituées à cette infirmité, si bien, que nous l'avons oubliée. M. Lévesque, en grand chirurgien, propose l'opération "intégration" ou la mise, "vous êtes parfaitement libres" dit-il, "mais ne comptez plus sur les 'cataplasmes' du Gouvernement..." Nous savons que deux coopératives sur 44 ont déjà choisi de subir l'opération "intégration". Nous ne pouvons les en blâmer, c'est leur affaire. Mais les autres, monsieur le ministre, elles auraient besoin de si peu... Allez-vous les laisser sans soins parce qu'elles craignent cette opération et qu'elles songent à la refuser...

Coût de l'intégration

M. René Lévesque poursuivait: "En 1962, chaque client des coopératives d'électricité a coûté \$25,00 à l'Etat provincial." Quelques minutes plus tard, il rassurait les employés de l'O.E.R. et des coopératives en leur promettant les mêmes emplois dans les cadres de l'Hydro-Québec après l'intégration. Ces considérations obligeaient le ministre à admettre qu'il n'en coûterait pas moins de ce \$25,00 à l'Hydro-Québec pour chaque client intégré. Nous croyons qu'il vaut la peine d'examiner ce point d'un peu plus près. Nous démontrons ici que chaque client intégré coûterait environ \$78,00 par année à l'Hydro-Québec. Nous plaçons par ordre les items qui forment ce montant de \$78,00 et nous expliquerons ensuite d'où proviennent ces chiffres.

Table with 2 columns: Description and Amount. Items include Montant annuel déboursé par l'O.E.R., Excédent pour les dépenses d'administration et d'opération, Excédent pour les dépenses financières, Compensation pour diminution des tarifs.

Ainsi, le montant annuel déboursé présentement par l'Office de l'Électrification Rurale, pour chaque client de nos coopératives d'électricité, est de \$78,00. Pour les raisons que le ministre a données lui-même et que nous avons énumérées plus haut, il nous faut choisir ce chiffre comme base. Il faut ajouter ensuite un montant nominal de \$6,00 provenant d'un excédent pour les dépenses d'administration et d'opération. Pour la dernière année, et pour toutes les coopératives, ces dépenses ont atteint un total de \$2,4 millions. Considérant plusieurs facteurs avantageux pour les coopératives tels que: coût moindre de la main-d'œuvre, contrôle sur place plus efficace, non-existence de contrôles superposés coûteux, initiative et rendement supérieur dus à l'intérêt d'une entreprise bien à soi, travail névrosé de la part des directeurs et de certains membres, etc., nous croyons qu'il

ne faut pas exagérer de prétendre que l'Hydro-Québec ne s'en tirerait pas à moins de \$28 millions, soit 17% de plus. Ce qui équivaut à un excédent d'environ \$8,00 par client. Pour vérifier, nous avons comparé quelques coûts unitaires pour certaines tâches analogues et nous avons trouvé des différences en pourcentage qui varient entre 14% et 56%.

Dépenses financières

Il faut ajouter aussi un excédent pour les dépenses financières. Si l'Hydro-Québec intégrait les coopératives en bloc, elle devrait, pour le moins, être aussi généreuse que pour les compagnies. On ne pourrait offrir moins que le remboursement des parts sociales souscrites par chaque sociétaire, plus, l'avoir-propre, ce qui donne actuellement environ \$250,00 par sociétaire. Considérant que l'Hydro-Québec devrait emprunter ces sommes, en intérêts au taux de 5%, elle aurait donc à payer (probablement aux étrangers américains) environ \$12,00 par client intégré, comme excédent de dépenses financières. Il faut noter que les coopératives ne paient pas d'intérêt à leurs membres.

Il ne faudrait pas oublier que, suivant la promesse de l'honorable René Lévesque, les taux actuels des coopératives seraient diminués pour rejoindre au moins l'équivalent de 150% des taux de l'Hydro-Québec pour les centres urbains. L'an dernier, les coopératives ont fait un revenu brut global de \$3,75 millions pour ventes d'électricité. D'après nos relevés, nous estimons que, par suite de la diminution proposée par M. Lévesque, ce revenu diminuerait d'environ 40%, soit de \$2,3 millions; ce qui équivaut à un revenu \$35,00 par client par année.

Nous arrivons ainsi à cette somme de \$78,00.

Certes, il ne nous appartient pas de conclure si, du point de vue politique, il est préférable que l'Hydro-Québec, compagnie d'Etat, se soulage, à chaque année, d'une somme dépassant \$5 millions pour retrancher un peu moins de \$2 millions au compte des dépenses du ministère des ressources naturelles. Nous savons bien que l'honorable René Lévesque a son idée là-dessus, mais, ce serait grandement fausser l'opinion que nous nous faisons de notre ministre de croire que cette idée est fixée définitivement et qu'elle ne peut changer.

Il nous semble donc pertinent de faire certaines propositions. (A suivre)

Le livre blanc de l'incertitude

Le livre blanc sur la défense publié mercredi à Londres n'apporte que peu d'éclaircissements sur la politique militaire britannique, après l'accord de Nassau. Il pouvait difficilement en être autrement. La politique de défense de la Grande-Bretagne a subi aux Bahamas une telle révision qu'il n'était pratiquement pas possible en quelques semaines d'en donner une définition nouvelle et parfaitement claire, d'autant que la création d'une force multilatérale atlantique est elle-même en pleine évolution.

Le gouvernement britannique se contente donc d'énumérer quelques données du problème et reste dans le vague en ce qui concerne l'essentiel. Il se dit certes encore attaché à une force nucléaire nationale. Mais le "Times", pour sa part, se demande si la fabrication et l'entretien des sous-marins Polaris d'une force multinationale ne seraient pas trop coûteux. Il estime que, si un système multilatéral efficace était créé, le gouvernement britannique pourrait décider que l'indépendance nucléaire est, après tout, un luxe coûteux.

Pour l'instant, on n'en est pas là. Le Livre blanc se préoccupe de la solution de continuité entre le moment où les bombardiers V, qui volent à Mach 1, seront décidément périmés, et celui où entrerait en service les sous-marins Polaris. La solution consisterait dans l'emploi d'une arme artille nucléaire dite, jusqu'à présent, tactique, et qui serait promise au rang d'engin stratégique. Sa portée serait évidemment inférieure à celle du défunt Skybolt, mais, placée à bord du futur bombardier T.S.R.2 et des Buccaneer de l'aéronavale, elle fournirait rapidement et à bon marché, selon le Livre blanc, un "strategic punch" nucléaire.

Sur le plan "classique", le document évoque l'accroissement des effectifs terrestres: 180.000 hommes au lieu de 180.000, sans qu'il soit précisé si l'armée britannique d'Allemagne bénéficiera de cette augmentation.

Les parlementaires britanniques ont, après, par quelques lignes discrètes du Livre blanc, que les dépenses militaires se-

ront accrues de 116 millions de livres par rapport à l'an dernier; le total atteint 1.833 millions de livres, soit, comme les années précédentes, 7% du produit national brut. L'augmentation ne porte d'ailleurs que très peu sur l'étude et la construction des sous-marins Polaris, qui ne seront remis à la Royal Navy qu'en 1968.

Beaucoup plus que le "wait and see", principe traditionnel de la politique d'outre-Manche, le Livre blanc traduit au total un profond embarras. La Grande-Bretagne est dans le "vide" en ce qui concerne sa politique de défense, de plus en plus liée à celle des États-Unis; elle l'est aussi dans le domaine des constructions d'armement. M. Thorneycroft, ministre de la défense, a cité comme un bel exemple "d'interdépendance" seize catégories de matériel acquis à l'étranger: fusils et mitrailleuses belges, obusiers lourds italiens, canons américains, matériel du génie allemand et fusées antichars soviétiques. Cette énumération, s'ajoutant à l'annonce que la section centrale des sous-marins Polaris serait acquise outre-Atlantique, suscite de vives critiques.

En cinq ans, la Grande-Bretagne a consacré 800 millions de livres à la recherche et à la mise au point d'armes nouvelles. Les États-Unis en achètent peu; ils concurrencent ou gênent la vente des armes britanniques sur les autres marchés.

Aux yeux de beaucoup d'Anglais, l'interdépendance, politiquement et commercialement, est décidément poussée trop loin et coûte de plus en plus cher.

(Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde".)

lettres au DEVOIR

Des armes nucléaires... au Crédit social

M. Laurendeau, Les Américains sont-ils jaloux avec eux-mêmes? J'appelle fortement la politique qu'ils ont suivie lors de la crise de Cuba il y a quelques mois. Mais quelle contradiction avec leur attitude actuelle vis-à-vis le Canada! L'U.R.S.S. n'aurait pas le droit d'équiper Cuba et les États-Unis pourraient se permettre d'équiper le Canada? Ce qui est permis pour l'un doit l'être pour l'autre; ou alors rien ne tient plus.

qu'on ne les avons-nous pas pour subvenir aux besoins des étudiants et des citoyens sans travail? Enigma facile à résoudre avec ce mot de Cassius: "Cul bono fuerit" (à qui ce devrait être un bien). La finance, toujours la finance! M. Pearson suit la meilleure politique pour garnir sa caisse électorale, mais non pour servir les intérêts du peuple canadien.

En terminant, M. Laurendeau, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement pour la position que vous avez courageusement prise à ce sujet. J'espère que nos canadiens se rallieront à votre opinion pour leurs intérêts et leur sécurité. Qu'ils se donnent un gouvernement éclairé et sincère comme seul représentant le Crédit social nous en offre un.

Louis-Gilles Richard L'Assomption, P.Q.

Prenons garde d'ériger de nouvelles barrières

M. le Rédacteur, La lettre de M. Jacques Poisson a touché un point névralgique dans les "maladies" du monde d'aujourd'hui. Il n'y a aucun doute que le problème de l'information est aigu, et profond, actuellement. Il est indéniable que les agents d'information colorent, déforment, et escamotent les faits selon leurs intérêts, et cela, d'autant plus honteusement que la presse est, en principe, "libre", dans nos beaux pays démocratiques, et soucieuse, en principe, seulement de "vérité".

et l'influence pour la paix que nous avions naguère été en train de nous glisser entre les doigts) mais nous pouvons, ici-mêmes, lutter contre les propagandes. Ne pas accepter la dictature des agences de presse anglophones - d'accord! - mais nous ne devons pas, non plus, lui substituer une autre propagande aussi éloignée de l'objectivité de la justesse, et de la justice.

Le journal idéal doit comporter trois aspects:

1. Des faits, les plus objectivement décrits, venant des sources d'information les plus sérieuses.

2. Des commentaires et éditoriaux, le plus justes, dynamiques, et réfléchis possible. Le Devoir en est un très bon exemple.

3. Les commentaires bien étiquetés des "autres". Il est indispensable de savoir ce que pense le voisin, l'ami, ou l'ennemi.

Tous les efforts devraient pencher du côté de l'ouverture de l'esprit, de la compréhension de ceux qui ne sont pas comme nous, et non pas à dresser des barrières plus étanches.

Dorothée HENAUT, Montréal.

La Bible vous parle

Celui qui cache ses fautes ne prospérera point, mais celui qui les avoue et les laisse obtiendra miséricorde. (Prov 28, 13)

Textes choisis par la Société québécoise de la Bible.

LE DEVOIR Fais ce que dois FONDATEUR: HENRI BOURASSA (10 janvier, 1910) Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef, Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint, Claude Ryan, TRÉSURIER: ARTHUR LEFEBVRE "Le Devoir" est imprimé au no 424 est, rue Notre-Dame à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés. Tarifs des abonnements: Edition quotidienne (un an: livraison domiciliaire \$78, Montréal et banlieue, \$76, Québec et Lévis, \$70, ailleurs au Canada, \$16, Étranger, \$23. Edition du samedi, service par l'abonnement (un an) \$3. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement de "Le Devoir" comme journal et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication. C. R.

L'OPINION DU LECTEUR

Une trahison...

Par Pierre VADEBONCOEUR

Un seul discours d'un général américain a provoqué ici la chute du ministère, la démission de trois ou quatre ministres, la volte-face étonnante d'un prix Nobel de la paix chef de parti, et des élections générales où l'indépendance de pensée de notre pays se jouera sur les cartes incertaines de la fortune électorale. C'est une grande chaîne d'effets pour un pays qui se targue d'autonomie. Un enfant se demanderait aux mains de qui se joue le sort de notre pays dans cette histoire; mais au lieu de cela, voici la phalange des petits avocats libéraux qui, loin de se poser une telle question, iront répandre, au nom de la politique, le message d'un parti qui n'a cessé depuis Laurier d'entraîner directement ou non le peuple dans des guerres.

Je ne vois pas pourquoi j'userais aujourd'hui d'un excès de respect envers le Défroque de la paix, ni pourquoi je traiterais ce que son parti nous dit comme l'expression d'une politique. On ne place pas la trahison au rang des idées, et lorsque c'est l'humanité qui est trahie au mépris de lois qui ne sont pas écrites, je ne vois pas pourquoi l'on ferait à cette honte l'honneur de la traiter avec équanimité. Mais cette honte elle-même passe inaperçue aux yeux de maints clients du club de Réforme, et le parti libéral, fort de ses accointances avec ses arrivistes organisés, trouve à point nommé, comme à chaque fois depuis 1910, tous les entremetteurs qu'il entretient de longue date pour aller défendre devant un peuple légèrement naïf la politique de l'étranger: autrefois Londres, aujourd'hui Washington.

La marine de guerre de Laurier était bien peu de choses à comparer aux ogives nucléaires. La conscription de Mackenzie King était encore fort peu, si on la compare à la question de savoir si le Canada deviendra une puissance nucléaire. Eh bien, voici de nouveau la sinistre engeance de leur parti, dans le style de dignifiés des personnages considérables qui n'ont jamais fait la rue sinon la rue Saint-Jacques, prête à colporter dans tous les comités de la province et du pays la sorte de politique qui périodiquement tombe sur la tête du peuple sans qu'on sache trop d'où elle peut bien sortir. Sont-ce les organisations populaires qui ont demandé des armes atomiques? D'où vient-elle donc, cette politique, deux semaines après la philippique de Norstad? D'où vient d'autre part qu'une politique quelconque ait pu germer dans la cervelle d'un Sévigny? On est en droit de se demander ce qui les excite, et les excite tous au même moment...

Nous sommes en un temps où les membres du Congrès américain, pour se tenir au niveau de la psychose de guerre qu'on a répandue chez eux, poussent des cris de mort à propos de cette histoire à dormir debout d'une prétendue "attaque" cubaine contre un petit navire de pêche yankee. J'avoue que ces énergumènes irresponsables m'inquiètent passablement. Je ne vois pas bien que, accompagnant sur la route de l'histoire un peuple désireux de venger par quelques centaines de millions de morts les marins d'un langoustier qui n'a même pas été touché, nous devions nous empresser de répondre favorablement aux invitations du gouvernement voisin pour un nœud-étre atomique. Il est grand temps que nous signifiions à ces fétards de la mort surexcités notre désir poli de rester bien tranquilles. Mais il faudra sans doute commencer par remettre à leur place les nombreux solliciteurs de fioles qui constitueront d'ici quelques semaines le meilleur de la troupe électorale du parti libéral. Il n'est pas dit que les petits affairistes qui ont lié leur sort politique à un parti capable de trahir l'humanité triompheront en gardant leur honneur sauf. Je me promets en tout cas de faire ma part pour les démasquer.



ARGOUD

PARIS. — L'ex-colonel Antoine Arnaud, chef de la police française recherché depuis le putsch d'Algérie en avril 1961, a été livré pieds et poings liés à la porte de la Sûreté de Paris. Les policiers ont trouvé le colonel, pieds et poings liés, dans une voiture au seuil du Palais de justice sur l'île de la Cité. Un coup de téléphone anonyme avait signalé sa présence au Quai des Orfèvres. Arnaud possédait un des principaux maîtres à penser de l'OAS.

BÉTANCOURT

MEXICO. — Le président Romulo Bétancourt, du Venezuela, quitte aujourd'hui le Mexique après avoir échoué dans sa tentative d'obtenir l'appui du président Adolfo Lopez Mateos dans sa croisade personnelle contre Cuba. A une conférence de presse, le président Bétancourt a prédit que le castrisme n'en avait plus pour longtemps mais, dans le communiqué conjoint publié à l'issue de ses entretiens avec Mateos, nulle mention n'a été faite du problème cubain.

ÉPIDÉMIE

ATLANTA. — L'épidémie de grippe et de troubles respiratoires continue d'exercer ses ravages aux États-Unis. Le département de la santé a relevé des cas de grippe asiatique dans 16 États ainsi que dans le district de Columbia. L'épidémie a tué 66 morts depuis le 26 janvier.

Exportations de whisky canadien aux États-Unis

WASHINGTON. — Cherchant à faire quadrupler le montant de la douane sur le whisky canadien, une maison de Philadelphie, P. H. Walker Industries Inc., a prétendu devant la Commission tarifaire que les grandes distilleries canadiennes tentaient de monopoliser le marché américain. Les deux principaux exportateurs de whisky canadien, Distillers Corporation-Seagram's Ltd. et Hiram Walker-Goodrich and Worts Ltd., ont aussitôt répondu que c'était de la bouillie pour les chats. Le marché américain croit sans cesse, ont-ils dit, et ceux qui n'arrivent pas à en profiter sont tout simplement de mauvais hommes d'affaires.

Publiker a accusé les sociétés canadiennes qui réalisent ensemble un chiffre de ventes de \$1 milliard par an, aux États-Unis, de consacrer une très grande partie de leurs immenses profits à des campagnes publicitaires monstrues. A moins qu'on ne hausse le montant de la douane, prétend la distillerie américaine, notre industrie sera bientôt prisonnière des distilleries canadiennes.

"Voilà qui est tout à fait ridicule", a rétorqué Hiram-Walker dans sa déclaration. Le marché américain des spiritueux a augmenté de 56 millions de gallons depuis 1953 et il atteignait en 1962 236 millions de gallons. Les distilleries canadiennes n'ont pas été les seules à enregistrer des gains. Les fabricants américains de gin et de vodka et les fabricants étrangers de scotch en ont aussi profité.

Hiram-Walker a ajouté que les consommateurs américains avaient aujourd'hui des goûts plus raffinés et faisaient leur choix parmi une bien plus grande variété de spiritueux qu'avant les années '50. En 1962, le whisky canadien représentait 5,5 p.c. du marché américain des spiritueux et le scotch 9,3 p.c.

"Il est difficile de comprendre pourquoi on voudrait augmenter le tarif douanier sur le whisky canadien et accepter avec autant de grandeur d'âme le scotch whisky", a dit M. Hiram-Walker.

Le tarif actuel sur l'importation du whisky canadien est de \$1,25 le gallon.

FRANCE

HONOLULU. — Un magazine de la capitale des Philippines prétend que la France est sur le point de déménager son centre d'essai nucléaire dans l'île de Mangareva, 1.000 milles à l'est de Tahiti. Il précise que 1.500 techniciens français arriveront d'Algérie à Tahiti au cours du mois d'avril en route pour l'île du Pacifique. Les techniciens proviennent de Reggane, en Algérie, où la France a déjà procédé à l'explosion de quatre engins nucléaires. Les autorités de la Nouvelle-Zélande et de l'île Pitcairn, rapporte encore le magazine, ont protesté auprès de la France contre ce projet.

HONG-KONG

LONDRES. — Un député du "Labour" a demandé hier au gouvernement de presser les États-Unis d'arrêter de se servir de Hong-Kong pour faire passer des armes et des explosifs en fraude dans le sud de la Chine depuis l'ormose. Philip Noel-Baker, prix Nobel de la paix et secrétaire aux affaires de Commonwealth dans l'ancien cabinet travailliste, a adressé sa demande au secrétaire aux colonies Nigel Fisher.

L'EMPIRE WESTON

LONDRES. — De source digne de foi, on révèle que le milliardaire canadien Garfield Weston vient d'acquiescer la majorité des actions dans une chaîne de 70 épiceries en France. La transaction a été effectuée par la société anglaise de Weston, Associated British Foods. On croit savoir que la société qui est passée sous sa domination est la compagnie Du Buffet, dont les supermarchés sont situés dans le nord de la France. Weston est déjà propriétaire de 2.000 supermarchés en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et en Europe.

GDE-BRETAGNE

LONDRES. — Les importations britanniques en provenance du Marché commun européen et des pays de la zone sterling ont diminué sensiblement au cours du mois de janvier rapporté hier le "Board of Trade Journal". Les importations en provenance du Marché commun n'ont atteint qu'une valeur de 55 millions de livres (\$165.000.000) en janvier comparativement à une moyenne mensuelle de 61 millions de livres l'été dernier. Du côté de la zone sterling, elles sont passées d'une moyenne de 134 millions à 120 millions seulement en janvier.

ALLEMAGNE DE L'EST

LONDRES. — La Fédération des industries britanniques a fait savoir hier qu'elle avait conclu une entente commerciale avec la Chambre de commerce de l'Allemagne orientale pour 1963. Puisque Londres ne reconnaît pas le régime de Pankow, les ententes commerciales entre les deux pays doivent être négociées par ces deux associations et non par les gouvernements. Le traité prévoit que les exportations britanniques atteindront la valeur de 8,5 millions de livres (\$25,5 millions) et les importations 8,4 millions de livres (\$25,2 millions). La Grande-Bretagne vendra à l'Allemagne de l'Est des produits chimiques, du verre, de la machinerie, des instruments scientifiques, du fer, de l'acier et des métaux non ferreux.

TÉLÉVISION

LONDRES. — Le gouvernement britannique compte réduire

Les États-Unis inviteront l'OTAN à créer une force nucléaire multinationale

PARIS. — M. Livingston Merchant, conseiller spécial du président Kennedy sur les affaires de l'OTAN, s'efforcera aujourd'hui de persuader les membres de l'alliance de se plier à la proposition américaine en faveur de la création d'une force nucléaire multinationale. On s'attend qu'il demandera aux membres de l'OTAN de voir comment pourraient être surmontés les obstacles de nature politique et militaire à la création d'une telle force.

Les problèmes que pose la création d'une force nucléaire multinationale ont fait l'objet d'un sérieux examen à Washington la semaine dernière et il a été convenu qu'Américains et Britanniques effectueraient conjointement leurs démarches dans ce sens auprès des autres membres de l'OTAN.

On sait que la France s'oppose avec vigueur au projet. L'ambassadeur britannique auprès de l'OTAN, Sir Evelyn Shuckburgh, doit aujourd'hui suggérer aux membres de l'alliance de procéder à la création d'une force multinationale en deux étapes. La première étape consisterait à mettre sous le commandement de l'OTAN les armements nucléaires déjà existants, notamment ceux des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Graduellement, la force serait transformée de façon à devenir presque exclusivement une force marine munie de fusées Polaris.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont devancé les autres membres de l'OTAN en décidant de s'orienter dans cette direction lors de la réunion Kennedy-Macmillan à Nassau en décembre.

pérer une plus large part des profits réalisés par la télévision commerciale. Le ministre des postes, M. Reginald Bevins, a révélé à la Chambre des communes que le gouvernement désire toucher 18 millions de livres par an (\$50.400.000) des stations de télévision, soit le double de ce qu'il retire présentement. Il y arrivera en augmentant le loyer que sont tenues de verser les stations de télévision pour l'usage des transmetteurs du gouvernement. L'augmentation entrera en vigueur en 1964.

LIBERTÉ DE PRESSE

LONDRES. — Les deux journalistes londoniens trouvés coupables de mépris de cour et condamnés à la prison pour avoir refusé de divulguer leurs sources d'information ont demandé hier à la Chambre des lords l'autorisation d'appeler de la sentence rendue par la Haute cour de justice. Les deux journalistes, Brendan Mulholland, du Daily Mail, et Reginald Foster, du Daily Sketch, ont été condamnés respectivement à six mois et trois mois de prison.

ISLANDE

REYKJAVIC. — Deux diplomates russes ont été expulsés d'Islande hier pour avoir tenté d'engager un citoyen de ce pays dans un réseau d'espionnage. Le gouvernement a révélé qu'ils avaient été dénoncés par un membre du parti communiste local.

AUTOMATISATION

NEW-YORK. — Une machine capable de lire les chiffres et d'emmagasiner ces informations vient d'être mise au point. Elle permettra de facturer 100.000 clients d'une compagnie de service public en une heure, travail qui requiert jusqu'à maintenant la journée entière d'un important personnel. La compagnie RCA entend perfectionner la machine, qu'on appelle "videocan", de façon qu'elle puisse lire non seulement les chiffres, mais l'alphabet.

Survivance des cosmonautes assurée par la réfrigération

NEW YORK. — Les savants britanniques et américains doutent que leurs collègues russes soient parvenus à ressusciter des salamandres de l'ère pré-historique gelées depuis 5.000

ans. Un porte-parole du Musée d'histoire naturelle de Londres a exprimé l'avis qu'il s'agit simplement d'anneaux qui se sont engouffrés dans des fissures ou des crevasses pour hiverner et qu'on a retrouvés dans un état de torpeur.

M. A. J. Charig, conservateur du département des fossiles du Musée, a cependant ajouté que si les Russes étaient parvenus à établir avec exactitude l'âge des salamandres, ils pouvaient se vanter d'avoir fait une découverte "vraiment très étonnante".

"Les Russes prétendent que leurs salamandres ont vécu durant quelque temps et pourtant ils n'ont invité personne à aller les voir", a commenté le paléontologue John Ostrum, de l'université Yale.

A New York, M. Francis Ryan, zoologue de Columbia, est aussi d'avis que les salamandres étaient d'âge récent.

La découverte a été annoncée hier par la radio de Moscou. Si elle est véritable, elle ouvrirait de nouveaux horizons dans le domaine de l'exploration spatiale puisqu'elle signifie que les vertébrés peuvent survivre à de longues périodes de gel. Peut-être, pensent les savants russes, pourrait-on transporter cette méthode chez les humains.

En réfrigérant l'organisme humain et en le ressuscitant au moyen d'un mécanisme automatique quelconque, on permettrait aux cosmonautes d'effectuer de très longs voyages dans l'espace sans provisions, ce qui aurait l'avantage de permettre en même temps l'utilisation de vaisseaux spatiaux beaucoup moins gros et beaucoup moins lourds. Cela voudrait dire aussi qu'il serait possible à l'homme d'atteindre les planètes les plus distantes de la terre sans souffrir de l'isolement et de la fatigue du voyage.

Nous n'irons jamais sur Vénus car la planète est trop chaude

WASHINGTON. — La température atteint 800 degrés Fahrenheit sur la planète Vénus, c'est-à-dire 200 degrés de plus que le niveau requis pour la fusion du plomb. La vie telle qu'on la connaît sur terre n'est donc pas possible sur Vénus. D'autre part, les nuages qui entourent la planète ressemblent à une sorte de brume (smog) huileuse.

C'est ce qu'on a révélé hier les savants de l'Agence spatiale américaine après avoir étudié les résultats de l'exploration conduite par le satellite Mariner II, qui a survolé Vénus le 14 décembre. Vénus est la jumelle de la Terre et la planète qui en est la plus rapprochée.

Le degré de chaleur sur la planète exclut désormais toute tentative d'y conduire des hommes à moins qu'on puisse trouver une façon de les protéger. Jusqu'à présent, on estimait à environ 615 degrés Fahrenheit la température sur Vénus.

Cette découverte est la plus importante de celles effectuées par le vaisseau Mariner II qui a franchi en 109 jours une distance de 180 millions de milles et s'est approché à seulement 21.594 milles de Vénus. Le vaisseau, avec lequel on a perdu le contact à 53 millions de milles de son retour sur Terre, tourne

silencieusement autour du soleil.

Communiquant avec la Terre par radio à 36 millions de milles de distance, Mariner II a transmis ces autres points d'information:

1. Contrairement à l'hypothèse qu'on tenait pour la plus vraisemblable, il n'existe pas de failles dans les nuages qui enveloppent constamment Vénus. Les nuages forment une couche opaque à l'intérieur de laquelle la température descend à 50 degrés sous zéro.

2. Contrairement à une autre théorie, il n'existe pas de nuage rempli d'électrons dans la haute atmosphère de Vénus.

3. Enfin, s'il existe du dioxyde de carbone dans l'atmosphère au-dessus des nuages, la quantité est trop minime pour avoir été décelée par les instruments électroniques de Mariner II. Les savants croient cependant qu'il y a du dioxyde de carbone sous les nuages.

La couche de nuage compte environ 15 milles d'épaisseur et se situe à 45 milles environ au-dessus de la surface de la planète.

Mariner II n'a pu répondre à une question importante à savoir s'il se trouve de la vapeur hydrogène dans l'atmosphère de Vénus.

UNE CIGARETTE DE MEILLEUR GOÛT... ET ELLE EST FAITE CHEZ NOUS

LA SOCIÉTÉ DES TABACS QUÉBÉCOISES INC.

FAITES-LE MAINTENANT

AU MOYEN D'UN PRÊT L.N.H. POUR L'AMÉLIORATION DES MAISONS. ADRESSEZ-VOUS À VOTRE BANQUE

- PIÈCES ADDITIONNELLES
- PEINTURE ET POSE DE PAPIER-TENTURE
- GARAGE OU ABRI POUR VOTRE VOITURE
- VÉRANDAS OU BALCONS
- TUYAUTERIE
- CHAUFFAGE
- DÉCORATION DU GRENIER
- SALLE DE JEUX AU SOUS-SOL
- BOUDOIR
- CLÔTURES
- ESCALIERS
- FORAGE ET AMÉLIORATION DE PUIITS
- MAÇONNERIE
- PLANCHERS
- TOITURE
- ISOLATION CALORIFUGE
- PLACARDS
- MODERNISATION DE SALLE DE BAIN OU DE CUISINE
- CHEMINÉE
- CONTRE-FENÊTRES ET CONTRE-PORTES
- POÊLE ET RÉFRIGÉRATEUR ENCASTRÉS
- MOUSTIQUAIRES ET AUVENTS
- SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À L'ÉLECTRICITÉ
- MURS DE FONDATIONS

Remboursement: les prêts sont remboursables en versements mensuels, y compris l'intérêt, échelonnés sur une période d'au plus dix ans.

Avix aux propriétaires d'immeubles: ces prêts sont consentis aux propriétaires d'immeubles en location, y compris les maisons de rapport.

Pour plus amples détails: adressez-vous à votre banque... et faites faire le travail cet hiver alors que main-d'oeuvre et matériaux sont disponibles.

POURQUOI ATTENDRE AU PRINTEMPS?

Autorisé par l'hon. Michael Starr, ministre de Travail du Canada.

J'étais porté à changer de position...

Je pouvais me trouver un emploi assez facilement. Mais quelques mois plus tard, je démissionnai ou je me faisais congédier. Pourquoi? Parce que j'avais une certaine difficulté à comprendre les autres et à me faire comprendre.

Un bon jour, je me suis inscrit au cours de l'Institut de Personnalité. C'est là que j'ai appris à créer un climat d'harmonie partout où je passe. Je m'entends beaucoup mieux avec les autres. Tous m'estiment beaucoup plus heureux.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instituteurs, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. Chacun y acquiert une richesse d'expériences nouvelles. Tous y vivent le fameux volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès" en vente partout écrit par Jean-Guy Leboeuf.

C'est beaucoup plus qu'un simple cours de personnalité, c'est un véritable cours de relations humaines, de formation de chefs et de persuasion par la parole.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation.

C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 4.000 gradués distingués.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en juger vous-même la méthode et les résultats?

Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite jeudi, le 28 février, ou vendredi, le 29 février, à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222 (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, appelez à VI. 2-8186.

Gabriel Lucas

VENTE annuelle

Pour la première fois quelques bijoux de notre création vous sont offerts à des prix réduits. Seule la valeur intrinsèque des pierres a été prise en considération. La sélection comprend bracelets, broches, colliers, boucles d'oreilles et bagues de fantaisie.

EN PLUS
DES SELECTIONS DE CHAQUE DEPARTEMENT
objets légèrement défraîchis — lignes discontinuées
SERONT REDUITES JUSQU'A 50%

Les articles en vente comprennent: petite maroquinerie • articles de fumeur • étain • argenterie • bijoux or • porcelaine • cristal • encadrements et écrins à bijoux.

REDUCTIONS ADDITIONNELLES SUR UN VASTE CHOIX DE MONTRES ET PENDULES

du lundi 25 février au samedi 2 mars

Gabriel Lucas Limitée

Une semaine seulement
Toutes ventes définitives
Aucun remboursement

1er prix de joaillerie et dessin — Paris
1476 ouest, rue Sherbrooke WE. 5-6547

Mise en nomination pour les OSCARS

HOLLYWOOD — La mise en nomination pour les "Oscar", récompenses décernées pour la 35e fois par l'Academy Award vient d'avoir lieu.

C'est le film "Lawrence of Arabia" qui arrive en tête avec dix nominations. Le suivant de près "To Kill a Mockingbird" (8), et "Mutiny On The Bounty" (7).

Meilleure interprétation. — Ont été nommés côté hommes: Burt Lancaster ("Bad Man Of Alcatraz"), Jack Lemmon ("Days Of Wine And Roses"), Marcello Mastroianni ("Divorce Italian Style"), Peter O'Toole ("Lawrence of Arabia"), Gregory Peck ("To Kill A Mockingbird"). Côté femmes, ce sont: Anne Bancroft ("The Miracle Worker"), Bette Davis ("Whatever Happened To Baby Jane?"), Katherine Hepburn ("Long Day Journey Into Night"), Geraldine Page ("Sweet Bird Of Youth"), et Lee Remick ("Days Of Wine And Roses").

Pour la meilleure reproduction, ont été nommés: "Lawrence of Arabia", "The Longest Day", "The Music Man", "Mutiny On The Bounty", et "To Kill A Mockingbird".

Meilleur acteur de soutien: Ont été nommés, pour les hommes: Ed Begley, Victor Buono, Telly Savalas, Omar Sharif et Terence Stamp. Pour les femmes: Mary Badham, Patty Duke, Shirley Knight, Angela Lansbury et Thekla Ritter.

Les quelque 2.500 membres de l'Academy Award n'ont pas encore terminé toutes les mises en nomination. Cela sera fait sous peu. Les vainqueurs recevront, le 8 avril prochain, leur "Oscar", la récompense la plus prestigieuse du cinéma international, dans la "Criste auditorium" de Santa Monica.



GUYLAINE GUY ET PIERRE THERIAULT sont les principaux protagonistes de la comédie chantée de Belfort-Monnot "Irma la douce" que présente le TNM sur la scène de l'Orpheum. Danse canaille, refrain d'amour, une intrigue à rebondissement qui conduit le spectateur de Pigalle au bague... de quoi rire et de quoi s'émuover.

la Musique par Gilles POTVIN

Concert très agréable que celui présenté par Monique Linval, soprano, et Bernard Demigny, baryton, vendredi soir dernier, au Plateau, sous les auspices des Jeunesses Musicales du Canada. Malgré un auditoire fort réduit, les deux artistes, avec le concours du pianiste Jean-Claude Ambrosini, ont animé et exécuté un programme consacré à la chanson, à la mélodie et à l'opérette françaises.

Monique Linval est une artiste charmante, dont la voix agréable convient très bien au genre qu'elle touche. Pour sa part, Bernard Demigny possède une solide voix baryton, très riche dans tous les registres, et, lui aussi, est doué d'un tempérament de comédien. Dans un programme de deux heures, ils ont présenté en solo et en duo des pages légères d'un bon nombre de compositeurs français avec, en plus, quelques mélodies de Fauré, Duparc, etc. Dans un programme surtout consacré à l'humour et à l'esprit, des pages comme CHANSON TRISTE et AUTOMNE ont semblé perdues dans le voisinage d'Offenbach et de Messager. Comme il arrive très souvent dans ces programmes panoramiques où l'on veut toucher à tout au cours d'un espace de temps limité, il se glisse des oubliés et on ne peut toujours accorder à chaque compositeur un temps proportionnel à sa valeur. Ainsi, Offenbach était représenté par deux pièces alors que Gounod, qui a joué tout de même un certain rôle dans l'établissement de la mélodie française, était absent de même qu'Albert Roussel.

Mais il faut louer les deux

Musique de chambre et musique vocale

artistes et le pianiste d'avoir si bien présenté le programme. Programme sans prétention et léger si l'on veut, mais non moins intéressant et qui montrait un aspect de l'art français qu'on ne peut ignorer et que trop d'artistes rejettent comme un art mineur. Malgré ses imperfections, ce concert nous a enchanté.

Dimanche dernier, au Ritz-Carlton, c'était le quatuor soviétique Komitas qui faisait ses débuts montréalais devant les membres de la Société Pro Musica. Ce groupe fut fondé en 1922 et s'appela de plusieurs noms avant d'adopter celui de Komitas, qui est le nom d'un compositeur arménien mort en 1935 et qui est l'un des compositeurs importants de ce pays, membre de l'URSS. Nous avons entendu le QUATUOR EN FA MINEUR, OP. 95 de Beethoven, le QUATUOR EN DO MINEUR de Shostakovich et un QUATUOR d'un compositeur arménien, Edward Mirzoyan, écrit en 1947.

Le quatuor Komitas est un ensemble puissant. Il dispense une sonorité étoffée, caractéristique des ensembles de l'Europe centrale. Ses membres sont de toute évidence des musiciens d'une grande compétence, ayant l'habitude du travail constant en commun. Dans l'ensemble, ses exécutions atteignent un haut degré de perfection technique. La rigueur du jeu enlève quelque peu cette étincelle soudaine qui donne un caractère d'imprévu et d'inattendu à une exécution. Le quatuor et fa mineur de Beethoven a besoin de cette soudaine poussée in-

terrieure que nous n'avons pas sentie au cours de l'interprétation magnifiquement organisée du Quatuor Komitas. L'ensemble a semblé plus à l'aise dans les oeuvres de Shostakovich et de Mirzoyan. Le QUATUOR NO 4 du maître russe est d'une sobriété remarquable et d'une inspiration constamment renouvelée. Quant à Mirzoyan, il faut sans doute accepter son quatuor comme une oeuvre de jeunesse où il nous montre qu'il a bien appris à écrire à quatre voix et qu'il sait comment traiter les instruments du quatuor. Une saveur folklorique n'arrive pas à donner à l'oeuvre l'unité souhaitable. Le compositeur en personne accompagné le quatuor Komitas et est venu saluer, répondant ainsi aux applaudissements du public.

Lundi, c'était l'avant-dernier concert de la saison de l'Orchestre de Chambre McGill au Redpath Hall. Alexander Brott a dirigé un programme consacré à Jean-Sebastian Bach — dont il a fait entendre le CONCERTO BRANDEBOURGEOIS NO 3, le CONCERTO EN DO MINEUR pour hautbois, violon et cordes et la très belle CANTATE NO 202 pour soprano, hautbois et cordes avec la magnifique cantatrice canadienne Lois Marshall.

Ce programme fort substantiel a été joué de façon remarquable par les musiciens que Brott a dirigés avec sa compréhension habituelle du style de Bach. Lois Marshall a été émouvante dans les airs et récitatifs qui composent la can-

tate WEICP'ET NUR, faisant admirer une voix d'une pureté extraordinaire et un style tout aussi exceptionnel. Ce fut certainement le grand moment de la présente saison à McGill. Melvin Berman a été un collaborateur de premier ordre dans la cantate. Avec Yaela Hertz, violon-solo de l'ensemble, il a participé à une exécution bien en place du Concerto en do mineur. Le programme entier était d'une tenue irréprochable et c'est tout à l'honneur de l'Ensemble McGill et de son chef.

Horaire de la radio CBF

- 12.00 - Radio-journal
- 12.05 - Jeunes heures
- 12.15 - Les visages de l'amour
- 12.30 - Le réveil rural
- 12.35 - Signal
- 1.00 - Radio-journal
- 1.05 - Nouvelles métropolitaines
- 1.15 - Ad lib
- 1.25 - Nouvelles sportives
- 1.35 - Une demi-heure avec...
- 2.00 - Radio-soirée: "Place à la musique"
- 2.30 - Le Bel Age
- 3.00 - Radio-journal
- 3.05 - Les chefs-d'oeuvre de la musique
- 3.20 - Radio-journal
- 3.25 - Arc-en-ciel
- 4.15 - Sur deux pages
- 4.45 - Rythmes sud-américains
- 5.00 - Radio-journal
- 5.05 - Métro-magazine
- 5.45 - Extraits
- 5.55 - Nouvelles sportives
- 6.00 - Radio-journal
- 6.05 - Les aventures de Tintin
- 6.30 - Picotin
- 6.45 - Départ du Bonhomme Carnaval
- 7.00 - Radio-journal
- 7.05 - Psychologie de la vie quotidienne
- 7.15 - Capital et travail
- 7.30 - Rien qu'une chanson
- 7.45 - Radio-journal
- 8.00 - Les nouvelles imaginées
- 8.30 - Concert du mercredi
- 8.55 - Petite minute d'information
- 10.30 - Petit concert
- 10.45 - Nouvelles sportives
- 11.04 - Radio-journal
- 11.10 - Aux portes de la nuit
- 11.20 - Radio-journal
- 11.30 - Le rendez-vous de minuit
- 11.50 - Radio-journal
- 12.02 - FIN DES EMISSIONS

Téléselection

- A quatre heures, à la radio, l'émission "Arc-en-ciel" vous propose Ernest Hemingway et l'Espagne.
- A 8 heures, l'émission radiophonique les Mondes imaginés vous propose un texte de Jacques Godbout: l'imagination du monde.
- A 8h.30, Concert du mercredi vous invite à entendre Récit de l'an zéro du dramaturge Georges Schehadé avec musique originale de Maurice Ohana. C'est un enregistrement de la RTF.
- A la même heure à la télévision, Benoît Dufour vous invite Dans les rues de Québec.
- A 9h.30, à Droit de cité, il sera question des enfants exceptionnels qui ne peuvent s'adapter au programme scolaire établi.
- A 10h.30, Présence de l'art vous offre une revue de l'actualité artistique de la semaine.
- Enfin, à 11 heures, à CBRT, l'École des lettres vous présente Robert Lamoureux et Jean Richard, deux chansonniers français bien connus.

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ JACQUES HÉBERT "Le mot du père Ambroise"

Hier soir, dans les salons du Cercle universitaire de Montréal avait lieu le lancement d'un livre qui publie les Editions du Jour intitulé "Le mot du père Ambroise". Conjointement les disques Select lançaient un disque de l'abbé Lafortune "Les vraies dimensions du monde".

En ce qui concerne le livre, il s'agit d'un recueil de ces "mots" que le père Ambroise Lafortune offre tous les matins aux auditeurs de l'émission "Chez Miville". C'est un petit tour de force que ce faire parler de Dieu à un public qui veut d'abord s'amuser. Mais pour le père Ambroise le christianisme s'exprime, selon lui, merveilleusement dans la joie.

Les Editions du Jour ont donc rassemblé dans le présent volume les meilleures "méditations" du père. On a laissé à ces textes, souvent profonds et toujours savoureux, la spontanéité du langage parlé. "Le mot du père Ambroise", ce petit livre, ne s'adresse pas aux "Saints tristes" mais à ceux qui préfèrent un christianisme optimiste qui engendre la joie.

L'auteur trouve dans l'actualité le sujet de ses méditations et nous fait ainsi découvrir Dieu dans les petits gestes de tous les jours. Il le fait souvent avec humour, parfois avec tendresse et toujours avec un sens très vif de sa mission de prêtre dans le contexte de 1963.

Dans sa préface, l'auteur précise qu'il parle de Dieu "selon le rythme même de ce programme matinal (chez Miville)". Il continue: "Je vous l'apporte, par dessus les toits, dans une incarnation qui est celle du quotidien... Conseillé par des amis, j'ai décidé de livrer à l'édition quelques-unes de ces méditations qui ont jalonné l'année 61-62... Ce livre veut vous permettre de retrouver les pensées personnelles que mes mots, chaque matin, avaient pu provoquer en vous ou de vous lancer vers de nouvelles découvertes qui enrichissent le sens de vos jours et de votre âme."

"Le mot du père Ambroise" contient plus de 125 billets.

Rappelons que les Editions du Jour ont déjà publié un livre consacré à l'émission "Chez Miville". Ce nouveau volume en est le prolongement spirituel.

HORAIRES

THEATRE ANJOU — "Gog et Magog" — mardi au vendredi à 9h. sam., dim., 8h.30.

THEATRE DE L'AYSEE — "Le rayon des jouets" — tous les soirs à 9h. sauf lundi. — Samedi 8h.30.

THEATRE DU GESU — "L'Ange des morts subites" — à 9h. dim., 2h.30. Relâche lundi.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE — "Orpheum" — "Irma la Douce" — tous les soirs à 9 h. sauf lundi dim., 2h.30.

THEATRE DU RIDEAU VERT — "Patate" — à 8h.30, dim., à 2h.30 et 7h.30.

THEATRE LA BOULANGERIE — "Les Apprentis-Sorciers" — "Au cœur de La Rose" — jeudi, ven. et sam., 8h.30; dim., 7h.30.

CINEMA

ALOUETTE — "Mutiny on the Bounty" — mar., jeu., sam., dim. et fêtes, 2h. p.m.; soirs 8h.30; dim., 8h. p.m.

AYSEE — "L'Ange des Morts" — 7h.

BIJOU — "Dans l'eau qui fait des bulles" — 12.00 - 3.31 - 6.42 - 9.53 - "Le Grand Jeu" 1.30 - 3.01 - 6.22

CANADIEN — "Chanson de l'Orphelin" — 12.00 - 3.25 - 6.50 - 9.20

Le Théâtre-Club

PRÉSENTE

Le Marchand de Venise

COMÉDIE DE SHAKESPEARE

Henri NORBERT Monique LEPAGE Yves LETOURNEAU Line LASALLE Albert MILLAIRE Jean Paul DUGAS

Mise en scène: J. LETOURNEAU décors: JEAN-CLAUDE RINFRET costumes: RICHARD LORAIN musique: CLÉMENT PEPIN

Demain, Avant-première de Gala 1 mars Amis du Théâtre-Club 2 mars Première

A LA COMÉDIE CANADIENNE UN. 1-339

Théâtre du Nouveau Monde

525 ouest, rue Ste-Catherine VI. 5-7149

PRÉSENTE:

IRMA LA DOUCE

Comédie chantée de Belfort et Monnot

Ce soir à 9h. (demi-tarif pour étudiants)

Le Rideau Vert

CE SOIR 8h.30

PATATE

Comédie de Marcel ACHARD avec: JEAN DUCEPPE OLIVETTE THIBAUT GERARD POIRIER MARGOT CAMPBELL CATHERINE BEGIN

AU STELLA - VI. 4-1793

\$1.98 - 4664 St-Denis

Dim. 2 h.30 et 7 h.30

Vive le KON-TIKI

Qui se souvient-il un peu, mais le trouve que manger des mets continentaux dans un restaurant polymérisé, c'est une idée de génie!

BIEN SÛR que c'est une idée de génie! C'est pourquoi nous avons ajouté à notre menu un choix complet de plats continentaux. Le décor est le même, toujours étonnant, toujours varié. Et la cuisine est si variée qu'elle ne peut manquer de plaire à tous. Soyez un peu fou, vous aussi... Faites école en Polytechnique pour le temps d'un repas fin. Et si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à commander vos mets continentaux préférés. Venez au Kon-Tiki, le paradis des fins bouffes.

Ouvert tous les jours de midi à 2h. 30, m. le dimanche, de 4h. p.m. à minuit. Stationnement gratuit après 6h. p.m. Pour réservations, appelez 1-464-3-7777.

HOTEL SHERATON MONT-ROYAL

Montréal, Québec

19.15 — "Agent Double" — 1.35 - 3.05 - 6.30.

CAPITOL — "Forty Pounds of Trouble" — 10.25 - 12.40 - 2.35 - 5.10 - 7.20 - 9.35.

CENTRE D'ART DE L'AYSEE — "Salle 'Alain-Renaud'" — "La Nuit" — 1.30 et 10.00, tous les jours; dim., 3.00, 5.00, 7.20 et 10.00 — Salle Eisenstein — "L'œil Del Varieta"

CANADIEN — "A Girl Named Tamiko" — 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.05 - 7.20

MONKLAND — "West Side Story" — 1.45 - 8.15 - sam. et dim. 12.45 - 3.15 - 5.30 - 8.40.

QUÉBEC — "A Gold Wind In August" — 1.40 - 4.40 - 8.40 - 7.35 - 9.40.

PALACE — "Who's Got The Action?" — 10.20 - 12.35 - 2.50 - 5.10 - 7.25 - 9.40.

PAPINEAU — "Tiens bon la barre matelot" — 1.20 - 4.40 - 8.00 — "Tarzan le magnifique" — 1.20 - 4.40 - 8.00 — "L'Ange des Morts" — 1.30 - 4.50 - 8.20 — "Agent Double" — 1.30 - 4.50 - 8.20 — "Agent Double" — 1.35 - 5.05 - 8.30.

RIVOLI — "Tiens bon la barre matelot" — 1.30 - 6.20 - 9.40 — "Tarzan le magnifique" — 1.20 - 4.40 - 8.00

SAINT-DENIS — "Le Grand Jeu" — 11.55 - 3.28 - 6.17 - 10.05 — "Dans l'eau qui fait des bulles" — 1.36 - 5.05 - 8.28

SEVILLE — "The Longest Day" — lun., mar., jeu., ven., 8h.15; sam., dimanche, 8h.15; dim., 2h., 7h.45.

SNOWDON — "Fiancée" — soir, à 8h.30; sam., dim. et merc., à 2h. et 8h.30.

STUDIO — "Les Mamelles de Tirésias" — 9h. à compter du 1er mars.

dim., à compter de 12.45.

FRANCAIS — "Tiens bon la barre matelot" — 3.00 - 6.20 - 9.40 — "Tarzan le magnifique" — 1.20 - 4.40 - 8.00

KENT — "Inquisitive Medjo" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

LAVAL — "Chanson de l'Orphelin" — 1.30 - 4.50 - 8.20 — "Agent Double" — 1.30 - 4.50 - 8.20 - 10.15.

LOEW'S — "A Girl Named Tamiko" — 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.05 - 7.20

MONKLAND — "West Side Story" — 1.45 - 8.15 - sam. et dim. 12.45 - 3.15 - 5.30 - 8.40.

QUÉBEC — "A Gold Wind In August" — 1.40 - 4.40 - 8.40 - 7.35 - 9.40.

PALACE — "Who's Got The Action?" — 10.20 - 12.35 - 2.50 - 5.10 - 7.25 - 9.40.

PAPINEAU — "Tiens bon la barre matelot" — 1.20 - 4.40 - 8.00 — "Tarzan le magnifique" — 1.20 - 4.40 - 8.00

ELYSEE

RESNAIS

LA NOTTE (La Nuit)

Plaque David Di Donatello pour le MEILLEUR réalisateur

Marcello MASTROIANNI Jeanne MOREAU Monica VITTI Réalisé par M. ANTONIONI

EISENSTEIN

LUCI del VARIETA

le 1er film de F. Fellini réalisateur de "LA DOLCE VITA" v.o. s.t. anglais

AU THÉÂTRE ANJOU

Ce soir, à 9 heures

Gog et Magog

le plus gros succès parisien

G. Carrère - M. Cabay M. Favreau - M. Hébert S. Sénécal - P. Alain

1204, rue DRUMMOND

réservations: UN. 1-7494

\$1.50 - \$2.00 - \$2.50

Avant le théâtre, venez dîner à l'ANJOU

TABLE D'HÔTE \$1.50

Un bon repas... avant un bon spectacle...

MUTINY ON THE BOUNTY

En ultra panavision TECHNICOLOR

AUJ. 2 h. et 8h.30

Prix spéciaux pour étudiants 11.25, matinee ou soirée

Des billets sont aussi disponibles à tous les magasins Miraclo Mart

ALOUETTE

31-CATHERINE & BUREAU - UN. 62327

L'ENFANT A LA VOIX D'OR QUI A CHARMÉ LE MONDE ENTIER!

JOSIELITO

que vous avez adoré dans "Toute Ma Chanson" — Venez le maintenant dans son plus grand succès

La Chanson de l'Orphelin

EN COULEURS

AGENT DOUBLE

CANADIEN-LAVAL-PLAZA

"Le scan de garantie des plus beaux films au monde"

UN SPECTACLE SAIN

LES MAMELLES DE TIRESIAS

D'APOLLINAIRE

AU CENTRE D'ESSAI

La Studio Billets: \$1.30 Réservations: UN. 6-1612 Etudiants et J.M.C.: \$1.00 (Débute le 1er mars)

UN FILM DE NOTRE EPOQUE

LES SCÉLÉRATS

POUR ADULTES

MICHELE MORGAN ROBERT HOSSEIN PERRETTE PRADIER

UN. 1-2697

A L'AFICHÉ — HORLAIRE

180 QUÉBEC, RUE STE-CATHERINE 12.40 - 2.55 - 5.10 - 7.25 - 9.45

6e SEMAINE DE SUCCES

THÉÂTRE DU GESU

"L'AUBERGE DES MORTS SUBITES"

DE FELIX LECLERC

Tous les soirs 9 heures

Dimanche matinée 2 h. 30 soirée 7 h. 30

RES.: 861-4803 ou UN. 6-3611 poste 63

LES PLUS BELLES SCÈNES COMME LES PLUS ÉLECTRISANTES... TOUTES RÉUNIES EN UN SEUL ET MEME SPECTACLE!

Représentations: TOUS LES SOIRS, 8h.30 p.m., 8h.30 INCL. Matinée, mar. et sam. 2 h. 30. Dimanche, 2 h. 30.

CINÉMA INC. présente

THE BEST OF GINERAMA

DIX ANS DE PLUS PRESTIGIEUX DIVERTISSEMENT AU MONDE TOUTE LA DIFFÉRENCE EST LÀ... AU CINÉMA VOUS ASSISTEZ MAIS A L'ÉCRAN VOUS PARTICIPEZ

Mat. 11h. 2h. 5h. 7h. 9h. 11h. 1h. 3h. 5h. 7h. 9h. 11h. 1h. 3h. 5h. 7h. 9h. 11h.

EXTRAS: Tous les soirs dim. incl. y compris dim. 5 p.m.; Orch. et loges \$2.40 - Balç. \$1.75 - Matinée març. Orch. et loges \$1.75 - Balç. \$1.20 - Matinée sam. et dim. Orch. et loges \$2.00 - Balç. \$1.36

CINÉMA IMPERIAL

1430 Bleury, MH — Inf.: AV. 8-3102 Réserv.: AV. 8-5603

MAT 11h. 2h. 5h. 7h. 9h. 11h. 1h. 3h. 5h. 7h. 9h. 11h.

CINÉMA IMPERIAL

1430 Bleury, MH — Inf.: AV. 8-3102 Réserv.: AV. 8-5603

Cinéma PLACE VILLE MARIE

He ordered marriage on the rocks with a twist... Italian Style!

Mastroianni

Divorce Italian Style

Horaires: 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00

Three stories of the series... ANITA HARRIS RONY SCHEIDER SOPHIA LOREN

Informations: 866-2844

Boccaccio 70

COLOR

Horaires: 12.15 - 2.45 - 5.10 - 8.10

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

MUSICALES

SOUS LA DIRECTION DE **PIERRE HETU**

Premier prix, Concours de Beauchamp 1961

GAIL GRIMSTEAD

flûte

JACQUES SIMARD

hautbois

Beethoven - Quants - Marcello - Shostakovich

Billets \$1.25 — J.M.C. 2000 Crescent — Tél. 288-3882

Une réalisation du Comité des jeunes de l'O.S.M.

AUDITORIUM LE PLATEAU — le mardi 5 mars, 8h.30 p.m.



L'organisation du défilé de modes du 1er mars, au centre Notre-Dame, va bon train. Mme Georges-Emile Lapalme a accepté la présidence d'honneur. Mme Jeannette Bertrand en sera la commentatrice. On voit ici, la présidente, Mme Hector Caron, avec, à sa droite, Mme Jacques Vadboncoeur et à sa gauche, Mme Armand Valois. De magnifiques prix de présence seront tirés au sort, Date et heure : vendredi, 1er mars, à 8h.15 p.m. Adresse : 3791 Chemin de la Reine-Marie.

Les femmes et la cigarette

OTTAWA. — Le secrétaire-trésorier de l'Association canadienne des non fumeurs, dit qu'il est plus difficile pour les femmes que pour les hommes d'abandonner l'habitude de fumer, mais il s'empresse d'ajouter que cela ne veut pas dire qu'elles ont moins de volonté.

M. Robert Ludwig explique que la différence entre les conditions de travail est la cause de cette difficulté qu'éprouvent les femmes à mettre la cigarette de côté. Il précise que les hommes faisant partie de l'association, assument probablement un emploi où ils sont continuellement occupés et peut-être aussi où il est défendu de fumer, alors que les ménagères, dans un moment de détente ou de lassitude, sont davantage portées à griller une cigarette.

Mais, tous comptes faits, M. Ludwig dit que lorsqu'un homme se met à boire de la bière, ou autre habitude du genre, il ira plus loin encore qu'une femme qui s'adonne à la cigarette.

LECTURES - JEUNESSE

"Sylvette et les adultes" de Paule Daveluy

On publie des livres dont le propos est d'initier les jeunes à la vie. Je ne crois pas qu'un seul puisse le faire mieux que Sylvette et les Adultes. Eveillé de l'amour, amitiés d'adolescence, fidélité conjugale, intrusion de la belle-mère au foyer, tensions intérieures de la famille, maladie et mort y sont traités avec une fermeté d'âme qui n'exclut pas la délicatesse. Non, vraiment, ce n'est pas un roman rose que celui-ci. Il établit un contact viril et sain avec la vie. Et l'adolescente ne peut qu'en sortir avec une vision plus lumineuse et plus réelle de l'existence.

Encore plus que la fraîcheur et la spontanéité, le trait dominant de cet ouvrage est la vérité. Tout y est vrai : le style, les personnages, la vie. Rien d'artificiel, pas de clichés ni de dentelles dans ces phrases au galbe bien découpé. Déjà, dans les romans précédents de Paule Daveluy, on admirait cette simplicité de l'expression qui est la marque de l'art authentique. Ici, les trouvailles abondent, mais elles coulent de source.

Il n'est que de glaner au fil des pages. La description du nouveau quartier où habitera Sylvette est ramassée en quelques lignes (p. 19).

Les maisons se tassent, l'une à côté de l'autre, comme des jumelles dans un portrait de famille. Et parce qu'elles étaient si pareilles, je me prenais, pour leurs habitants, d'une subite tendresse chaude et douce au dedans de moi.

En deux phrases, le contraste entre la vie adulte où Sylvette vient d'entrer et le monde de l'enfance d'où elle sort est nettement analysé (p. 27).

La vie des adultes, quelle salade! Ce soir, je voudrais rentrer dans la clarté de ma petite enfance et n'en plus jamais sortir.

Quelle habileté encore en écrivain (p. 20) l'astuce féminine!

Rouge comme une pivonne, je haïssais un "oui" anémique. Indigo s'en contenta parce que, le disant, moi aussi je souris. On connaît ses atouts. Le sourire va à sa figure comme la crème fouettée au jello.

D'autres expressions fleurissent bon la campagne (p. 103).

Collection d'automne en Italie

ROME (PA) — La présente saison hivernale est loin d'être terminée, mais la mode ne se préoccupe pas de ces contingents. C'est ainsi que les designers de haute couture en Italie, préparent déjà leurs collections pour l'automne prochain et l'hiver 1964.

Ainsi l'actrice Gloria Swanson et Laura Aponte, qui fabriquent des vêtements en tricot, travailleront en collaboration pour présenter une collection aux prochains défilés de mode qui se tiendront à Florence, au mois de juillet.

Gloria Swanson s'occupe de modes depuis qu'elle a abandonné le théâtre. Et maintenant elle utilise ses talents de modeliste pour dessiner de nouveaux modèles de chandails et vêtements de tricot, et Laura Aponte en assumera la fabrication.

Jean-Paul LABELLE, S.J.

La couture chez soi



Si le décolleté carré vous avantage, voilà un gentil modèle de robe à jaquette.

Le patron imprimé No 9071 est offert pour les demi-tailles: 14½, 16½, 18½, 20½, 22½, 24½. La grandeur 16½ requiert robe et jaquette, 5¼ verges d'un tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des patrons, "LE DEVOIR", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

C'est encore le temps de servir une bonne dinde aux pommes

OTTAWA PC — Le rapport mensuel du ministère de l'Agriculture indique que le prix du bœuf, au niveau le plus bas depuis le printemps dernier, s'y maintiendrait probablement durant le mois de février, mais on ne croit pas qu'il descendra davantage.

Les petits poulets pour être cuits à la broche se trouvent en grande quantité à des prix à peu près identiques. La vente des dindes est devenue saisonnière, après la grande demande du temps des fêtes. Une bonne quantité de dindes fraîches se trouve sur les marchés et constitue un excellent achat, dit le ministère de l'Agriculture.

C'est le meilleur temps de l'année pour acheter des oeufs, car le prix est avantageux pour la saison. La demande pour le fromage cheddar, qui avait déjà augmenté le dernier, se maintiendra aussi forte, selon toute probabilité.

De plus grandes provisions de pommes du Québec et de la Colombie Britannique, permettent de les offrir sur le marché à des prix plus bas que l'année dernière. Le prix des oranges est encore assez avantageux, mais la forte demande d'exportation, de même que la consommation normale au pays, en affermiront le prix.

LA MODE À PARIS

De la ligne "tige" aux manches "suspendues" en passant par les verts acides 'porte-guignon'

PARIS. — Christian Dior lance, pour le printemps, la ligne "Tige". Un buste menu, sous des épaules larges, s'épanouit sur une taille filiforme, elle-même prolongée par des hanches minces, minces jusqu'à l'absence.

Quant à Marc Bohan, sa collection n'a rien de révolutionnaire. Toutefois, après deux saisons où ses jupes présentaient toutes les caractéristiques d'une coupe compliquée, il se réfugie dans une grande simplicité de ligne.

La "femme-tige" de Dior, se caractérise donc par des épaules larges cachées sous une manche bouffante s'attachant très haut sur la clavicle. La poitrine, même, se portera haute et épanouie.

Le "new-look" 1963 est jeune, moderne et conviendra aussi bien aux toilettes tout-aller qui foisonneront sur les grands boulevards qu'à celles des élégantes de Passy.

La collection de Christian Dior, présentée dans la capitale de la mode féminine, a été le clou de la semaine parisienne.

Nouveautés
La mode sera marquée au coin de l'innovation. C'est ainsi que les costumes de ces dames s'appelleront "cylindres". La taille, bien sûr, l'aise et simplement marquée par une couture, est résolument plus effilée pour mettre la poitrine en valeur.

Une manche nouvelle donne un effet de kimono. Les décolletés généreux sont toutefois discrètement voilés d'une modestie blanche.

Ces costumes cylindres s'accompagnent de manteaux en tissu semblable ou assorti. Les manteaux minces et les vestes courtes ont la grande faveur des couturiers.

Les manteaux sont droits et les manches kimono, que Bohan appelle les manches "suspendues", donnent un effet tout nouveau.

Les vestes des petits costumes, très nombreux dans les collections, se caractérisent par leur longueur à la taille et, surtout par celle de leurs manches. Celles-ci, en effet, cette année se fixent à une longueur inhabituelle; elles effleurent le poignet.

Comme les autres couturiers, les décolletés des deux-pièces, sont largement découverts sur des chemisiers chatoyants de couleurs. D'autres costumes comprennent un minuscule gilet de tissu blanc.

Cette année, le chemisier se cache dans la ceinture de la jupe. Chez Dior, point de ceinture cependant. Quant à Bohan, il en improvise de charmantes en crêpe ou en mousseline drapées pour garnir les toilettes d'après-midi.

Si la ligne est simple, les tissus sont imprimés de dessins abstraits aux couleurs vives. Celles-ci sont contrastantes et créent un effet spectaculaire.

Les chapeaux vont du minuscule "bibli" à l'ouvrage énorme qui, en se portant à l'arrière de la tête, auréole le visage.

Les verts
Dior, du côté couleur, se lance cette année dans un rare défi à la superstition des couturiers. Il emploie, en effet, un vert clair qui a toujours passé pour "porte-guignon" chez les artisans de la mode. Quant à Bohan, il se lance dans des couleurs dont il ne se sent pas sûr. Ces verts portent du reste des noms du genre "acide", "strictement" et un autre, "grincement de dents".

Solution d'hier
Horizontalement : SAC — AN — BOUT; ANAGRAMME — SR; STRATIFIER KEPI; ARE — SEDIMENT; TITRE — EE — RUE; CET — CORRIGE; HUER — VASE; ER — AFIN — AMI; WEL; LINGTON; EE — EUT — ET; NOURRISSANTE.

Verticalement : SASKATCHEWAN; ANTE-RIEURE; CARPETTE; GAI; RAUER; ART — SEC — FIB; NAIN — OVIN; MF — DERANGES; MINIER — TUS; BEE — IE — OTA; ERG — AN; US — UNE — ET; TRENT — PISTE.

Il y aura démonstration culinaire à l'Institut Familial et Social, 1215 est, Boul. St-Joseph, mercredi le 27 février à 2 heures et à 7h.30 du soir. On présentera un cours sur les hors-d'œuvre et les canapés. La table sera dressée.

La Femme AU FOYER ET DANS LE MONDE



AU COLLEGE MARIE-DE-FRANCE. — Sous le haut patronage de Son Excellence l'ambassadeur de France et de Mme Raymond Bousquet, une première du film "LE PRESIDENT" sera présentée au théâtre Saint-Denis, le 8 mars à 8h.30 du soir. Dans l'ordre habituel, quelques membres du comité de l'amicale : Mme A.D. Archambault, Mme de La Rochefoucauld, directrice du collège, Mme Philippe Garigue, Debout; Mme Anne Bernard, Mme Bernard de Massy, et Mme Marcel Trahan.

Six pays amis, futurs exposants de 1967, seront en vedette au prochain grand Salon culinaire de Montréal

La gastronomie à l'honneur du 12 au 15 mars

Dans le but de mettre en évidence le rôle primordial que joue la table dans l'art de l'accueil, les organisateurs du Grand Salon Culinaire 1963 désirent poser un premier geste concret d'amitié envers les visiteurs de l'Exposition Universelle 1967, en leur souhaitant la bienvenue par anticipation par cette devise : "La gastronomie salue les nations amies".

En témoignage d'estime envers les 30 pays qui se sont inscrits à date, le Salon honorer chaque année, d'ici 1967, six nations dont les noms seront tirés au sort.

Ceux que le hasard a favorisés pour 1963 sont : la Suisse, l'Allemagne, la France, la Belgique, les Etats-Unis et l'Italie.

Les représentants des pays désignés seront invités au Salon et des drapeaux et bannières rappelleront leur présence.

C'est ce qu'a annoncé le président du Grand Salon Culinaire 1963, M. Albert Desjardins :

"Je suis convaincu, a-t-il dit, que l'histoire, le folklore et les coutumes de ces pays procureront à nos artistes de la cuisine et de la pâtisserie une source abondante d'inspiration. J'apprends avec plaisir que les propriétaires d'hôtels et de restaurants ont accueilli avec enthousiasme cette initiative et qu'ils sont prêts à encourager les efforts des employés qui désirent exposer des pièces d'art culinaire".

M. Desjardins a prédit qu'en raison du thème choisi et de la diversité ethnique des nombreux cuisiniers et pâtisseries de notre province, les visiteurs assisteront à un défilé culinaire sans précédent.

Le Grand Salon Culinaire sera inauguré officiellement par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard Lévesque, mardi, le 12 mars, et sera ouvert au public jusqu'au vendredi 15 mars.

Puis-je éviter une crise cardiaque à mon mari?

Oui, madame, vous le pouvez! "Douce et compréhensive, satisfait de vivre selon vos moyens". Dans SÉLECTION du Reader's Digest de mars, un cardiologue vous donne de précieux conseils sur les examens de santé, les vacances, l'exercice, l'alimentation, la vie sociale et conjugale. Lisez comment vous pouvez prolonger et enrichir la vie de votre mari, aussi bien que la vôtre. Achetez Sélection de mars aujourd'hui!

AGENCE MATRIMONIALE MESSIEURS

500 dames et jeunes filles sont inscrites à notre agence matrimoniale. Instituts, garde-malades, secrétaires, etc. Mieux, votre occupation et votre adresse avec la somme de \$2.00. Service d'urgence de conseillers et de rencontres. Discrétion, rapidité, efficacité. L'Agence Matrimoniale la plus sérieuse et la mieux organisée au pays.

EXCELSIOR ENRG. Casier Postal 158 — Station Hochelaga Montréal

Organisation d'un grand diner par les Amies des Auxiliatrices

Les amies des Auxiliatrices, sous la présidence de Mme Conrad Manseau, se réuniront, jeudi le 28 février, chez les religieuses Auxiliatrices, à 4055, rue Papineau. A cette assemblée, se poursuivra l'organisation du diner du 9 mai prochain, au Restaurant Hélène de Champlain. Ce diner sera entièrement au profit des religieuses Auxiliatrices.

L'HOTEL RITZ CARLTON
Ritz Café at Night ...
DINER ET SOUPER
Musique du populaire
Trio Paul Notar et
Johnny Gallant au piano
DEUX SPECTACLES TOUTS LES SOIRS
Gigi Galon
Réservations: Alex — VI 2-4212
Service de stationnement
Préposé aux automobiles à l'entrée

HORAIRES DE LA TELEVISION

MERCREDI	CFTM-TV, Canal 10	CBMT — Canal 6
CBFT — Canal 2	10.30 Coquet musical	1.07 Today on CBMT
12.55 Téléjournal	12.30 Ecran d'étoiles	1.10 News & Weather
1.00 LONG METRAGE	1.30 Tout pour la femme	2.00 Clair Hélène
1.30 La sorcière avec Marina Vlady, Maurice Ronet et Nicole Courcel. Drame.	1.30 Domino	2.15 Nursery School Times
2.00 Votre cuisine, Madame	2.45 EN MATINEE "Vive la compagnie" avec Noël Noël, Pierre Laroque et Raymond Clary. Comédie.	2.30 Sing Around
2.15 Votre enfant, Madame	4.30 LE COMTE DE MONTE CRISTO	2.45 Friendly Giant
2.30 Le temps de vivre	5.00 Les petits bonhommes	3.00 Loretta Young Show
4.00 Bobino	5.30 REMOIS	3.30 Take Thirty
4.25 La Bulle à surprise	6.30 Télé-métro	4.00 Scariell Hill
5.00 Le Courrier du Roy	6.30 Sportimes	4.30 Love Lucy
5.30 Le Grand Duc	7.00 Dernière heure	5.00 Raithe Dazie
6.00 Edition métropolitaine	7.15 Cinéma	5.30 Quick Draw McGraw
6.55 Nouvelles sportives	7.45 Yves Christian	6.00 Phil Silvers Show
7.15 Téléjournal	8.00 Ici Interpol	6.30 Metro
7.30 Adèle	8.30 La police des plaines	6.45 CBC TV News
8.00 Le pain du jour	9.00 Avec Plaisir	6.55 Sports
8.30 Dan les roses de Québec	10.00 Dernier recours	7.01 Weather Report
9.00 Arzettes	10.30 CRICRI	7.04 Let's Face It
9.30 Droit de cité	10.45 En première page	7.30 Provincial Affairs
10.00 Téléjournal	10.55 La couleur du temps	7.45 Mr. Fix It
10.15 Nouvelles sportives	11.00 La ronde des sports	8.00 My Three Sons
10.30 Présence de l'art	11.10 CINEMA "Danse bleu" avec Alfred Rode, Marguerite Moreno, Madeline Sologne et Jean Galland.	8.30 Parade
11.00 L'école des vedettes		9.00 Ben Casey, M.D.
11.30 Ciné-policier		10.00 CBC News Magazine
		10.30 Explorations
		11.00 CBC TV News
		11.15 Viewpoint
		11.31 Final Edition News
		Final Edition Sports
		11.33 Movie Cavalcade
		"Du Barry Was A Lady"



Mile Juliette Chabot, conservateur adjoint à la bibliothèque municipale de Montréal, présidente du Comité de langue française de la Semaine canadienne des bibliothèques. (Photo Garais)

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT
1—Allongement dans le temps
2—Ecran de l'oeil — Es étendu
3—En forme d'ellipse — Pour interdire la porte
4—Cheval aile antique — Préposition
5—Te divertisse
6—Personnel — Qui aime manger
7—Portons plus haut — Camarade
8—Possessif — Artificiel
9—De l'extrême Sud
10—Recouverte par l'eau — Coutumes
11—Ensemble — Grand lac
12—Vont au hasard — Suffisant

VERTICALEMENT
1—Celui qui dispose totalement d'une chose
2—Fêter la nuit de Noël
3—Prélevement humain — Voisinage
4—Arbuste à fleurs — Prénom
5—Impersonnel — Grosse barre de bois
6—Début de glacier — Il n'identifie personne — Démonstratif

7—Employé
8—Accepter — Infinitif inverse — Divinité égyptienne
9—Exercices d'adresse — Noble
10—Préfixe d'égalité — Célèbres
11—Origine de vie — Non admise
12—Pieuse abréviation — Particule nobiliaire espagnole

Solution d'hier
Horizontalement : SAC — AN — BOUT; ANAGRAMME — SR; STRATIFIER KEPI; ARE — SEDIMENT; TITRE — EE — RUE; CET — CORRIGE; HUER — VASE; ER — AFIN — AMI; WEL; LINGTON; EE — EUT — ET; NOURRISSANTE.

Verticalement : SASKATCHEWAN; ANTE-RIEURE; CARPETTE; GAI; RAUER; ART — SEC — FIB; NAIN — OVIN; MF — DERANGES; MINIER — TUS; BEE — IE — OTA; ERG — AN; US — UNE — ET; TRENT — PISTE.

Caouette: "Les députés créditistes ont fait leur devoir à Ottawa"

Par Fernand BOURRET

ROUYN. — Les 26 députés créditistes du Québec ont fait plus durant 4 mois de session pour le fait français à Ottawa que tous les députés bleus et rouges depuis la Confédération, a déclaré lundi soir le chef adjoint du Crédit social, M. Real Caouette.

Ce dernier était alors un éditorial paru dans le journal "LE DROIT" d'Ottawa, sous la signature de M. Maurice Huot, devant quelque mille personnes venues rencontrer leur député à l'occasion de l'ouverture de la campagne électorale dans le comté de Villeneuve.

Malgré un froid sibérien de quelque 25 degrés sous zéro, un vent glacial insupportable, le travail de nuit dans les principales mines de la région, des centaines et des centaines de personnes avaient envahi la salle de l'église Immaculée-Conception.

Pas de handroles, pas de pancartes, pas de claques organisées, mais une foule calme, réfléchie, sereuse, sûre d'elle-même, déjà convaincue. Ces gens étaient venus pour rencontrer "l'Homme de l'année", le politicien qui fait trembler les vieux partis et les puissants, celui qui est pour tous dans cette région, un ami.

Après la réunion, qui a pris fin vers 11 heures, des centaines de personnes se sont pressées autour de leur député pour l'assurer de leur confiance, de leur collaboration, pour lui exposer leurs problèmes. Une collecte improvisée afin de subvenir aux dépenses de la campagne électorale a rapporté la somme de \$257.45. M. Caouette, qui ne doit tenir que deux ou trois assemblées au cours de la campagne électorale dans son comté, par lequel il doit adresser la parole à 68 reprises dans les autres comtés du Québec, dans les Maritimes et dans le Nord-Ouest ontarien, était accompagné de M. Camil Samson, président provincial de la jeunesse créditiste et candidat dans Timiskaming; du président du Ralliement des créditistes de son comté, M. Poisson; de l'organisateur en chef de Villeneuve, M. Arthur Deschamps. La réunion était sous la présidence du maire de Rouyn, M. Alex Leclerc.

Le peuple ne sortira de la misère, a dit M. Caouette, que si tous et chacun des électeurs prennent leurs responsabilités et votent librement. Nulle puissance d'argent, nulle caisse électorale ne peut vaincre la détermination des électeurs qui veulent un changement de régime. L'an dernier, dit-il, mon adversaire a dépensé \$300,000 pour récolter environ 6,000 voix; j'ai dépensé \$2,000 et j'ai obtenu plus de 21,000 voix.

M. Caouette s'est attaqué aux chefs syndicaux qui veulent entrainer les ouvriers dans le socialisme. J'encourage les ouvriers à faire partie de syndicats, a-t-il dit, mais je leur demande de ne pas se laisser tromper par ceux qui veulent les entrainer dans un parti politique s'ils veulent conserver leur liberté.

M. Caouette a dit que seul le Crédit social possède un programme qui veut libérer la personne humaine de tous les esclavages qu'elle subit et de ceux qu'on veut lui imposer. Seul le Crédit social possède une doctrine pouvant permettre à chacun de s'épanouir individuellement, selon ses talents, ses capacités, ses besoins.

REFORMES ECONOMIQUES

M. Caouette a dévoilé quelques-unes des réalisations qu'envisage le Crédit social dès la prise du pouvoir le 8 avril: une hausse de pensions de toutes sortes; le versement de pensions de 60 ans et à 65 ans sans enquête sur les moyens de subsistance; la hausse de l'exemption de base de l'impôt des particuliers à \$3,000 pour les célibataires et à \$5,000 pour les personnes mariées; la dépréciation permise aux travailleurs sur leur outillage de travail comme cela est actuellement permis aux professionnels et aux industriels; la hausse des allocations familiales selon les nécessités de la vie et le versement d'un pré-salaire, après entente avec les provinces, aux étudiants qui veulent continuer et compléter leurs études secondaires et universitaires.

M. Caouette a répété que les députés créditistes refusent de voter toute hausse de traitements des députés à Ottawa tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas accordé une hausse des allocations familiales.

LE BICULTURALISME

Après avoir énuméré les principales interventions des députés créditistes à Ottawa en vue de faire respecter le fait français dans l'administration fédérale et dans le Parlement, M. Caouette a accusé les libéraux et les conservateurs d'être restés muets sur ces points avant l'arrivée des créditistes.

MM. Chevrier et les autres libéraux, MM. Sévigny, Balcer, Martineau et les autres conservateurs qui administrent le pays depuis la Confédération n'ont jamais osé, par exemple, réclamer la traduction du manuel de procédure de Beauchesne qui est exclusivement en anglais. Ils n'ont jamais osé demander des comptes à Donald Gordon sur la situation faite aux Canadiens français par les Chemins de fer nationaux.

Nous, créditistes, dit-il, nous voulons que les minorités canadiennes-françaises soient traitées à travers le pays comme le Québec traite la minorité anglophone qui vit dans la région Rouyn-Noranda, par exemple. Le bilinguisme ne doit pas être le seul devoir des Canadiens français. L'unité nationale est une voie à deux sens et elle doit être fondée sur le respect des droits des deux grandes races du pays. Je n'accepterai jamais l'assimilation et l'asservissement des Canadiens français, a-t-il proclamé.

UN GOUVERNEMENT STABLE

Si le peuple canadien veut un gouvernement stable en même temps qu'un gouvernement qui travaillera dans l'intérêt de tous les citoyens, qu'il élise un gouvernement créditiste. M. Caouette a prédit que le Crédit social s'emparera de plus de 60 sièges dans le Québec et d'au moins 150 sièges à travers le pays.

Les libéraux qui ont occupé le pouvoir de 1935 à 1952, soit pendant 22 ans, possédaient une majorité absolue. Le pays était administré par un gouvernement stable. Mais la stabilité dit gouvernement libéral a valu aux Canadiens la guerre, la conscription, une dette nationale de \$17 milliards et des chômeurs par centaines de mille par année.

Les conservateurs qui, de 1952 à 1962, comptaient 205 députés aux Communes sur un total de 265, possédaient une

majorité jamais vue à Ottawa et le Canada était gouverné par un gouvernement stable. Les résultats de ce gouvernement stable, l'acquisition des fusées Bomarc, notre dépendance des capitaux étrangers, une dette nationale de \$22 milliards, une crise financière, l'imposition de restrictions et de l'austerité.

Les libéraux et les conservateurs, qui avaient une stabilité assurée non rien fait pour améliorer le sort des Canadiens français, excepté la reconnaissance de leurs droits. Ils n'ont rien fait pour doter le Canada d'un drapeau distinctif et d'un hymne national.

C'est seulement par crainte des électeurs et du Crédit social qu'aujourd'hui ils se réclament du biculturalisme. Sachez juger les libéraux et les conservateurs d'après leur passé et sachez juger les créditistes d'après leur passé. Vous ferez alors votre choix sans difficulté, parce que c'est prouvé, vous n'avez rien à perdre avec les créditistes, mais vous avez tout à gagner.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 682-508. — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., Demanderesse, vs EMERY BERRY, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 2285, 25e Avenue, Ville St-Michel, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Admiral et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, J.-G. LAUZON, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 697-063. — DOCTEUR JEAN-GUY PROVOST, Demanderesse, vs LEO-PAUL MONETTE, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, J.-G. LAUZON, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 455-014. — LA BANQUE PROVIENCE DE QUÉBEC, Demanderesse, vs ALPHONSE DI BATTISTA, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1044, rue Oscar, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, CHARLES JODOIN, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 455-014. — LA BANQUE PROVIENCE DE QUÉBEC, Demanderesse, vs ALPHONSE DI BATTISTA, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1044, rue Oscar, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, CHARLES JODOIN, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 473-366. — BÉDOFF OUTFITTERY, Demanderesse, vs MICHEL SCISCENTI, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 2 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 423, rue Boyer, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Westinghouse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, J.-P. LAUZON, H.C.S. VI, 9-2636, Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 473-366. — BÉDOFF OUTFITTERY, Demanderesse, vs MICHEL SCISCENTI, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 2 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 423, rue Boyer, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Westinghouse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, J.-P. LAUZON, H.C.S. VI, 9-2636, Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 651-031. — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., Demanderesse, vs JOHN SIBARD, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1091, rue Papineau, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Westinghouse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, J.-P. LAUZON, H.C.S. VI, 9-2636, Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 651-031. — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., Demanderesse, vs JOHN SIBARD, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1091, rue Papineau, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Westinghouse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, J.-P. LAUZON, H.C.S. VI, 9-2636, Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 455-014. — LA BANQUE PROVIENCE DE QUÉBEC, Demanderesse, vs ALPHONSE DI BATTISTA, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1044, rue Oscar, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, CHARLES JODOIN, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 455-014. — LA BANQUE PROVIENCE DE QUÉBEC, Demanderesse, vs ALPHONSE DI BATTISTA, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1044, rue Oscar, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, CHARLES JODOIN, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 455-014. — LA BANQUE PROVIENCE DE QUÉBEC, Demanderesse, vs ALPHONSE DI BATTISTA, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1044, rue Oscar, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, CHARLES JODOIN, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 455-014. — LA BANQUE PROVIENCE DE QUÉBEC, Demanderesse, vs ALPHONSE DI BATTISTA, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 1044, rue Oscar, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, CHARLES JODOIN, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.



Informations religieuses

Claude Ryan à Rome

M. Claude Ryan, éditorialiste au journal "Le Devoir" et président de l'Action catholique du diocèse de Montréal, a quitté Montréal samedi (le 23 février) pour se rendre à Rome, où il participera, du 24 au 28 février, à la réunion annuelle du conseil directeur du comité permanent des congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs, qui se tient à la "Domus Mariae". Cet organisme, qui fut créé en 1958 par Pie XII, comprend neuf membres nommés directement par le pape, dont M. Claude Ryan qui était, avant d'entrer au "DEVOIR", secrétaire général de l'Action catholique canadienne. Les membres de cette réunion, les membres du conseil directeur étudieront les repercussions éventuelles du concile sur l'apostolat des laïcs. Ils jetteront aussi les bases d'une rencontre internationale préparatoire au 3e congrès mondial de l'apostolat des laïcs. La date de ce congrès ne sera fixée que lorsque le Concile Vatican II aura terminé ses travaux.

Mme Juliette Pétrie en deuil de sa mère

Hier, en l'église de Saint-Luc eurent lieu les funérailles de Mme Jules Vermeersch, épouse de feu Jules Vermeersch, décédée en son domicile à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, à l'âge de 89 ans et 5 mois.

La défunte laisse dans le deuil: ses trois fils, Antonio, de St-Hyacinthe, Albert, de St-Luc, et Georges, de Montréal; ses deux filles: Mme Rolande Fortin et Mme Juliette Pétrie, une sœur, Cordéa (Mme Arthur Blodreau), de Charly; un beau-frère, M. Arthur Bilo-deau; ses brus: Mme Antonio Vermeersch (Fernande Pilon), Mme Albert Vermeersch (Marcel Larocque) et Mme George Thompson), ainsi que de nombreux neveux et nièces.

Le P. Roger Grenier, prédicateur du Carême à Notre-Dame

Le Père Roger Grenier, de la Compagnie de Jésus, prédicateur du Carême à l'église Notre-Dame de Montréal, du 3 mars au 14 avril.

Le Père Grenier, qui appartient à la province de la France méditerranéenne de la Compagnie de Jésus, a choisi pour sujet: "L'homme chrétien à notre époque". Spécialiste de la "parole de Dieu", il s'intéresse au renouveau du monde et du temps présent. Il a prêché de nombreuses retraites aux prêtres, aux religieux, aux religieuses, aussi bien qu'aux laïcs, ainsi que des missions régionales, dont une célèbre à Belfort, en compagnie du Père Philippe Lemaire.

Conseiller spirituel du mouvement "Vie Nouvelle", qui répond aux recherches de vie communautaire chez les catholiques de France et au monier pendant six ans du mouvement des communautés de foyers, à Grenoble, il habite maintenant Aix-en-Provence où il donne souvent des conférences sur la bible et la vie spirituelle.

Amérique Latine

MEXICO. — Au Centre de formation interculturelle de Cuernavaca, 65 missionnaires (prêtres, religieux, laïcs) terminent ces jours-ci, le 4e cours préparatoire aux missions en Amérique latine. Parmi ces missionnaires, se trouvent 28 Canadiens et Canadiennes, dont deux prêtres du diocèse de Québec, trois prêtres du diocèse de Sainte-Anne de la Pocatière, un prêtre du diocèse de Joliette, un prêtre du diocèse de Valleyfield, un père franciscain, trois frères des Clercs de Saint-Viateur, un frère de Saint-Gabriel, deux religieuses des Soeurs de l'Hôtel-Dieu, quatre Soeurs de l'Immaculée de Québec, six Soeurs de la Providence, deux Soeurs missionnaires de l'Immaculée Conception, et deux laïcs.

La messe sur disque

CAP-DELENE - MADELEINE. — Les Châmines régulières de l'Immaculée Conception de Montréal ont accepté, à l'invitation des Editions RM, du sanctuaire du Cap-de-Madeleine, à Notre-Dame du Cap, de prendre la direction d'une importante collection de disques visant à accentuer le mouvement de pastorale liturgique. La collection portera le nom d'"Assemblées chrétiennes". Le premier disque microfilm de cette collection paraîtra très bientôt et sera intitulé: "La messe lu avec chants". Il s'agit d'un exemplaire de la célébration de messe dialoguée avec commentaires, lectures, homélie et chant de l'assemblée. Cet enregistrement d'une célébration authentique sera un précieux instrument de travail pour tous les prêtres et laïcs, de même que pour les directeurs d'institutions qui veulent réaliser dans leur milieu des célébrations avec une participation plus active de l'assemblée.

Technique et religion

L'Institut de radio-télévision, organisé par l'Office catholique des Techniques de diffusion en collaboration avec la société Radio-Canada, a repris lundi matin (le 15 février) sa série de cours destinés à apporter aux prêtres, religieux, religieuses et laïcs une initiation aux techniques de la radio et de la télévision pour des fins religieuses, éducatives et scolaires. Monsieur Gérard Lamarque, directeur des réseaux français et de la division du Québec de Radio-Canada, a souhaité la bienvenue aux vingt-trois stagiaires inscrits à l'Institut et a dit que la société Radio-Canada était heureuse de collaborer à une telle initiative parce que l'Institut rejoint le sens de la tâche que doit accomplir Radio-Canada. M. Paul Sauriol, président de l'Office catholique national des techniques de diffusion, a rappelé l'expérience première de l'an dernier et a félicité et remercié la société Radio-Canada d'avoir rendu possible cet institut de radio-télévision, en mettant à la disposition de l'Institut la compétence et le dévouement de son personnel de même que ses services et son équipement.

Décès de Mgr Maillet

PARIS. — Mgr Fernand Maillet, fondateur et directeur de la Manœcanterie des Petits chanteurs à la Croix de bois, est mort, mercredi le 20 février, à la suite d'un infarctus du myocarde. Mgr Maillet a fait des Petits chanteurs à la Croix de bois une des meilleures chorales de notre temps et a donné une grande impulsion au chant et à la musique religieuse. Il a parcouru avec elle la plupart des pays du monde et son oeuvre a connu toute la gamme des succès. En 1945 Mgr Maillet avait groupé dans une fédération internationale les petits chanteurs du monde entier. La devise du mouvement est significative des intentions de son fondateur: "Demain, tous les enfants du monde chanteront la paix de Dieu".

Le maire de la cité de Verdun, M. George O'Reilly, a remis hier à la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises cinq chèques de \$100 chacun, représentant la contribution de la cité voisine à ses cinq paroisses pour la prochaine campagne de souscription de la Fédération, laquelle se déroulera du 3 au 18 mars prochains. On voit ici le maire de Verdun remettant le chèque à Mme Georges Martin en présence du lt-col. Sarto Marchand, E.D., A.D.C., respectivement présidente et président de la section des arrondissements paroissiaux de la campagne 1963.

Le respect du dimanche viole-t-il le bill des droits de l'homme?

HAMILTON. — La Cour suprême du Canada sera appelée à décider si la loi du respect du dimanche viole un article du bill des droits de l'homme garantissant la liberté de religion.

Il s'agit d'une cause portée en appel par deux anciens propriétaires d'une salle de quilles de Hamilton qui avaient

écoupé d'une amende pour avoir ouvert leur établissement un dimanche, contrairement à la loi du respect du dimanche.

Walter Robertson, âgé de 34 ans, et Fred Rosetanni, âgé de 27 ans, ex-propiétaires du Centre Bowl de Hamilton, avaient été condamnés à \$25 d'amende et aux frais de la cause en février 1962 par le magistrat Robert Morrison.

Un règlement municipal permet que les salles de quilles soient ouvertes de 1 h. p.m. à 6 h. p.m. le dimanche. L'accusation contre les deux hommes d'avoir à été logée quand le dimanche 24 janvier 1962 leur établissement était encore ouvert à 9 heures du soir.

Le seul argument qui sera invoqué devant les juristes du tribunal de dernière instance par Me John Robertson, procureur des intimés, est l'application du bill des droits de l'homme vis-à-vis de la loi du respect du dimanche.

Me Robinette argumentera que la loi impose l'observance dominicale à toute la nation canadienne, y compris aux Canadiens dont les convictions religieuses leur permettent de se livrer à des activités qui sont d'autre part défendues.

Il soutiendra que, pour cette raison, la loi vient en conflit avec la liberté humaine et les droits fondamentaux tels qu'énoncés dans le bill des droits de l'homme.

Il est reconnu aujourd'hui que les Canadiens observent le sabbat de différentes façons. "D'ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur la journée que tombe le sabbat".

Il est reconnu aujourd'hui que les Canadiens observent le sabbat de différentes façons. "D'ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur la journée que tombe le sabbat".

Il est reconnu aujourd'hui que les Canadiens observent le sabbat de différentes façons. "D'ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur la journée que tombe le sabbat".

Il est reconnu aujourd'hui que les Canadiens observent le sabbat de différentes façons. "D'ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur la journée que tombe le sabbat".

Il est reconnu aujourd'hui que les Canadiens observent le sabbat de différentes façons. "D'ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur la journée que tombe le sabbat".

Il est reconnu aujourd'hui que les Canadiens observent le sabbat de différentes façons. "D'ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur la journée que tombe le sabbat".

Il est reconnu aujourd'hui que les Canadiens observent le sabbat de différentes façons. "D'ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur la journée que tombe le sabbat".

SOUSSIONS POUR FRETEMENT D'AVIONS

Les soumissions cachetées adressées au soussigné et expédiées par courrier recommandé doivent nous parvenir avant 4 h 00 de l'après-midi, heure légale de l'Est, le 6 mars 1963, pour le frettement d'avions, tel qu'il est indiqué ci-après, ou l'équivalent de ces appareils quant à leur capacité de transport et leur rayon d'action, ces avions devant être équipés pour parer aux conditions de vol en tout temps (roues, skis et flotteurs), et devant être basés à Frofisher Bay (D. N. O.). Le soumissionnaire peut établir un prix pour n'importe lequel ou pour tous les avions énumérés, selon sa capacité de fournir les services requis, et il doit indiquer le genre d'avion pour lequel il présente sa soumission. Le frettement portera sur la période s'étendant du 1er avril 1963 au 31 mars 1964 et sera reparti comme il suit:

Otter, roues skis (pendant l'hiver) — 400 heures

Otter, flotteurs amphibies (pendant l'été) — 100 heures

Canso, opération pendant l'été — 2 mois

DC-3, roues skis (pendant l'hiver) 150 heures

Les avions fretés seront en service pour le transport du personnel et des approvisionnements dans la région de Frofisher des Territoires du Nord-Ouest. Il faudra marquer nettement sur les enveloppes l'inscription ci-après:

"SOUSSIONS POUR FRETEMENT D'AVIONS A FROFISHER BAY".

L'adjudicataire devra assurer le logement, les repas et les locaux au sol pour ses équipages à Frofisher Bay. Le transport aérien devra aussi fournir les produits pétroliers pour chaque avion.

Les formules de soumission pourront être obtenues au bureau du soussigné. Les soumissionnaires doivent aussi présenter avec leur soumission un exemplaire de leur tarif de frettement approuvé par la Commission des transports aériens.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée, pas plus qu'aucune autre soumission.

A. Stevenson, Administrateur de l'Arctique

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 458-017. — JOHN GATA, Demanderesse, vs FRANK BARETT, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 3362, 43e Rue, en la cité de St-Michel, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi 21" et accessoires et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, E. MENARD, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 458-017. — JOHN GATA, Demanderesse, vs FRANK BARETT, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 3362, 43e Rue, en la cité de St-Michel, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi 21" et accessoires et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, E. MENARD, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 458-017. — JOHN GATA, Demanderesse, vs FRANK BARETT, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 3362, 43e Rue, en la cité de St-Michel, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi 21" et accessoires et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, E. MENARD, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 458-017. — JOHN GATA, Demanderesse, vs FRANK BARETT, Défendeur. Le 8e jour de mars 1963, à 11 h de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, au No 3362, 43e Rue, en la cité de St-Michel, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Marconi 21" et accessoires et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT, E. MENARD, H.C.S. Montréal, 26 février 1963.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

AVIS D'APPLICATION POUR CHANGEMENT DE NOM

Avis est, par les présentes, donné que "Israel Danovitch", administrateur des cité et district de Montréal, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, au cours de sa prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi changeant son nom de "Israel Danovitch" en Irving Danny.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et à venir de COTTAGE ARTCHAPEL INC. dont le siège principal des affaires est situé dans la ville de Québec est situé dans la ville de St-Michel, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de gage, par acte portant la date du 15e jour de février 1963 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de février 1963, sous le numéro 165470.

Dans le cours général, des milliers de candidats au chômage chronique

Les écoles professionnelles comptent 25,000 étudiants; elles devraient en avoir 160,000

QUEBEC (DNC). — On oserait à peine traduire en dollars les investissements et les dépenses d'administration que nécessiterait l'organisation de l'enseignement professionnel, afin de recevoir 130,000 étudiants en 1971, s'il fallait que toutes ces inscriptions soient celles d'étudiants qui ne fréquenteraient pas déjà l'école.

(A l'heure actuelle, à peine 25,000 étudiants masculins fréquentent les institutions de formation professionnelle; il en faudrait cette année 160,000 pour que l'objectif soit atteint). Heureusement, il n'en sera pas ainsi. En effet, à cause du rythme auquel les inscriptions dans l'enseignement secondaire augmentent depuis quelques années, un phénomène nouveau a commencé de se produire et celui-ci s'accroît au cours des prochaines années; déjà en 1960-61, dans l'ensemble de la province, il y avait plusieurs milliers d'élèves de trop dans les écoles secondaires de formation générale; dans quelques années, si les mêmes tendances se maintiennent, tous les étudiants que le comité destine à la formation professionnelle seraient effectivement à l'école, mais ils fréquenteraient un cours de formation générale, alors qu'ils devraient poursuivre plutôt des études professionnelles, directement et immédiatement ordonnées à l'exercice d'une fonction de travail.

Voilà pourquoi les objectifs que le rapport du comité suggère de poursuivre en matière de formation professionnelle prennent des dimensions plus proportionnelles aux moyens dont le Québec peut disposer. La réalisation du programme nécessitera d'ici 1971-72, \$400,000,000 pour les dépenses d'immobilisation, tandis que les dépenses annuelles d'administration devront passer de \$25,000,000 en 1962-63 à \$120,000,000 en 1971-72. En toute hypothèse, les quelque 150,000 étudiants, auxquels fait allusion le comité, seront effectivement à l'école, il s'agit uniquement de déterminer s'il faut les orienter vers des études mieux adaptées au rôle qu'ils auront à jouer dans le monde du travail, ou s'il faut continuer à mettre chaque année sur le marché de la main-d'oeuvre des masses considérables de candidats au chômage chronique et de clients permanents de l'assistance sociale.

La marge traduite en investissements scolaires et en frais d'administration, la seule marge qui sépare alors les objectifs proposés et la réalité à laquelle il faudra de toute façon faire face, se réduit à la différence de ce qu'il en coûte pour aménager l'enseignement de formation générale et ce qu'il en coûte pour aménager l'enseignement de formation professionnelle. Cette marge n'est certes pas négligeable mais elle n'a pas les proportions et le caractère utopiques que le plan proposé par le comité peut revêtir de prime abord.

Les autres provinces

Ce qui se passe dans les autres provinces, en particulier dans l'Ontario, depuis deux ou trois ans, a rassuré le comité sur le réalisme de ses prévisions et l'ont aidé à faire lui-même confiance à ses propres estimations devant lesquelles il n'a pu s'empêcher d'éprouver un certain étonnement au terme de ses analyses. C'est ainsi qu'entre le 1er avril 1961 et le 3 novembre 1962, en somme une période d'à peine un an et demi, l'Ontario a obtenu dans les cadres de l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle l'approbation de projets qui lui permettront de recevoir 95,000 étudiants de plus dans un cours professionnel.

Le Québec

En regard de tels chiffres, les 150,000 étudiants pour lesquels le comité croit nécessaire d'aménager un enseignement professionnel au cours des prochaines années apparaissent comme objectif tout à fait réaliste, si le Québec ne veut pas être irrémédiablement dépassé par l'Ontario.

Le comité est très conscient toutefois qu'entre les objectifs formulés et les ressources disponibles, des décalages considérables peuvent exister. Il a la conviction cependant que la réalisation du programme qu'il propose ne devra pas se faire uniquement par un accroissement de l'effort de la population du Québec. Ce programme pourra aussi, dans une large mesure, se réaliser grâce à une meilleure utilisation des ressources affectées à l'éducation.

Le comité s'est largement attardé à l'analyse des coûts de l'enseignement professionnel et il en est venu à la conclusion que le coût par élève pourrait être réduit dans une proportion appréciable de façon à diminuer sensiblement le fardeau des dépenses requises par l'augmentation des inscriptions.

Les dépenses d'administration

Les membres du comité ont remarqué que le coût de l'enseignement dépend sans doute du nombre d'élèves par professeur dans chaque institution, plus ce nombre est élevé, moins le coût de l'enseignement par élève est élevé. Parmi les postes de dépenses courantes des institutions de l'enseignement spécialisé, la rémunération du personnel enseignant compte pour au-delà de 80 p.c.

Si l'on veut, par conséquent, exercer une action de façon à rendre l'enseignement professionnel moins coûteux qu'il ne l'est à l'heure actuelle, c'est par la variation des facteurs susceptibles d'influencer le nombre d'élèves par professeur dans chaque institution qu'on parviendra. A partir de ce principe le comité a tenté d'évaluer le coût qui serait exigé en coût réel normalisé (établi d'après une règle fixe) de l'enseignement professionnel.

Normalisation du coût par élève

Le comité croit possible d'accepter, comme critère de normalisation du coût de l'enseignement professionnel, le nombre de 15 élèves par professeur, nombre qui correspond à une inscription moyenne de 30 élèves par degré, malgré la moindre rentabilité et le coût plus élevé qu'une telle norme peut comporter. Dans l'opinion des membres, cette norme semble justifiée si l'on veut maintenir l'unité régionale dans les limites démographiques raisonnables pour l'ensemble de la province; si l'on veut également s'en tenir à la règle que les inscriptions dans une institution de formation professionnelle ne devront jamais dépasser un maximum de 1,500 élèves et que le plus souvent passer au nombre de 1,000 à 1,200 environ; et si l'on accepte enfin comme très probable que les inscriptions par degré, d'une branche à l'autre dans chaque institution, devront varier du simple au double, c'est-à-dire de 20 à 40 étudiants.

A titre exceptionnel cependant, dans les centres les plus peuplés, le comité admet que l'on pourra tenter de viser au maximum de rentabilité, c'est-à-dire au nombre de 20 élèves par professeur et 40 étudiants par degré dans chaque branche.

A son avis, l'application de ces normes est tout à fait réalisable si l'on procède à une politique de recrutement assez dynamique pour orienter les étudiants vers les cours de formation professionnelle.

Une telle politique de recrutement ne saurait cependant se réaliser sans une collaboration très étroite entre les institutions de formation professionnelle et les institutions de formation générale puisqu'elle impliquera, non seulement que l'on garde à l'école, jusqu'à l'âge requis, tous les jeunes de 13 à 20 ans, mais encore que l'on cesse de maintenir dans un cours de formation générale, primaire ou secondaire, des groupes considérables d'étudiants auxquels une formation professionnelle conviendrait beaucoup mieux.

Le coût actuel

A l'heure actuelle, le coût par élève de l'enseignement professionnel est loin de correspondre au coût normalisé. En 1960-1961, le coût observé par élève dans les institutions de l'enseignement spécialisé s'élevait à \$695, sans compter les dépenses pour le matériel et l'outillage. Or, depuis 1960-1961, la nouvelle échelle de salaires mise en vigueur a augmenté ce coût d'environ 20 p.c. Si l'on applique au coût de 1960-1961 une augmentation de 20 p.c., on obtient un coût par élève de \$835, pour l'année 1962-1963, alors que le coût normalisé, pour la même année, s'établit à \$391.

Cette marge considérable entre le coût normalisé et le coût observé s'explique par le fait que, dans l'ensemble des institutions de l'enseignement spécialisé, on ne compte que dix élèves par professeur alors que le coût normalisé a été calculé sur la base de quinze élèves par professeur. Par contre, le coût normalisé se fonde sur l'hypothèse que tous les professeurs ont le niveau de qualification requis en principe par la nouvelle échelle de salaires, alors qu'effectivement, une très forte proportion des professeurs n'atteignent pas ce niveau de qualification.

Vers le taux idéal et la norme

Le comité ne prétend pas que l'enseignement professionnel pourra se conformer, avant quelques années, à la norme qu'il suggère quant au nombre d'élèves par professeur ou quant à la qualification des maîtres. Il ne croit pas non plus que le taux idéal de scolarisation professionnelle sera atteint à très brève échéance. C'est pourquoi il a prévu une progression annuelle des dépenses courantes qui tiennent compte à la fois de l'acheminement vers le taux idéal de scolarisation professionnelle et de la norme qu'il suggère pour la normalisation du coût par élève.

Les membres espèrent que les autorités responsables du budget des dépenses pour fins d'éducation au Québec, seront en mesure de planifier le financement du programme d'aménagement de l'enseignement professionnel de façon à canaliser vers ce secteur de l'enseignement des revenus suffisants pour atteindre les objectifs qu'ils ont fixés. Ils soulignent que l'augmentation des dépenses courantes de l'enseignement professionnel correspondra à une diminution de celles des cours de formation générale, par suite de l'orientation vers les cours de formation professionnelle d'un nombre considérable d'étudiants que l'on destine actuellement vers les cours de formation générale.

Les dépenses d'immobilisation

Le comité prévoit qu'il en coûtera \$416,772,000 pour les dépenses d'immobilisation dans l'enseignement professionnel de 1963-1964 à 1971-1972. Ce montant ne comprend pas le coût des travaux qui seront entrepris en 1970-1971 et 1971-1972 et qui seront terminés en 1973-1974 et 1974-1975.

Le comité estime qu'il sera possible éventuellement de réduire à \$3,000 par élève le coût de construction dans l'enseignement professionnel.

Il appuie son opinion sur le témoignage des spécialistes de la construction au ministère de la jeunesse, qui ont effectué une enquête auprès d'autres milieux, en particulier dans les autres provinces canadiennes et aux Etats-Unis, et qui ont soutenu la possibilité de réaliser cette économie si les institutions que l'on construira dans l'avenir servent des populations assez nombreuses.

Détroit perd, 4-3 contre les Rangers

DETROIT. — Les Rangers de New-York sont revenus de l'arrière hier soir à l'Olympia pour triompher des Red Wings de Détroit au compte de 4-3. Camille Henry, qui a compté trois fois, a ouvert le bal pour les siens, à la deuxième période, en déjouant Terry Sawchuk, sur un lancer de punition.

Les joueurs de Sid Abel ont pris une avance de 2-0 à la première période, grâce au septième but de la saison de Bruce MacGregor, flanqué de Val Fonteyne et Norm Ullman et du 31ème de Gordie Howe, sur une passe de Marcel Pronovost.

Les Rangers ont rebondi avec trois buts à la période suivante alors que Détroit ne comptait qu'une fois. Ce fut d'abord le 25ème but de Camille Henry, suivi du but de Bill Gadsby, des Red Wings. Henry revint à la charge avec le deuxième but des Rangers et finalement Andy Heberton égalisa les chances avec son 15ème de la saison. Doug Harvey participa à ces deux derniers buts.

Ken Schinkel a marqué le but décisif à la dernière période sur une passe d'Andy Bathgate.

SOMMAIRE

Première période	
1—Détroit: MacGregor (7)	3-46
(Fonteyne, Ullman)	
2—Détroit: HOWE (31)	3-38
(M. Pronovost)	
Punitions: Howe 3-47, Gadsby 3-59, Bilton 13-42, M. Pronovost 13-35	
Deuxième période	
3—New York: Henry (25)	1-45
(Lancer de punition)	
4—Détroit: Gadsby (5)	1-37
(Delvecchio)	
5—New York: Henry (26)	10-12
(Gilbert, Harvey)	
6—New York: Heberton (15)	12-11
(McKenney, Harvey)	
Punitions: Hebert 6-25, Howe 17-38, Ingartield et Lafrenière 17-38, Heberton 18-40	

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	P.
Howe, Detroit	31	34	65
Mikita, Chicago	28	37	65
Hull, Chicago	30	31	61
Bathgate, N.-York	28	33	61
Bucyk, Boston	24	37	61
Oliver, Boston	22	38	60
Béliveau, Canadien	15	45	59
Mahovich, Toronto	30	28	58
Richard, Canadien	22	35	57
McDonald, Chicago	20	33	53
Delvecchio, Detroit	14	39	53
MacDonald, Detroit	29	22	51
Kelly, Toronto	16	33	49
Keon, Toronto	21	25	46
Prantice, Boston	17	29	46
Henry, N.-York	27	19	45
G. Tremblay, Can.	23	21	44
McKenney, N.-York	17	26	43
Provost, Canadien	17	25	42
Geoffrion, Canadien	23	18	41
Hay, Chicago	10	31	41
Williams, Boston	22	17	39
Ullman, Detroit	16	23	39
Moore, Canadien	17	21	38
Gendron, Boston	17	20	37
G. Armstrong, Tor.	17	20	37
Toppazzini, Boston	17	18	35
Ingarfield, N.-York	15	20	35
Heberton, N.-York	14	18	32
Harris, Toronto	8	24	32
Rousseau, Canadien	14	17	31
Duff, Toronto	14	17	31
Pulford, Toronto	14	17	31
Harvey, Rangers	4	27	31
Wharram, Chicago	15	15	30
Balfour, Chicago	9	21	30
Hicke, Canadien	12	17	29
Mohs, Boston	6	23	29
Murphy, Chicago	15	13	28
Gilbert, N.-York	10	18	28
Backstrom, Can.	17	9	25
Horvath, Toronto	7	19	26
Marshall, Canadien	11	14	25
Stewart, Toronto	11	14	25
Nevin, Toronto	10	15	25
Talbot, Canadien	3	22	25

BOXE

PARIS. — Eddie Perkins, 140, Chicago, a défit aux points Angel Robinson Garnia, 139, Cuba, en 10 rounds.

TORONTO. — Jimmy Davis, 160, Detroit, a défit aux points Peter Schmidt, 153, de Toronto, en 10 rounds.

Ligue de hockey Nationale

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Chicago	59	30	15	14	172	139	74
Montreal	58	24	16	18	186	145	66
Toronto	58	28	21	9	181	155	65
Détroit	58	25	20	13	151	159	61
New-York	59	17	31	11	172	202	45
Boston	60	13	32	15	179	241	41

LE CLIMAT SPORTIF CE MATIN :

Détroit perd... "and Howe!"

RESSUSCITER LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Au sein du ministère créer un service qui assumera la direction générale du système

QUEBEC (DNC). — Le comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel propose un plan d'ensemble détaillé de nouvelles structures pour le système d'enseignement professionnel dirigé par le ministère de la jeunesse.

Il recommande la création d'un service de direction générale de l'enseignement technique et professionnel au sein du ministère de la jeunesse. La direction générale des études et l'administration centrale seraient rattachées à ce service.

Dans l'exercice de sa fonction, le directeur général de l'enseignement technique et professionnel assisterait d'un comité consultatif composé d'au moins sept membres, tous choisis parmi les directeurs d'institutions de l'enseignement technique; il serait obligé de réunir ce comité au moins quatre fois par année.

Le comité recommande la formation d'un service des programmes de l'enseignement professionnel au sein du ministère de la jeunesse; ce serait un service distinct de la direction générale des études et son directeur serait, d'office, membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique.

Le Conseil supérieur de l'enseignement technique

Le comité suggère de ressusciter le Conseil supérieur de l'enseignement technique. Celui-ci serait composé de 16 membres réguliers et 2 membres adjoints, choisis dans le monde de l'enseignement (de formation technique et professionnelle, de formation générale et de formation universitaire) et dans le monde du travail.

Il aurait comme devoir de conseiller le ministre de la jeunesse sur: 1) La définition des expressions "écoles professionnelles" et "programmes d'études professionnelles"; 2) Les programmes d'études professionnelles, de tous les niveaux, quelle que soit l'autorité responsable de leur administration; 3) Les diplômes et les examens sanctionnant les programmes d'études professionnelles; 4) Les aspects du plan scolaire qui touchent un enseignement professionnel.

Le Conseil supérieur de l'enseignement technique serait en outre chargé de conseiller le ministre de la jeunesse sur les normes de qualifications du personnel académique de l'enseignement professionnel, ainsi que sur les programmes d'études destinés à préparer les professeurs de l'enseignement professionnel.

Que la commission ou le comité consultatif prévu par l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle ait constitué des membres du Conseil supérieur de l'enseignement technique, auxquels s'ajoutent des représentants de divers organismes fédéraux.

Administration financière
En matière d'administration financière, le comité propose:

1) Que toutes les institutions de l'enseignement spécialisé dépendent de la même administration centrale; que celle-ci ait ses bureaux à Québec plutôt qu'à Montréal de façon que l'intégration de ce service avec l'administration générale du ministère de la jeunesse puisse s'effectuer normalement.

2) Que le directeur du service de l'administration centrale de l'enseignement technique soit assisté, dans l'exercice de ses fonctions, d'un organisme consultatif appelé comité provincial de régie, composé de 3 membres choisis parmi les directeurs des institutions locales.

3) Que le directeur de chaque institution de l'enseignement technique soit assisté dans l'exercice de ses fonctions d'un conseil consultatif — appelé "conseil de régie" — qui devra se réunir au moins quatre fois par année. En plus du directeur et, le cas échéant, du directeur adjoint, ce conseil de régie devrait comprendre un représentant des directeurs des études dans l'institution, un représentant des professeurs, quatre représentants des employeurs et des employés de la région, un représentant des commissions scolaires desservies par l'école.

4) Qu'une étude sérieuse soit faite des procédures imposées au personnel de l'enseignement technique et des contrôles exercés sur leur activité de façon que ces procédures et ces contrôles soient allégés et réduits aux seules vérifications essentielles pour s'assurer que les fonds sont

dépensés efficacement et pour les fins auxquelles ils ont été affectés;

5) Que l'inspection administrative des institutions de l'enseignement technique continue à être confiée à "l'administration centrale" de ces institutions; que l'administration centrale crée à cette fin une division de l'inspection administrative et qu'elle puisse retenir les services de spécialistes suffisamment nombreux et qualifiés pour que ceux-ci soient en mesure de jouer auprès des institutions locales non seulement un rôle de vérificateurs, mais encore et surtout un rôle de véritables conseillers en orientation scolaire.

Les membres du comité recommandent de confier la responsabilité de la construction scolaire au service de la construction et de l'équipement scolaire du ministère.

Ils suggèrent également: 1) que, parmi le personnel de la planification proposé à la carte scolaire, des fonctionnaires aient pour tâche spécifique d'opérer la liaison entre les intentions du plan et les exigences de l'aménagement concret des institutions de l'enseignement.

2) que, parmi le personnel proposé à la direction des études, des fonctionnaires aient pour tâche spécifique d'élaborer les programmes pédagogiques de construction des établissements scolaires.

3) que, dans la préparation du programme pédagogique de construction d'une école, on fasse appel, non seulement à des responsables provinciaux de la direction des études, mais encore à la direction de

l'établissement en construction; que le directeur d'une nouvelle école soit, en conséquence, nommé et embauché aussitôt que la décision de principe a été prise d'entreprendre la construction.

Petites annonces du "Devoir"

À LOUER
4 appartements dans duplex neuf moderne, aménagement moderne, état neuf, réfrigérateur, cuisinière "Hot" La seule marge de profit, tel: de 1h. à 9h. RA. 8-9836. 6-3-63

ARGENT DEMANDÉ
PETITS PRETS, \$1,000, \$1,500, \$2,000, demandés en première hypothèque 100% garantie, intérêt intéressant. Landlord Acceptance Corp., Montréal, 1-5438.

ASSURANCE AUTOMOBILE
Attention spéciale aux employés de l'Hydro-Québec, des banques, du Journal La Presse, de la Ville de Montréal, incluant pompiers et policiers aux instituteurs et aux Lacordaire, J. G. Blouin, tel: 655-8806 jusqu'à 11 heures le soir. LA. 1-7397. 4-3-63

BUNGALOW À VENDRE
REPENTIGNY — Grand 3 pièces fermées, fenêtre panoramique, cuisine semi-finte, Cap. int. et taxe inclus: \$72, par mois. Particulier, 661 Maurice. — Tel.: 531-4334. JNO

BUREAU À LOUER
BUREAU 214 pièces, chauffé, angulaire, au St-André, au-dessus de succursale de banque, idéal pour professionnel, dentiste, notaire, etc. LA. 1-7397. 4-3-63

CHAMBRE À LOUER
BELLE GRANDE CHAMBRE pour étudiante ou monsieur distingué. Seul chambreur, bon chez-soi. — DU. 9-6987 ou DU. 9-0710. J.N.O.

COTTAGE À VENDRE
OUREMONT — Propriété neuve contenant 9 pièces en 2 niveaux, pour arrière terrasse. Très approprié pour professionnel, \$46,900. S'adresser à Case 391, Le Devoir, Montréal ou RE. 1-0501 de 5h. à 7h. p.m. JNO

DIVERS
Presque neuf, stéréo haute fidélité, 2" x 12" plaque noyer, divan-lit, bureau, réfrigérateur, première qualité, mobilier cuisine "arborite" noyer, commode à tiroirs. FAUT voir après 5 heures — 572-7417. 2-3-63

EDUCATION
Cours de français, diction, grammaire, littérature. Pour toutes informations: composez 129-5355. 6-3-63

AUTOMOBILES

VOUS DÉSIREZ UNE NOUVELLE VOITURE?
ACHETEZ LA IMMÉDIATEMENT GRÂCE À UN PRÊT PEU CÔTÉUX, ASSURÉ SUR LA VIE, DE LA

XXX XXX X XXX XXX XXX XXX XXX X XXX XXX
X XXX XXX X XXX XXX XXX XXX XXX X XXX XXX
X XXX XXX X XXX XXX XXX XXX XXX X XXX XXX
X XXX XXX X XXX XXX XXX XXX XXX X XXX XXX

BNE
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

ADMINISTRATEURS
DE PROGRAMMES DE BIEN-ÊTRE D'URGENCE
— de langue française —
\$8,310 - \$9,750

ministère du Nord canadien et des Ressources nationales
OTTAWA

Il y a deux emplois à offrir dans les secteurs suivants du programme des Services de bien-être d'urgence:

Alimentation de secours, habillement de secours Services d'inscription et de renseignements
Logement de secours et services personnels

Inscription provinciale à titre de diététiste ou qualités nécessaires pour devenir membre de l'Association canadienne de diététique.
Baccalauréat en service social

On exige en outre dans le cas des deux emplois au moins sept ans d'expérience de l'élaboration et de l'administration de programmes connexes.

Pour obtenir des précisions et des formulaires de demande, prière d'ÉCRIRE DES MAINTENANT A LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL
OTTAWA 4,
et de demander la circulaire 63-581

Si vous voulez vous régaler...
ACHETEZ LES VIANDES PRIMÉES AU SALON NATIONAL DE L'AGRICULTURE

Photo prise lors de la vente à l'enchère des bouvillons qui s'est tenue au Salon National de l'Agriculture, Palais du Commerce, le 13 février, à 9h. p.m. Plus de 46 bouvillons présentés par les jeunes détenteurs du Québec ont rapporté le prix moyen de \$1.02 la livre. Le prix moyen par bouvillon a été de \$67.36. L'on remarque sur la photo, l'Honorable Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture, M. Romeo Lalonde, sous-ministre de l'Agriculture, M. Honoré Pellerin, résident de la vente des bovins et des agneaux, et quelques acheteurs des bouvillons.

PRINCIPAUX ACHETEURS DES BOUVILLONS PRIMÉS

DOMINION STORES (Bouvillon "Grand Champion")	STEINBERG'S LTD. (Bouvillon "Champion de Réserve")
MARCHES d'aliments METRO	EPICERIES RICHELIEU
T. EATON CO. LTD.	CANADA PACKERS LTD.
SWIFT CANADIAN CO. LTD. NORTHERN PACKERS A. DIONNE et FILS COOPERATIVE FEDEREE (Legrade)	MAGASINS I-G.A. MODERN PACKERS MARANTZ BEEF DON MAHER

PRINCIPAUX ACHETEURS DES AGNEAUX PRIMÉS

STEINBERG'S LTD. (Agneau "Grand Champion")	T. EATON CO. LTD. (Agneau "Champion de Réserve")
DOMINION STORES COOPERATIVE FEDEREE (LEGRADE) MODERN POULTRY	MARCHES D'ALIMENTS METRO ART. BENNETT

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

L'exemple vient des jeunes...

Le tournoi de hockey pee-wee au Colisée de Québec vient de prendre fin. Plus de 105,000 spectateurs ont applaudi aux efforts de cette grouillante marmaille dont l'âge variait de 10 à 12 ans. Les géants, format miniature, de Sault-Ste-Marie, en finale, ont vaincu le North York Knights au pointage de 4 à 2 devant une foule record de 16,000 spectateurs enthousiasmés. Durant toute la semaine qu'a duré ce tournoi international de hockey, les jeunes Canadiens de langue anglaise ont résidé dans des foyers où le français prédominait à 99%. Comme ce tournoi se déroulait dans les cadres du Carnaval même, la Ville de Québec a semé la joie et la bonne entente parmi tous ces milliers de touristes qui ne manquèrent certes pas de devenir de parfaits ambassadeurs pour célébrer les vertus de "La Belle Province". Devant l'ampleur de ce succès je réitère mes hommages à Québec et leur fait une suggestion: pourquoi l'an prochain ne pas inviter tous les politiciens à organiser ce tournoi? Ils apprendraient peut-être tous à travailler pour la paix...

Une lacune à combler...

Le baseball est un sport où les statistiques jouent un grand rôle et qui fascine les amateurs justement parce qu'au moyen de ses statistiques il met le doigt sur le pourquoi des mérites de tel ou tel joueur. Le tennis est un autre sport qui fascine les amateurs lorsqu'il est bien joué. Mais le tennis peut prendre une leçon du baseball au point de vue statistiques et informations qui mettraient en vedette les étoiles de ce sport. Ainsi par exemple si on connaît de joute en joute le nombre de coups de circuit que réussit un Mantle ou un Maris, on ignore absolument combien de placements ou d'as a réussis notre meilleur joueur au pays lors du championnat du Canada. Si on sait par ailleurs qu'il a fallu deux rondes de six coups sous la normale à un Arnold Palmer pour gagner tel ou tel tournoi de golf, on serait bien en peine de dire combien il a fallu de smashes ou placements en croisés à un François Godbout pour gagner son match de quart de finale au tournoi de Forest Hills par exemple. Trop de chocolats provoquent une indigestion, mais pas assez de statistiques provoquent l'anémie cependant. Hola, tennis...

Se pourrait-il qu'un jour...

Se pourrait-il qu'un jour en ouvrant votre journal à la page des sports vous puissiez lire: Jean Béliveau donne une magistrale exhibition de hockey aux Européens et le Canada remporte les honneurs du championnat mondial du hockey. Avec en sous-titres: les lanciers de Boom Boom Geoffron font vibrer les vitres du Kremlin; Robert Rousseau mystifie l'équipe entière des Dynamos de Moscou; Jacques Plante réussit son quatrième blanchissage de la série de six parties qui opposait les Canadiens aux cinq meilleures équipes européennes. Puis ensuite viendrait le récit de la partie en question pour décrire les péripéties du jeu au cours duquel les Béliveau, Rousseau, Geoffron, Plante, Provost, Gauthier, Richard, Tremblay... enfin vous voyez très bien ce que je veux dire... se seraient illustrés. Je crains toutefois que nous ne soyons pas prêt de voir un tel spectacle de rêve! On continuera de lire les noms de Kromm qui vient de Calgary, Hornby de Saskatoon, Maki de South Porcupine, Tambellini de Colombie-Britannique, choisis par la CAHA, et nous continuerons aussi de lire que Bobov et Popov les ont encore une fois proprement emberlificotés!

Pierre St-Jean, un choix unanime lors des essais en haltérophilie

Pierre St-Jean, du Centre Chérier de la Palestre Nationale, a été un choix unanime pour faire partie de l'équipe canadienne lors des essais en haltérophilie des Jeux Pan-Américains disputés au Collège l'Assomption devant plus de 600 spectateurs. L'athlète de La Palestre Nationale a reçu une ovation monstre lorsqu'il fut annoncé comme le choix numéro un de l'équipe canadienne.

Les autres membres de l'équipe canadienne qui seront dirigés par le père de Pierre, Lionel St-Jean, instructeur des poids et haltères au Centre Chérier de La Palestre Nationale, sont Michel Lipari des Loisirs St-Denis et John Lewis de Belleville, Ont., York Sun Tam de La Palestre Nationale a été désigné le substitut numéro un de l'équipe et Ralph Roy de Sudbury, deuxième.

Lors des essais canadiens Pierre St-Jean a établi trois records Junior de l'Empire, soit le développe 259 1/4; épaulé et jeté 330 et total 855.

Voici les résultats des athlètes de La Palestre Nationale qui ont participé aux essais:

	Developpe	Arraché	Epaulé et Jeté	Total	Rang
Yok Sun Tam (poids coq)	210	195	240	645	1
Allan Saltier (poids plume)	205	215	265	685	1
Pierre St-Jean (poids moyen)	260	265	330	855	1
John Margolis (poids moyen)	195	225	275	695	6
William Swaluk (lourd-léger)	280	240	325	845	3

Charnley gagne

MANCHESTER, Angl. — Le champion poids léger britannique, Dave Charnley, a pris l'ex-champion mondial Joe Brown K.O. à 2:45 du 6e round au Belle Vue Stadium.

Le vainqueur a ainsi vengé deux défaites antérieures aux mains de Brown lorsque celui-ci était champion.

Le boxeur gaucher s'est lancé à l'attaque dès le début du match. Le commencement de la fin survint à la suite d'une gauche à la machoire, suivie de quatre coups au corps. Puis Charnley poursuivit avec une série de coups qui envoya son rival au plancher.

Brown tenta de se lever avant le compte fatidique de 10, mais ce fut en vain.

Le vainqueur semble ainsi s'être assuré un combat contre le champion mondial actuel Carlos Ortiz, qui a détrôné Brown en avril dernier.

Les trois grands se feront face

NOUVELLE-ORLEANS. — Les trois grands du golf, Arnold Palmer, Gary Player et Jack Nicklaus, se feront face dans l'omnium de Nouvelle-Orléans, d'un enjeu de \$40,000, à partir de vendredi.

Le tournoi aura lieu pour la première fois sur le parcours du Lakewood Country Club, à normale 72. On croit qu'un total de 276 devrait assurer la

Ligue métropolitaine Les compteurs — Final —

N	Nom	R	A	Pts
1	J. Lemaire	41	63	104
2	J. Brunelle	41	67	103
3	G. Delage	44	57	101
4	J.-G. Dumais	35	56	91
5	J.-P. Milette	34	55	89
6	J.-G. Groulx	48	39	87
7	M. Rochefort	34	50	86
8	R. Lemieux	34	50	84
9	R. Wilding	40	43	83
10	G. Leboeuf	34	49	83
11	R. Leblanc	46	36	82
12	M. Rouleau	32	50	82
13	C. Guenette	35	47	78
14	M. Corbin	35	43	78
15	P. Boucher	21	49	70
16	P. Wright	32	37	69
17	R. Dupuis	35	33	68
18	G. Cartier	33	34	67
19	C. Bernard	21	44	65
20	C. Ongnon	32	32	64
21	B. Rivest	34	29	63
22	B. Harrison	26	36	62
23	B. Berry	31	30	61
24	B. Robitaille	22	38	58
25	J.-J. Granger	12	44	56
26	G. Potvin	23	28	51
27	G. Meunier	22	25	47
28	J.-P. Lauzon	26	20	46
29	Desjardins	19	26	45
30	R. Robitaille	15	28	43
31	B. Stastnick	19	22	41
32	R. Lapointe	17	24	41
33	V. Savoie	17	24	41
34	M. Lapalma	18	24	40

victoire au golfeur heureux. En plus du duo renommé, on compte 22 des 25 meilleurs gagnants d'argent en 1962.

Palmer est le seul golfeur à avoir remporté deux tournois cette année, tandis que Player, Nicklaus, Billy Casper et Don January ont triomphé à une reprise chacun.

Bo Winnipeg a remporté le tournoi l'an dernier.

Seulement 150 professionnels et 10 amateurs prendront le départ vendredi.

Robert Cléroux a remporté lundi un spectaculaire victoire sur un adversaire courageux: Sawyer

MONTREAL. — Yvon Durelle, 199 livres, a fait un deuxième retour dans l'arène en défaisant lundi soir Cecil Gray de Halifax par mise hors de combat au septième round mais l'ancien champion mi-lourd n'en paraissait nullement impressionné.

"Je suis assis fort que quiconque, a-t-il dit en brandissant le poing dans son vestiaire, après le combat qui s'est déroulé au centre Paul-Sauvé, et je l'ai montré."

Mais, plusieurs spectateurs, parmi les 6,500 qui avaient pris place dans les estrades, n'ont pas été du même avis.

Gray pesait 186 livres. Il est allé au plancher six fois avant que le pêcheur de Baie Ste-Anne, de 33 ans, n'en finisse à 2:30 du septième round. Le combat devait durer 10 rounds.

Le boxeur de Halifax ne semblait guère disposé à combattre. Après le quatrième round, le vice-président de la Commission athlétique de Montréal, M. Jean Laroche, s'est approché du coin de Gray et l'a averti que la bourse lui serait retirée s'il ne faisait pas mieux.

Bob Cléroux

Dans un autre combat qui devait durer 10 rounds, Bob Cléroux, le champion poids lourd du Canada, récemment détrôné, a défait Garvin Sawyer, d'Arnold, Pennsylvanie, au sixième round, par mise hors de combat.

Cléroux, qui est le protégé de l'ancien entraîneur de Rocky Marciano, Charley Goldman, depuis trois mois, n'a pas montré l'anxiété qu'a marquée ses derniers combats.

Le jeune cousin d'Yvon Durelle, Joey, de Trois-Rivières, a défait par K.O. Don Ackridge, de New-York, dans un des combats préliminaires.

Ron Jones a également fait ses débuts professionnels et a défait Irish Jack Tracy de New-York par K.O.

Les deux combats ont duré un round chacun.

Jones, qui a déjà proclamé qu'aucun amateur ne pourrait le battre, a perdu aux jeux de l'Empire britannique en Australie.

Le promoteur Régis Lévesque, de Trois-Rivières a fait savoir que les recettes avaient

été de \$20,000 à \$21,000.

Il a également annoncé qu'Yvon Durelle rencontrera Phosne LaSaga, de Terre-Neuve, à Trois-Rivières, vers le 10 mars.

L'Association canadienne de la boxe professionnelle, à une réunion tenue le 16 février à Moncton, au Nouveau-Brunswick, n'a pas approuvé le retour dans le ring d'Yvon Durelle.

Mais, la Commission athlétique de Montréal a fait savoir que le boxeur avait subi des examens médicaux avant le combat et rien n'empêchait son retour.

Lors d'une entrevue, Durelle a clairement indiqué qu'il revenait à la boxe pour une raison, et une raison seulement: l'argent.

Quand il est venu près de ravir le titre de champion mi-lourd du monde à Archie Moore, il y a quatre ans, Durelle possédait une flotte de six bateaux de pêche à Baie Ste-Anne.

Plus un sou

Mais, avant le combat d'hier soir, il a déclaré: "Je n'ai plus un sou".

Il a également déclaré qu'il envisageait de déménager à Trois-Rivières avec son épouse et ses quatre enfants afin de trouver du travail.

"J'ai mis Baie Ste-Anne sur la carte et les politiciens l'ont enlevée, dit-il. Il n'y a plus d'argent à faire là-bas, plus de travail. La place est pauvre".

Il s'est entraîné à Montréal trois jours avant le combat. Mais il a déclaré qu'il avait à peine travaillé à la maison pour être en forme.

Quelqu'un lui a demandé ce qu'il avait fait.

"J'ai joué au hockey".

Durelle avait d'abord annoncé sa retraite le 18 novembre 1959 après avoir été rossé par George Chuvalo à Toronto, en un combat de 12 rounds, alors qu'il tentait de s'approprier le titre canadien des poids-lourds.

Il a fait un retour l'année suivante. Il a remporté trois combats dans les Maritimes et a alors accroché ses gants après avoir subi la défaite aux mains de Paul Wright de Trenton, à Moncton, le 15 septembre 1960.

Il s'est alors essayé à la lutte, mais il n'avait pas boxé depuis ce jour.

Avant de monter dans l'arène, hier soir, il a dit qu'il était en condition. "Mais, aussitôt que j'aurai repris ma forme, regardez-moi acquiescer le titre canadien des poids-lourds".

Cléroux a célébré son 25e anniversaire de naissance samedi. Il a envoyé Sawyer pour un compte de huit au deuxième round et au son de cloche au troisième round, mais il n'y a pas eu de compte.

Au sixième, l'arbitre Nick Nichilo a mis fin au combat après que Cléroux eut envoyé son adversaire au plancher trois fois.

Le Montréalais pesait 205 1-2 livres et son adversaire 203. C'était sa 37e victoire contre quatre défaites.

Jones pesait 162 livres et son adversaire 159. Il avait remporté 17 combats chez les amateurs avant de perdre en Australie en novembre dernier. Il a terrassé Tracy à 2:38 du premier round.

Le sport amateur chez les jeunes

L'étoile de la natation, Madeleine Sévigny, et l'altérophile de 17 ans, Pierre St-Jean, tous deux de Montréal, ont été choisis comme les athlètes de l'année par la division québécoise de l'A.A.U. Don Shroy, de Hamilton, a été incontestablement la vedette des épreuves panaméricaines de natation de l'Est, à Montréal; il a établi un record canadien et s'est classé quatre fois au premier rang. Brian Hollinger, de Kirkland Lake, et Bonnie Haddow, de North Bay, sont à la tête d'une puissante équipe ontarienne qui se rendra aux championnats de ski junior du Canada au célèbre mont Norquay, de Banff, du 1er au 3 mars; les épreuves sont commanditées par Pepsi-Cola.

En tête des 70 collégiens canadiens choisis la semaine dernière par la ligue de Football du Canada, on trouve le demi-arrière John Weydraney vers qui les Argonauts de Toronto avaient tourné les yeux. Mais après quelques essais, les professionnels reconquirent qu'ils faisaient fausse route en choisissant des joueurs dont ils ne connaissaient même pas entièrement le nom et dont l'école leur était inconnue. Vic Lynn, instructeur-gérant des Quakers de Saskatoon, estime que les temps froids tiennent trop de jeunes de l'Ouest à l'écart des patinoires extérieures. Et Lynn de commenter: "Il faut apparemment une grosse économie pour former des joueurs de hockey dans l'Ouest".

Nancy McKinley, du club Strathgowan de Toronto, a été la seule à gagner un triple aux championnats de badminton d'Ontario: elle a remporté le simple pour les moins de 15 ans, le double et le double mixte. Au domaine de la natation, deux jeunes de l'ouest sont fort prometteurs: Ralph Hutton, 14 ans, d'Oceans Falls, C.-B. et Lynn Pomfret, 15 ans de Vancouver, les deux vedettes des épreuves panaméricaines de l'ouest, à Vancouver. L'université d'Ottawa a blanchi l'université de Syracuse au compte de 18-0 au début du mois, au match annuel de football du Chrome Bowl, mais l'équipe américaine ne comptait aucun membre de la célèbre équipe de Orange de l'Etat de New York. Le même jour, les anciens de l'université de Dalhousie ont vaincu l'université même au compte de 8-0, dans le Snow Bowl. Dans les deux matches, les joueurs auraient eu avantage à chausser des raquettes.

Dale Bobette, de Barrie, a emporté les honneurs aux championnats juniors de vitesse sur patins de l'Est du Canada à St. Catharines, en remportant les 220, 440 et 880 verges... Quant à Helen Sabaliaunas, 15 ans, ce n'est pas faute d'argent qu'elle ne participe pas aux championnats mondiaux de ping-pong, à Prague. Il semble que les autorités n'ont pas eu le temps de tenir des matches d'essai... Un coureur de la catégorie C, le jeune Torontois Danny Hadley, 15 ans, a remporté le titre combine de la catégorie A aux championnats du sud de l'Ontario.

Dans le monde du baseball

TAMPA, Floride. — Les Reds de Cincinnati ont complété leur personnel avec l'engagement du lanceur Jim Brosnan.

LAKELAND, Floride. — Rocky Colavito et le gérant général Jim Campbell, des Tigers de Detroit, n'étaient pas plus près d'une entente à la suite d'une entrevue d'une heure. De plus, Norm Cash, Bill Bruton, Chico Fernandez ainsi que Frank Lary n'ont pas encore signé leur contrat.

FORT LAUDERDALE, Fla. — Trois lanceurs qui tentent un retour ont affiché une belle tenue lors d'une partie simulée des Yankees de New-York. Il s'agit de Luis Arovo, Rollie Sheldon et Art Dittmar.

WEST PALM BEACH, Fla. — Le vétérinaire Jim Constable, rappelé du Toronto de la L.I.B., a subi la première blessure au camp d'entraînement des Braves de Milwaukee, lorsqu'une balle fausse l'a atteint au nez.

Le nord du Québec, paradis de la truite de ruisseau

NEW YORK PC — Au cours des dernières années, les pêcheurs sportifs à la recherche de grosses truites ont découvert des eaux prometteuses dans le nord du Québec.

On peut facilement déterminer les limites de ce territoire d'avenir. Il commence à Chibougamau, un centre minier situé à environ 350 milles au nord de Montréal. Il comprend des étendues d'eau telles que les lacs Assinica, Mistassin et Albanel. Il s'étend au nord-ouest jusqu'à la baie James et on y trouve comme tributaires de beaux cours d'eau, entre autres, les rivières Rupert, Broadback, Eastmain et Nemiscou.

C'est dans ces eaux que les pêcheurs ont capturé les plus grosses truites de ruisseau qui ont gagné les trophées annuels du magazine "Field and Stream".

Des eaux du nord de Québec, on a jusqu'ici sorti trois truites de ruisseau de plus de 10 livres chacune. La plus grosse est une truite de 11 1-2 livres capturée par Edward H. Hall, de Fitchburg, Mass., le 23 août dans la rivière Broadback Hall s'était servi d'un appât norvégien Orvis et d'une ligne éprouvée à huit livres.

Pas loin du record

La capture par Hall de cette truite pourrait bien signifier que le record de truite de ruisseau jamais égalé au cours des 50 dernières années près pourrait bien être brisé un de ces jours. Le record de tous les temps est une truite de 14 1-2 livres capturée, en 1914, dans la rivière Nipigon, dans le nord-ouest de l'Ontario.

D'autres belles truites ont été capturées au Québec: une de 10 1-4 livre par George V. McKinney, de Spicerforth, N.Y., dans la rivière Rupert; une de 10 livres et 3 onces, par John McAdam, de Chibougamau, dans la rivière Nemiscou; et une de 9 livres et 9 onces par

B. Brier, de Darborn, Mich., dans le lac Assinica.

Dans la division du lancer léger, trois truites de 8 1-2 livres ont été capturées par les pêcheurs suivants: Stanley Karboski, de Parish, N.Y., dans le lac Mistassin; Donald C. O'Brien, de New Canaan, Connecticut, dans le lac Assinica; et George H. Sator, de Cleveland, dans la rivière Broadback.

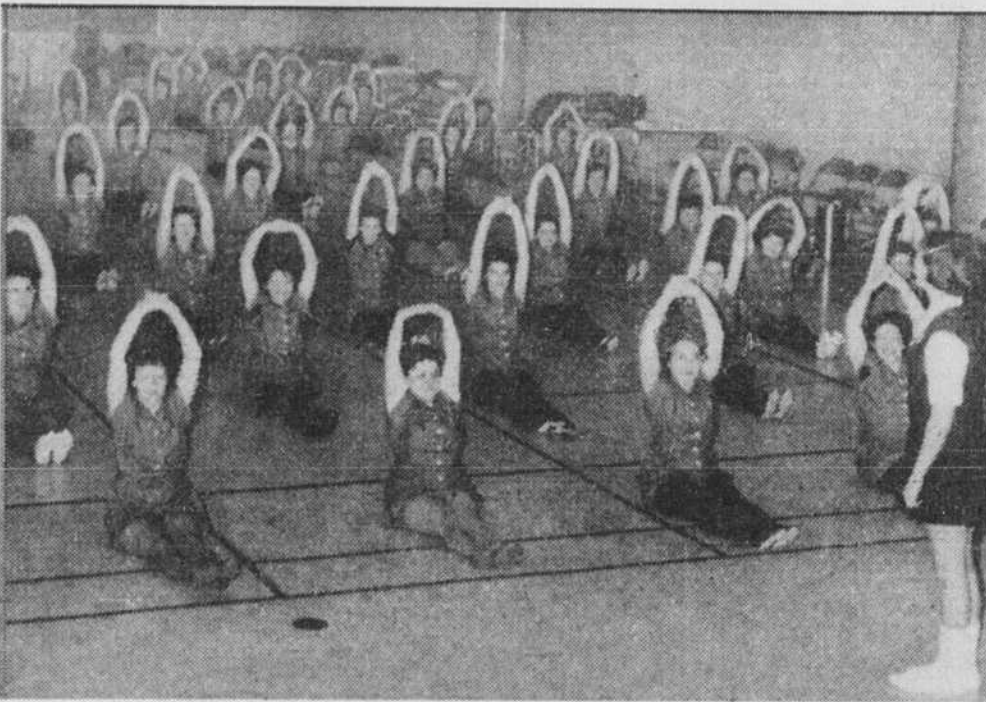
Si le record de la truite des ruisseaux demeure intact, celui de son cousin, l'omble de l'Arctique, a été abaissé.

Lloyd V. McKinnel, de Springfield, Missouri, a sorti une omble de 24 livres de la rivière Tree qui se déverse dans le golfe Coronation au nord-est du Grand Lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest. L'ancien record de 19 livres et 15 onces était détenu par E.T. Asselin, qui avait capturé son poisson dans le lac du Doigt, en 1959.

Pour les maskinongés, le record de 69 livres et 15 onces établi en 1959 dans la région des Mille Îles du Saint-Laurent demeure inchangé mais a été près d'être égalé lorsque Leonard Hartman, d'Ogdensburg, N.Y., a capturé l'an dernier, un maskinongé de 65 livres.

Pour le saumon de l'Atlantique, la rivière Restigouche, dans le nord du Nouveau-Brunswick, a produit le champion, un saumon de 32 livres capturé par John L. Baxter, de Brunswick, Maine.

Les deux autres plus gros furent pris dans la rivière Saint-Jean, sur la rive nord du Saint-Laurent, à environ 450 milles au nord-est de la ville de Québec, soit un saumon de 23 1-2 livres capturé par Edith C. Munson, de Washington D.C., et un de 28 livres capturé par Emile H. Cummings, de Lake Forest, Illinois.



Le service des loisirs de St-Georges de Longueuil offre une occasion aux femmes et merces de famille de faire de la culture physique. A tous les mercredis, le soir, une centaine de femmes, suivent ces cours donnés par Mlle Lorraine Coutu, spécialiste en la matière.

Hull blessé

CHICAGO. — Bobby Hull du Chicago s'est forcé un ligament au genou gauche lors de la partie des Hawks dimanche soir.

On ignore s'il pourra jouer, mercredi soir, contre Toronto.

D'autre part, Pierre Pilote mettra son pied gauche à l'épreuve aujourd'hui. Ni n'a pas participé aux joutes de la dernière fin de semaine.

du MAURIER
possède vraiment
des qualités exceptionnelles

- le bout-filtre le plus efficace jamais conçu
- tabacs de Virginie extra-doux du meilleur choix
- savoir riche—douceur exceptionnelle
- fermeté qui assure un plaisir de fumer prolongé

du MAURIER

Une cigarette de Virginie réellement plus douce avec le SUPER-FILTRE *Millennial* EXCLUSIF

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Le centre Paul Sauvé était rempli à capacité lundi soir pour la soirée de boxe du promoteur Régis Lévesque. Des centaines de gens n'ont pu entrer, faute d'espace et 6,187 spectateurs ont payé une recette de \$24,600 pour voir les six combats à l'affiche. Ce succès financier s'explique par deux grandes raisons: le retour dans une arène de Montréal de Robert Cléroux, qui reste un des athlètes les plus populaires de chez nous et la présence d'Yvon Durelle au programme. Cléroux a livré un des meilleurs combats de sa carrière. Pendant son absence de 18 mois des arènes locales, il a infiniment gagné en expérience, en stratégie et en précision. De la façon dont il s'est comporté lundi soir, il aurait battu à peu près n'importe quel aspirant à la couronne des poids lourds.

Son adversaire, Garvin Sawyer a fait preuve de beaucoup de courage en encaissant la volée de coups du champion canadien. Il avait d'ailleurs été avisé avant le combat que s'il recourait à un abandon prématuré et s'il n'offrait pas toute la résistance désirable pour assurer un match contesté, sa bourse serait confisquée. L'avertissement était d'ailleurs futile, parce que Sawyer n'est pas de cette catégorie de boxeurs qui "se couchent" volontairement pour gagner vite leur salaire avec le minimum d'efforts.

On ne pourrait en dire autant de Cecil Gray qui aurait pu faire une bouchée d'Yvon Durelle, rouillé et lent. Robert Cléroux n'a pas de ses amis. Certaines critiques justifiées de la boxe à son pire ne perdent pas une occasion de dénoncer les combines condamnable de certains éléments de coulisse. Malheureusement, ils oublient parfois de faire exception pour Robert Cléroux qui jamais au grand jamais, n'a été mêlé sciemment à un combat "arrangé". Il a pu être, dans le passé, un instrument aux mains de profiteurs venus d'outre-frontière, mais il n'a jamais trempé dans quoi que ce soit qui ne soit pas honnête.

C'est pour cela qu'il entre dans une sainte colère à chaque fois qu'il se sent visé par des critiques qui ne font pas de tact en dialoguant avec la presse dans des discussions où il ne peut avoir le dernier mot. Autrement dit, il s'est peut-être fait des ennemis inutilement. Un silence digne et la satisfaction d'agir avec honnêteté et sincérité eussent parfois été plus efficaces que des sorties malencontreuses.

Une affirmation souvent répétée dans les journaux est qu'il n'a pas toujours été opposé à des adversaires de taille dans la longue série de ses victoires. Une chose est certaine, Garvin Sawyer n'était pas une proie facile. Il n'est d'ailleurs pas le seul boxeur au monde à avoir vaincu des adversaires peu impressionnants avant de prendre la vedette. A la boxe, c'est ainsi que l'expérience se prend. Mais actuellement, il faut se persuader d'une chose. Il n'est pas facile de trouver des adversaires à Robert Cléroux.

Les tracasseries de la World's Boxing Association et de la Fédération canadienne de boxe ne sont pas pour l'aider, en tout premier lieu. Il y a trois catégories de boxeurs qui s'imposent à l'attention des promoteurs. Les meilleurs, ceux qui sont reconnus au classement mondial officiel, demandent des garanties prohibitives. Si une recette de \$25,000 est intéressante pour une séance de boxe locale, on est loin de ce qu'il faudrait pour assurer des garanties de \$10,000 ou \$15,000 exigées par les vedettes internationales.

Dans l'autre groupe, se trouvent des boxeurs de la trempe de Garvin Sawyer. Leur nom n'est pas encore établi sur la scène internationale. Ils ont de la couleur, du talent. Ils sont honnêtes. Mais sur 10 de ces boxeurs, huit ont peur de Cléroux. La réputation de notre compatriote est bien établie. Il est un dur coqneur. Il va rarement au plancher et il a du souffle. Ces boxeurs, qui ont de la confiance, ne sont pas trop enthousiastes devant le risque d'encaisser une raclée qui retardera leur montée.

Enfin, il y a les "jambons", ceux qui font profession de "figurer" pendant deux ou trois rounds, à condition que leur présence dans l'arène soit bien indemnisée. C'est dans cette catégorie qu'on retrouve les éléments les plus douteux. Que Cléroux ait eu à faire face à quelques-uns de ces spécimens ne fait pas de lui un cas unique et n'entache en rien sa probité personnelle, car il a rarement choisi lui-même ses adversaires. S'il fait de la boxe pour gagner sa vie, il n'a jamais manqué une occasion d'établir sa sincérité, en offrant, dans le cas d'Archie Moore, de se battre pour rien, et encore récemment de rencontrer George Chuvale, encore pour rien, n'importe où, excepté à Toronto.

Quant à ses tournées en province, Cléroux y est forcé pour plusieurs raisons. Les circonstances d'abord qui, en faisant une victime de tracasseries, ont presque fait le vide autour de lui. Comme il doit gagner sa vie, il ne lui fait rien de se battre pour pas grand chose. Par la même occasion, il aime rencontrer ses compatriotes de toute la province qui, dans tous les champs du sport, encouragent leurs champions.

Yvon Durelle aussi a attiré du monde, lundi. Les motifs n'étaient pas les mêmes. Certains, par le simple fait qu'il porte un nom canadien-français, lui souhaitaient la victoire. Par ailleurs, des connaisseurs, des experts, des devins se rendirent au centre Paul Sauvé pour assister à sa chute. On avait fait courir toutes sortes de rumeurs à son sujet. La Fédération canadienne avait joué un rôle de premier plan dans cette campagne de dénigrement.

On avait insinué qu'il pouvait avoir un caillot de sang au cerveau, qu'il était "punch drunk". Yvon est un Acadien qui parle le français d'une façon typique qui n'impressionne pas trop les puristes de chez nous qui ont tôt fait de mettre cette caractéristique au soutien de leurs prétentions. Mais les examens radiographiques n'ont révélé "même pas une poussière" au tableau de sa boîte crânienne et de sa cage thoracique. On avait fait planer le spectre de Kid Paret, de Lavourante. C'était assez pour attirer du monde.

Ce combat de Durelle n'a pas été livré suivant les normes établies par la boxe de grande classe. Durelle était d'une lenteur prévisible et désarmante. Son adversaire, Cecil Gary, paraissait avoir peur du pêcheur de Baie Ste-Anne et si l'action a tourné au ralenti, par moments, l'assistance n'a pu s'empêcher de rire. Elle s'est amusée. Mais quand Durelle a envoyé définitivement son adversaire au plancher, il a reçu une ovation comme s'il avait gagné le championnat du monde. Cela a suffi au vainqueur pour le moment. Il avait dissipé les doutes qui planaient sur lui et cette victoire prenait goût de vengeance contre les insinuations portées contre lui.

S. Mikita seul en tête des compteurs

Il a amassé six buts et quatre aides en une semaine - Poussée de six points par Gordie Howe - Glenn Hall devance Jacques Plante par six points

MONTREAL PC — Tommy Williams s'est mérité un titre impressionnant la semaine dernière, à savoir le meilleur compteur de la LNH originaire des Etats-Unis.

Ses 21e et 22e buts de la saison ont surpassé le total atteint par Cully Dahlstrom, du Chicago, en 1943-44. Tout comme ce dernier, Williams a appris son hockey dans le Minnesota.

Selon les statistiques de la LNH, il n'en reste pas moins que Stan Mikita, du Chicago, a reculé le plus grand nombre de points la semaine dernière, ce qui lui a permis de monter en tête des compteurs avec un total de 65. Il a, en effet, amassé six buts et quatre aides au cours de ses trois dernières parties.

Gordie Howe, du Detroit, occupe le deuxième rang avec un

total le deuxième rang avec un total de 64 points, grâce à une poussée de six points, la semaine dernière.

Bobby Hull, du Chicago, se classe en troisième place, sur un pied d'égalité avec Johnny Bucyk, du Boston, avec 61 points, suivi d'Andy Abithgate, du New York, avec 60 points, soit le même nombre que Murray Oliver, du Boston.

Chez les gardiens de buts, Glenn Hall, du Chicago, continue de dominer la course avec une moyenne de 2.36 points alloués par partie, en comparaison de 2.50 par Jacques Plante, des Canadiens.

Enfin, Detroit continue de dominer dans le domaine des punitions avec un total de 782 minutes, y compris le record individuel de 210 minutes établi par Howie Young.

LES GARDIENS DE BUTS				
	Pt	Pc	Bl	Moy
Hall, Chicago	56	129	4	2.36
DeJordy, Chicago	4	10	0	2.50
Totau, Chicago	39	139	4	2.58
Plante, Mtj	44	100	4	2.57
Maniago, Mtj	14	42	0	3.00
Wakely, Mtj	1	3	0	3.00
Totau, Mtj	53	145	4	3.00
Bower, Toronto	33	93	0	2.66
Simmons, Tor	23	62	0	2.69
Totau, Toronto	38	133	0	2.87
Sawchuk, Detroit	37	86	3	3.23
Rassen, Detroit	15	47	0	3.13
Riggin, Detroit	9	22	0	2.44
Totau, Detroit	97	133	3	2.72
Worsley, N. York	35	135	1	3.36
Pallie, N. York	3	10	0	3.33
Pelletier, N. York	2	4	0	2.00
Totau, N. York	58	199	1	3.43
Johnston, Boston	39	136	1	4.09
Ferrault, Bost.	22	83	1	3.86
Totau, Boston	61	241	2	4.01

PUNITIONS EN MINUTES PAR CLUB	
BOSTON, Bruins	516
NEW YORK, Rangers	532
TORONTO, Maple Leafs	612
MONTREAL, Canadiens	621
CHICAGO, Black Hawks	715
DETROIT, Red Wings	762

Les Écossais en perdraient le souffle et le kilt... si

WINNIPEG. — "Si nous remportons le championnat canadien, les curlers écossais vont reculer de 40 ans dans ce sport," dit le skip de l'équipe championne du Manitoba.

"Imaginez, deux Juifs gauchers et deux Ukrainiens pour représenter le Canada."

Cette remarque humoristique était faite par Hersh Lerner, avocat de 29 ans, qui dirigera l'équipe du Manitoba aux épreuves pour le championnat canadien du curling qui auront lieu à Brandon, Man., à partir du 4 mars.

L'autre Juif gaucher de l'équipe est le skip adjoint, Coleman "Cole" Staniloff.

Les deux droitiers ukrainiens qui complètent l'équipe sont le second Bob Lemecha et le "lead" Al Dudar, tous deux âgés de 22 ans, un couple de curlers qui peuvent bayer la glace toute la journée et ne jamais manquer un touché.

Il sont tous membres du club de curling Maple Leaf dont la majorité des membres sont juifs. Ils sont ensemble depuis sept ans et ont participé à des concours de curling dans les bonspiels spéciaux avant cette saison. Mais, cette année, pour la première fois, ils ont formé une équipe de

club et ont joué ensemble durant toute la saison comme équipe.

Voyage aux vainqueurs

Dans ses remarques, Lerner veut surtout insister sur le fait que le curling, croit-on généralement, a été inventé par les Écossais même si les Hollandais prétendent aussi l'avoir inventé. Enfin, le Royal Caledonia Curling Club, d'Ecosse, est toujours considéré comme le "club-parent."

Si l'équipe de Lerner remporte le championnat canadien, elle sera invitée à aller participer aux concours internationaux qui auront lieu en Ecosse et où se rendent des équipes de Suède et des Etats-Unis.

Cependant, le Canada n'a jamais été représenté dans un tournoi international de curling par une équipe dans le skip avait un nom écossais. Cette année, toutefois, trois skips d'équipe détiennent des championnats provinciaux sont écossais d'origine. Ce sont Ian Baird, de la Nouvelle-Ecosse, Doug Cameron, de l'Île-du-Prince-Édouard, et Glenn Harper, de la Colombie-Britannique.

Ernie Richardson est allé souvent outre-mer avec ses champions de la Saskatchewan

et Hec Gervais s'est rendu de l'autre côté de l'Atlantique une fois avec son équipe championne de l'Alberta.

Né à Paris

Sauf Lemecha, les autres membres de l'équipe de Lerner sont nés à Winnipeg. Lemecha, un voyageur de commerce, est né près de Paris de parents polonais et est arrivé au Canada en 1949. Lui et Dudar ont débuté comme juniors au club de curling Maple Leaf.

Pour en arriver au championnat du Manitoba, l'équipe de Lerner a dû d'abord remporter la série de concours régionaux et ensuite gagner sept parties dans des concours de la province avant de battre, dans une série de deux dans trois, l'équipe de Bob Picken, de Winnipeg, en deux victoires consécutives de 9-6 et 17-12.

"Nous n'avons aucune technique spéciale," dit Lerner. Nous nous sommes rendu compte que nous pouvons nous adapter à toutes les circonstances et nous formons nous-mêmes une fois que la partie est commencée.

Le combat Liston-Patterson est reculé d'une semaine

MIAMI BEACH, Floride (PA) — Le combat de championnat mondial entre Sonny Liston et Floyd Patterson a été remis, hier, au 10 avril. On en est encore à se demander si la raison en est la blessure au genou du champion ou la dispute entre son conseiller et les promoteurs.

En effet, Jack Nilon a demandé que le combat-revanche d'abord prévu, le 4 avril, au Convention Hall, de Miami Beach, soit retardé d'une semaine, soit le 11 avril.

Toutefois, Al Bolan, vice-président et gérant général de Championship Sports Inc., a accepté la remise, mais l'a fixée au 10 avril.

Liston ne pourra s'entraîner pendant environ une semaine, a révélé Nilon, en raison d'une blessure au genou, que le champion a subie jeudi dernier en posant en golfeur pour la caméra.

Pour sa part, Bolan est d'avis que la remise est peut-être demandée uniquement en raison de la rancune de Nilon à l'endroit de Championship Sports.

Aménité marquée

Le conseiller du champion n'a jamais caché son aménité à l'égard des promoteurs depuis le premier combat, où Liston a détrôné Patterson des le premier round, le 25 septembre, à Chicago.

Nilon était fâché parce que Liston a dû se contenter de 12-12 pour cent des recettes au premier match. Sa haine n'a pas diminué depuis parce que le champion a éprouvé toutes sortes de difficultés à recevoir son dû.

Même vaicu, Patterson avait conservé le droit par contrat de désigner le site et le promoteur du match-revanche.

Nilon a critiqué le choix de Miami Beach ainsi que l'habileté de Championship Sports.

Pour sa part, Bolan est d'avis que cette remise ne peut que nuire aux recettes du combat, car la Floride a déjà dépassé

le sommet de sa saison touristique le 4 avril.

Selon lui, le 10 avril est la date la plus convenable, car les fêtes religieuses juives ont lieu les 8 et 9 avril, tandis que le 11 est un jour saint.

Par ailleurs, de New York, on a appris que Patterson devrait arriver à Miami Beach, vendredi ou samedi, afin de poursuivre son entraînement à la piste du Tropical Park.

Pour autres nouvelles de sport voyez la page neuf

FORUM

Ce soir, à 7 h.

ASSOCIATION DE HOCKEY JUNIOR ONTARIO

1ère partie

STE-CATHERINE

—vs—

CANADIENS

2ème partie

ELIMINATOIRE LIGUE METROPOLITAINE

ROSEMONT

—vs—

N.-D.-G.

PRIX — Sièges réservés: \$2 et \$1.50 (centre promenade, loges, mezzanine et amphithéâtre); admission générale: \$1.50 et \$1 (fin promenade, loges et mezzanine \$1.50, fin amphithéâtre et cercle \$1); enfants: 50 cents, sections non réservées seulement. — Billets maintenant en vente.

Transmissions automatiques

Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION

Travail fait par des experts

Jusqu'à 24 MOIS pour payer

GARANTIE 100% — Estimation et remorquage gratuits

SERVICE DE TÉLÉPHONE 24 HEURES PAR JOUR

Notre nouvelle succursale à Pocat sera ouverte, en février prochain

4228 Chemin Upper Lachine — Tél. 527-3441

TRANSMISSION SPECIALTY LTD.

5529, rue Papineau Mtl 34 527-3641



H I E R

Ligue Nationale: Rangers à Detroit

Ligue Américaine: Aucune partie

C E S O I R

Ligue Nationale: Chicago à Toronto

Ligue Américaine: Cleveland à Hersey

Québec à Pittsburgh

CLASSEMENT LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST				
G	P	N	Pt	Pts
Providence	30	25	4	168
Hershey	29	29	6	208
Springfield	25	25	8	224
Québec	25	25	10	187
Baltimore	24	27	7	169

DIVISION OUEST				
G	P	N	Pt	Pts
Buffalo	35	19	3	198
Cleveland	21	26	6	190
Rochester	20	31	7	190
Pittsburgh	19	34	3	159

LIGUE DE L'EST				
G	P	N	Pt	Pts
Hull	34	15	6	226
Kingston	33	15	8	229
Sudbury	18	22	11	224
St-Louis	14	33	8	192

LIGUE "JR" ONTARIO				
G	P	N	Pt	Pts
Niagara P.	28	11	7	188
Canadien	25	13	9	189
Peterborough	19	16	11	138
Hamilton	20	19	8	183
S. Catines	14	22	11	155
Guelph	8	33	6	140

LIGUE PROVINCIALE "JR"				
G	P	N	Pt	Pts
Québec	25	8	0	203
Victoriaville	29	14	1	229
Shawinigan	22	24	3	223
St-Roy	16	28	9	179
Mtl-Nord	16	29	0	191
St-Hyacinthe	14	32	0	188

Sanction contre Howie Young

DETROIT. — Howie Young a été suspendu indéfiniment hier par la direction des Red Wings de Detroit. L'annonce en a été faite par le président Bruce Norris et l'instructeur Sid Abel. Young ne s'était pas présenté à une réunion du club, hier.

Professeur de culture physique, il pratique ce qu'il prêche

SASAKATOON — Le Dr William Andrew Robert Orban, qui a imaginé le plan SBX de l'ARC pour le maintien en bonne santé physique, pratique ce qu'il prêche.

Au moins quatre fois par semaine, Orban, qui est directeur du département de culture physique à l'université de la Saskatchewan, va faire une course de deux milles dans le quartier résidentiel environnant plutôt que de prendre son petit déjeuner.

Il fait ça depuis déjà près de cinq ans, dit-il. "Beaucoup de gens croient que je ne suis pas tout à fait la surtout quand ils me voient courir par un temps plutôt déplaçant."

Le Dr Orban admet que souvent c'est difficile de s'astreindre à cette discipline, mais il ajoute qu'il se sent presque forcé de le faire.

"Je sais que ça me fera du bien, mais il y a des fois que c'est très difficile de se décider. Mais je me rappelle aussi que pour moi c'est aussi un cas de pratiquer ce que je prêche à mes élèves. Une fois que vous avez commencé un entraînement de culture physique, le secret du succès, c'est de la poursuivre."

Le Dr Orban n'a pas de voiture et se rend à pied de sa demeure au campus universitaire; c'est une marche d'un mille et trois quarts. Une fois, cet hiver, il a ainsi fait le trajet par un froid de 28 degrés sous zéro et un vent de 25 milles à l'heure.

Durant trois saisons, le prin-

temps, l'été et l'automne, le Dr Orban en profite pour faire encore plus d'exercice. Il marche davantage, fait de la bicyclette avec sa famille et de la natation.

Expert reconnu dans le domaine de la santé physique, le Dr Orban a choisi cette carrière, il y a 25 ans.

Il était membre de l'équipe de football des Roughriders de la Saskatchewan, jouant arriéré, et était aussi très bon joueur de hockey à Regina où il est né. C'est comme joueur de hockey qu'il eut une bourse pour étudier à l'université de la Californie à Berkeley. Il avait projeté de devenir ingénieur civil, mais un orientateur de l'université, qui connaissait son amour pour les sports, le persuada de se lancer dans l'éducation physique.

"Jusqu' alors, je n'avais jamais pensé que l'on pouvait se tailler une carrière universitaire en éducation physique," dit-il.

Un an plus tard, il revenait au Canada et s'entraînait dans la Marine royale canadienne où il aida l'équipe navale de Halifax à remporter le championnat junior de football du Canada.

Tout en travaillant à obtenir son doctorat, il fut instructeur pour différentes équipes de football. Il a été surintendant de parc d'amusement aussi à Montréal et à Regina.

Après avoir reçu son diplôme de l'université de l'Illinois, il fut engagé par l'ARC pour prendre charge de la santé physique du personnel.

PHYSIOTHÉRAPIE

Bains turcs, massages

CENTRE PAUL SAUVE

4000 est, rue Beaubien angle Pie IX

Du lundi au vendredi, 11h. a.m. à 10h. p.m. Le samedi 11h. a.m. à 5h. p.m. Renseignements: Lucien Guertin — RA. 5-3656.

Plait à l'oeil! Plait au goût!



LAURENTIDE



La nouvelle bière douce

UN PRODUIT DE CHEZ NOUS - UN PRODUIT MOLSON

VENTE ANNIVERSAIRE

4 JOURS

SPÉCIAUX
extraordinaires
1868-1963

Dupuis

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.



95 ANNÉES DANS LE COMMERCE SIGNIFIE UNE CONNAISSANCE DES VALEURS SUR LE MARCHÉ. CETTE VENTE DE 4 JOURS EN EST LA PREUVE PUISQU'ELLE VOUS PRÉSENTE LES PLUS SENSATIONNELLES AUBAINES PRINTANIÈRES... POUR LA FAMILLE ET LE FOYER.

- meilleure qualité au plus bas prix
- vaste terrain de stationnement tout près du magasin
- marchandises mises de côté jusqu'à demande
- conditions de paiement pour convenir à tous les budgets
- comptes courants avec Charge-A-Plate
- comptes courants budgétaires ● comptes-contrais
- livraison gratuite ● service prompt et courtois
- vos achats doublement protégés par la qualité et la garantie Dupuis ● satisfaction ou argent remis

CHEMISES BLANCHES lavables sans repassage

Ord. 6.50
SPÉCIAL "Anniversaire" 4.89
Chacune

Fameuse texture à trame 2 fils synthétiques, l'un est de TERYLENE. Col tenant pointes courtes. Manchettes doubles. Hommes, jeunes gens:
Encolures 14 à 16½ 14 à 17
Manches 32 33
Encolures 14½ à 17 15 à 17
Manches 34 35

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

SOULIERS "SLATER"

Séries désassorties ou discontinuées expliquant le bas prix

Ord. 18.95 et plus
SPÉCIAL "Anniversaire" 14.95
Paire

Blucher, Balmoral, semi-brogue ou genre mocassin en vogue pour le printemps, l'été. Semelles ordinaires ou plus épaisses. Cuir souple de premier choix ● Noir ● Tons bruns nouveaux pour 1963. — Pointures 6 à 12, largeurs variées, hommes et jeunes gens.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 670

ROBES FILLETES

7 à 12 ans

Ord. 8.99
SPÉCIAL "Anniversaire" 5.00

Groupe de tenues coquettes pour toute l'année. Genre chemisier à col tailleur, manches courtes, jupe ample. Tissus coûteux dont: broadcloth, coton satiné, rajah, guingan, etc. Divers imprimés en bleu, rose, jaune, vert.

DUPUIS - TROISIEME, RAYON 550

FIL A TRICOT 3 brins 100% NYLON IRRETRECISSABLE

Le peloton 1 once .40
SPÉCIAL "Anniversaire" .27

De toute 1ère qualité, il se recommande pour tricots de bébé, chaussons, gilets, etc.

- blanc
- bleu pâle
- rose pâle
- rouge clair
- rouge vin
- jaune
- gris mix
- beige
- brun
- vert irlandais
- bleu poudre
- bleu royal
- marine
- noir
- gris perle
- chatreux
- rouille

DUPUIS - TROISIEME, RAYON 711

"CUISINE RAISONNEE"

Livre de recettes par les RR. SS. Congrégation Notre-Dame

Ord. 3.50 le volume
SPÉCIAL "Anniversaire" 3.09

700 pages de recettes pour toutes occasions, toutes réceptions, etc. Précieux volume à consulter, chaque foyer doit en posséder un exemplaire.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 281

CHEMISES SPORT

Ord. 6.00 à 7.95
SPÉCIAL "Anniversaire" 3.89

Coton, guingan, broadcloth satiné, tissus frais à porter, tous de bonne qualité. Manches longues, poche poitrine. Motifs contrastants ou quadrillés tissés dans le groupe. P.M.G. et EXG en brun, vert, charbon, gris, rouge, bleu. Confection canadienne.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

PAILLES PRINTANIÈRES

dames et jeunes filles

Ord. 8.99
SPÉCIAL "Anniversaire" 6.88

A ce bas prix, vous pourrez vous permettre d'en choisir deux, variant ainsi la forme et la nuance. Pimpants et frais pour saluer les premiers beaux jours. Coloris MO-DE.

DUPUIS - DEUXIEME, RAYON 341

MANTEAUX SPORT

FILLETES 7 à 12 ans

SPÉCIAL "Anniversaire" 14.88

On ne peut plus à la page pour la jeune demoiselle. Fin quadrillé pied-de-poule noir/blanc ou brun/blanc sur envers isolant (caoutchouc-mousse) rendant le tissu imperméable. Col rond rabattu, 2 grandes poches appliquées. Aussi manteaux PIC-N-PIC pour adolescentes 10 à 14X ans.

18.88

DUPUIS - TROISIEME, RAYON 550

LUXUEUX COUVRE-LITS

"HEIRLOOM"

Ord. 24.98
SPÉCIAL "Anniversaire" 16.98

Motifs genre Colonial. Toute première qualité 100% coton, résérables, lavables, pesant plus de sept lbs dans la dimension lit double. Épaisse frange sur les 3 côtés apparents. BLANC NEIGE ou BLANC ANTIQUE. Lit simple ou lit double.

DUPUIS - TROISIEME, RAYON 148

SECRETAIRES "COLE"

27 x 17 x 30½ pouces

Ord. 14.95
SPÉCIAL "Anniversaire" 9.94

Pour les études ou les affaires, secrétaire pratique, coins arrondis, 2 tiroirs d'un côté, tablette dans le centre au bas. Les côtés solides forment la base.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 280

COMPLETS 2 PANTALONS

SPÉCIAL "Anniversaire" 52.00

Belle valeur et prix à la portée de chacun. Nouveaux tissus, carreaux, rayures. Veston droit 3 boutons, coupe modifiée. Pantalons avec plis, glissière, passe-cinture. 35 à 46 toutes statures — gris moyen, brun, charbon, bleu moyen, vert olive.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610

MANTEAUX

dames et jeunes filles

Ord. 49.99
SPÉCIAL "Anniversaire" 38.00

En Shetland tout laine ce modèle facile à porter et à remarquer par son chic. Le détail des poches le distingue à votre attention. Riche doublure satin. 10 à 18 ans. ● Blanc ● Rouge ● Bleu marine.

DUPUIS - DEUXIEME, RAYON 510

COMPLETS GARÇONS

6 à 16 ans

SPÉCIAL "Anniversaire" 17.50

A DEMI-PRIX. — Confection dans tissu 100% laine dont on se sert pour confectionner des complets d'hommes valant jusqu'à 80.00 — Veston droit 3 boutons, pantalon avec plis, glissière, revers, passe-cinture. Gris, Vert loden, Charcoal, Bleu, Brun dans le groupe. S.V.P. pas de commandes postales ni téléphoniques.

DUPUIS - MEZZANINE, RAYON 660

COUVERTURES 'Tex-Made'

80 x 90"

Ord. 7.98 la paire
SPÉCIAL "Anniversaire" 5.98

FLANELLE 100% COTON, douce, extra-chaude. Jolies nuances ● Rose ● Bleu ● Jaune ● Vert. (Légères imperfections n'affectant pas la durée).

DUPUIS - TROISIEME, RAYON 160

CONFECTION GRATUITE de vos draperies

en achetant ce tissu acétate/viscose DUPREX, largeur 45"

Ord. 2.98 la vergé
SPÉCIAL "Anniversaire" 1.96

Les plus beaux dessins attendent votre choix. Tons décoratifs sur fond blanc, beige, champagne. Hâtez-vous de placer votre commande, un délai de 3 semaines est requis dans chaque cas pour effectuer la confection. HAUTEUR MINIMUM DOIT ETRE 72 PO.

DUPUIS - CINQUIEME, RAYON 140

CHAPEAUX pour HOMMES

Ord. 8.95
SPÉCIAL "Anniversaire" 5.95

"PELLATT" feutre fourrure. Calotte ronde pincée, fendue au centre, bordure étroite et moyenne, ruban cordé. 6¾ à 7¾. ● Bleu ● Charcoal ● Gris ● Brun.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 650

JAQUETTES MOUTON RASE

TEINT LEOPARD

Ord. 199.00
SPÉCIAL "Anniversaire" 159.00

Grand chic, haute nouveauté, jaquette parfaite pour le printemps avec le tailleur habillé ou sport. Riche doublure. Tailles 9 à 16 ans.

DUPUIS - DEUXIEME, RAYON 591

TROIS - PIECES EN SUEDE

Enfants 12 - 18 - 24 mois

SPÉCIAL "Anniversaire" 6.34

Pour le bambin ou la bimbine, coquet et chaud ensemble: petit gilet boutonné, pantalon type équitation, glissière au bas et le bonnet pour couvrir.

(Filles) ● Corail ● Vert menthe (Garçons) ● Bleu ● Vert menthe
DUPUIS - TROISIEME, RAYON 430

TABLES "RID JID" pour le repassage

Ord. 8.95
SPÉCIAL "Anniversaire" 6.28

Les pieds se haussent à la hauteur de la personne qui repasse. Surface métal ajouré parfait pour l'évaporation de la vapeur. Pieds avec embouts caoutchouc. Peut être pliée pour rangement facile. 54 x 15" standard.

DUPUIS - QUATRIEME, RAYON 780

POSAGE et FEUTRE GRATUITS

dans Montréal et banlieue rayon de 30 milles

SPÉCIAL "Anniversaire" 10.00

BROADLOOM 100% LAINE. POILS RETORS "HARD TWIST". LARGEUR 12 PIEDS. TEXTURE SERREE A L'ÉPREUVE DES TRACES OU MARQUES DE PAS. TEINTES MODERNES, UNIES, DÉCORATIVES.

DUPUIS - SIXIEME, RAYON 131

ENSEMBLES ROBE de CHAMBRE et PYJAMA

Ord. 17.95
SPÉCIAL "Anniversaire" 9.95

Robe de chambre longue, col châle, 3 poches, ceinturon. Pyjama à gilet boutonné, poche, taille élastique, jambes longues. Broadcloth satiné facile d'entretien. Paisleys populaires ou motifs contrastants. Tailles A, B, C, D, E. ● Bleu ● Gris ● Vert ● Or.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

BLOUSES "PRINTEMPS"

Ord. 3.99 chacune
SPÉCIAL "Anniversaire" 2.44

Imprimé nouveau pour la belle saison. Tons de jaune, aqua, tan sur coton satiné, lavable. Encolure bijou. 10 à 18 ans. Plusieurs autres modèles attendent votre choix dans cette collection. Coloris gais, imprimés, pois, blanc uni, etc. Pour 12 à 20, 12 à 18, 38 à 44.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 510

A LIQUIDER: Fameuse laine 'Monarch'

Ord. .40 le peloton 1 on.
SPÉCIAL "Anniversaire" .27

Laine renforcée nylon, 4 brins, nuances au choix: ● Rose pâle ● Rouge clair ● Bleu royal ● Bleu pâle ● Noir ● Rouge cardinal ● Rouge vin ● Jaune ● Blanc. Laine 3 brins, renforcée nylon, douce et durable pour tricots d'enfants. ● Blanc ● Bleu pâle ● Rose pâle ● Vert pâle ● Jaune.

DUPUIS - TROISIEME, RAYON 211

SERVIETTES CUIR PRESSE

Largeur 17"
Ord. 6.95
SPÉCIAL "Anniversaire" 5.09

Cuir pressé ton Havane, solide poignée, coutures doubles. Gousset de 7½". Pour adultes ou adolescents aux études. INITIALES appliquées GRATIS sur présentation de la preuve d'achat.

DUPUIS - REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 280

PEINTURE "SICO"

Ord. 5.50 le gallon
SPÉCIAL "Anniversaire" 3.69

● BLANC seulement
EMAIL LUSTRE séchant vite, lavable. Pour usage intérieur. MILUSTRE email intérieur, fini satiné, pour cuisine, salle de bain, etc. PEINTURE MATE pour intérieur, base à l'huile, lavable, fini velouté. PEINTURE "LATEX" pour intérieur. Sèche en moins d'une heure, lavable, fini parfait.

DUPUIS - QUATRIEME, RAYON 182